

# **ORDRE DU JOUR**

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2016**

\*  
\* \*

Le conseil municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le 16 décembre 2016 à 18H30, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales.

### **Finances, budget, contrôle de gestion**

- 1 - Budget principal : budget primitif 2017, création, modification et suppression d'autorisations de programmes ou d'engagements
- 2 - Budget annexe de l'eau : budget primitif 2017
- 3 - Budget annexe régie d'exploitation de l'Elispace : budget primitif 2017
- 4 - Vote des taux d'imposition de l'année 2017
- 5 - Pouvoirs du maire - délégation du Conseil Municipal en matière de couverture du besoin de financement de la collectivité
- 6 - Actualisation de la longueur de voirie communale au 1er janvier 2017
- 7 - Mise à jour des adhésions à des organismes ou associations
- 8 - Attribution indemnité de conseil au comptable

### **Administration générale, personnel, commerce**

- 9 - Désignation des conseillers communautaires
- 10 - Ouverture dominicale des commerces 2017
- 11 - Auxiliaires de quartier - rémunération
- 12 - Convention pluriannuelle Comité d'Oeuvres Sociales (C.O.S.) - avenant
- 13 - Remise de prix, cadeaux et gratifications

### **Famille, parentalité, petite enfance**

- 14 - Conventions d'objectifs et de moyens avec les crèches associatives
- 15 - Multi accueil Saint Lucien - demande de subvention pour l'achat d'un four de cuisine

16 - Multi-accueil Saint Lucien - réhabilitation rénovation et équipement - demande de subvention

### **Affaires scolaires et périscolaires, UPC**

17 - Enfance-Jeunesse - convention d'objectifs et de financement MSA - avenant de prolongation année 2016

### **Jeunesse, réussite éducative**

18 - Organisation du dispositif du "PERMIS CITOYEN"

19 - Aide au BAFA - désignation des membres du jury

20 - Lots et gratifications

### **Solidarité, cohésion sociale, intégration, politique de la ville, vie associative**

21 - Signature de conventions d'objectifs et de moyens

22 - Convention cadre portant sur l'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la communauté d'agglomération du Beauvaisis

### **Culture et équipements culturels, patrimoine culturel, label ville d'art et d'histoire**

23 - Signature de conventions et attributions de subventions

24 - Exposition « Heures italiennes » - signature d'une convention avec le MUDO de l'Oise et demande de subvention

25 - Attribution de subvention - Association Artis Facta

26 - Ville d'art et d'histoire - demande de subvention auprès de la DRAC

27 - Chantier des collections du mobilier archéologique : demande de subvention auprès de la DRAC Hauts de France

### **Sport**

28 - Conventions avec divers organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention supérieure à 15000€

29 - Attribution d'une subvention à l'association française contre les myopathies TÉLÉTHON

30 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à une association sportive

### **Circulation, transport, stationnement**

31 - Avenant de prolongation de la DSP Stationnement

### **Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu**

32 - Délégation de service public (DSP) pour la capture et l'accueil en fourrière des animaux errants et/ou dangereux - Avenant n°3 - prolongation de la DSP

33 - Acquisition de la parcelle cadastrée section R n°294 sise sur le quartier Marissel auprès des consorts SAGNIER

34 - Réserves foncières Voisinlieu - acquisition auprès des consorts LAINE et de Madame SIRE

35 - Protocole d'accord - acquisition de la parcelle BF n° 68 rue de Villers Saint-Lucien

36 - Lotissement de la Longue Haye - vente de lots

37 - Attribution par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis d'un fonds de concours pour les travaux de voirie "rue Leonidas Gourdain"

38 - Dénomination d'un square

39 - Lotissement "Le Domaine du Plan d'Eau" impasse Paul Delansay à BEAUVAIS - Proposition de protocole d'accord de la SCI BEAUVAIS AGEL DOMAINES

Délégation donnée au maire - Compte rendu des décisions

Fait à Beauvais, le 9 décembre 2016

**MME LE MAIRE**: Je vois que la grippe sévit dans les rangs ! Nous allons commencer ce Conseil Municipal.

Je vous propose de désigner Chanez HERBANNE comme secrétaire de séance. Pas d'avis contraires ? Elle est donc secrétaire de séance et je lui demande de bien vouloir faire l'appel.

Le 16/12/2016 à 18h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Madame BRAMARD, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Monsieur JULLIEN, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Monsieur NOGRETTE, Madame CAPGRAS, Madame BERTOIS, Monsieur LOCQUET, Monsieur LIEVAIN, Monsieur LY, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON, Madame NAKIB, Madame TRAORE, Monsieur MIRON, Madame DJENADI, Monsieur SALITOT, Madame HERBANNE, Madame ROUIBI-GEFFROY, Monsieur VIGUIER, Monsieur NARZIS, Monsieur RAHOUI, Madame THIERRY, Madame ITALIANI.*

ABSENTS

POUVOIRS *Monsieur Claude POLLE à Madame Nathalie BERTOIS, Madame Nicole WISSOTZKY à Madame Guylaine CAPGRAS, Madame Béatrice PERNIER à Monsieur Franck PIA, Madame Elodie BAPTISTE à Madame Ada DJENADI, Madame Jacqueline FONTAINE à Madame Anne ROUIBI-GEFFROY, Madame Stéphanie PRIOU à Monsieur Thibaud VIGUIER, Monsieur David ILLIGOT à Madame Monique THIERRY.*

Date d'affichage	23 décembre 2016
Date de la convocation	9 décembre 2016
Nombre de présents	38
Nombre de votants	45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Chanez HERBANNE

Délibération n°2016-598

(rapport réf 2016-598)

**Budget principal : budget primitif 2017, création, modification et suppression d'autorisations de programmes ou d'engagements**

**Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal**

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Ce budget primitif 2017 répond aux orientations définies par le conseil municipal à l'occasion du débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le jeudi 10 novembre dernier.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Rappelant que les frais d'administration générale du budget principal recouvrent l'ensemble des moyens et services qui concourent au fonctionnement de notre structure,

Considérant la nécessaire répartition de ces frais d'administration générale du budget principal entre les différents budgets, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le budget primitif 2017 du budget principal de la Ville qui s'équilibre de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	81 978 461	Propositions nouvelles	81 978 461
Total :	81 978 461	Total :	81 978 461

Investissement

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	23 710 544	Propositions nouvelles	23 710 544
Total :	23 710 544	Total :	23 710 544

- d'augmenter le montant de l'autorisation de programme n° 46 «Aménagement d'une crèche» de 1 million d'euros en le portant à 2 millions d'euros compte tenu de l'intégration en sus du programme de travaux initial de la réhabilitation des locaux situés au 1<sup>er</sup> étage (réhabilitation du centre de loisirs et travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite) ;
- d'augmenter le montant de l'autorisation de programme n° 47 «rénovation de la maison de quartier Saint Lucien » de 1,3 millions en le portant à 2,6 millions d'euros pour tenir compte du doublement des surfaces bâties (intégration de la médiathèque de quartier, agrandissement de la salle polyvalente et des locaux communs) ;
- d'augmenter le montant de l'autorisation de programme n° 51 «plan de rénovation des accueils de loisirs sans hébergement» de 0,81 millions d'euros en le portant à 1,56 millions d'euros afin d'y intégrer les travaux de réhabilitation du centre des Lucioles (bâtiment et centre de restauration) ;
- d'acter la répartition des crédits de paiement telle qu'elle ressort de la nouvelle situation jointe en annexe du document budgétaire et du rapport de présentation du budget primitif 2017 ;
- de décider le versement des subventions dans le cadre du vote du budget primitif 2017 listées en annexe du document budgétaire ;
- de décider le versement de subventions d'équilibre au budget annexe Elispace dans la limite des inscriptions budgétaires 2017, soit d'un montant maximum en fonctionnement de 434.000 euros et en investissement de 100.000 euros ;
- de décider la refacturation des frais d'administration générale supportés par le budget principal aux différents budgets annexes, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations.

La commission "Finances, budget, contrôle de gestion", réunie le 7 décembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 3 abstention(s), avec 6 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2016-599

(rapport réf 2016-599)

**Budget annexe de l'eau : budget primitif 2017**

**Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal**

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M49,

Rappelant que les frais d'administration générale du budget principal recouvrent l'ensemble des moyens et services qui concourent au fonctionnement de notre structure,

Considérant la répartition de ces frais d'administration générale du budget principal entre les différents budgets, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le budget primitif 2017 du budget annexe « Eau » qui s'équilibre de la manière suivante :

-  
Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	1.010.000	Propositions nouvelles	1.010.000
Total :	1.010.000	Total :	1.010.000

Investissement

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	2.321.500	Propositions nouvelles	2.321.500
Total :	2.321.500	Total :	2.321.500

- de décider la prise en charge des frais d'administration générale supportés par le budget principal pour un montant de 61.704 euros.

La commission "Finances, budget, contrôle de gestion", réunie le 7 décembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2016-600

(rapport réf 2016-600)

**Budget annexe régie d'exploitation de l'Elispace : budget primitif 2017**

**Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal**

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

L'article R2221-72 du CGCT précise que pour ce qui concerne les régies dotées de la seule autonomie financière, chargées de l'exploitation d'un service public à caractère industriel et commercial, ce vote du budget doit intervenir après avis du conseil d'exploitation,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil d'exploitation le 29 novembre 2016,

Sur la base du rapport de présentation et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Rappelant que les frais d'administration générale du budget principal recouvrent l'ensemble des moyens et services qui concourent au fonctionnement de notre structure,

Considérant la répartition de ces frais d'administration générale du budget principal entre les différents budgets, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le budget primitif 2017 du budget annexe « Régie d'exploitation de l'Elispace » qui s'équilibre de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	728.000	Propositions nouvelles	728.000
Total :	728.000	Total :	728.000

Investissement

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	133.525	Propositions nouvelles	133.525
Total :	133.525	Total :	133.525

- de décider la prise en charge des frais d'administration générale supportés par le budget principal pour un montant de 94.424 euros.

La commission "Finances, budget, contrôle de gestion", réunie le 7 décembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **1 -BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2017, CREATION, MODIFICATION ET SUPPRESSION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES OU D'ENGAGEMENTS**

## **2 -BUDGET ANNEXE DE L'EAU : BUDGET PRIMITIF 2017**

## **3 -BUDGET ANNEXE REGIE D'EXPLOITATION DE L'ELISPACE : BUDGET PRIMITIF 2017**

**M JULLIEN** : Je vous propose, mes chers collègues, comme il est de tradition lors de la présentation des budgets primitifs, de vous faire un exposé global de l'ensemble des budgets primitifs qui vous seront soumis ce soir. Ensuite, si vous le voulez bien, nous les voterons individuellement. En l'espèce, il s'agit du budget principal, du budget annexe eau et du budget annexe de l'Elispace. Un bref résumé de ces différents budgets primitifs au titre de l'exercice 2017. Je commencerai par un bref rappel de ce que nous avons dit lors du Débat d'Orientations Budgétaires du mois de novembre dernier. Je vous avais parlé de l'environnement contraint dans lequel les collectivités territoriales, dont la nôtre, devaient construire leur budget. Et je vous avais indiqué que 5 principales orientations avaient été exposées pour 2017. Tout d'abord, principale orientation, première et nous y tenons beaucoup, c'est de ne pas augmenter les taux d'imposition malgré la baisse continue des dotations d'Etat.

Nous souhaitons aussi, deuxième priorité, conserver la qualité des services publics municipaux par une rationalisation efficace des moyens techniques et des moyens humains. Nous souhaitons également garder un niveau d'autofinancement conséquent et je m'en expliquerai. Nous souhaitons poursuivre un programme d'investissement efficace et rationnel. Et enfin, nous voulons également continuer la maîtrise du niveau d'endettement de notre commune. C'est donc, mes chers collègues, dans le respect de ces quelques principes que je vous propose, aujourd'hui, le projet de budget 2017. Il repose sur 2 idées extrêmement simples compte tenu du contexte. Je résume en une petite phrase : préserver l'essentiel et continuer d'avancer. Mes chers collègues, préserver l'essentiel c'est, malgré un budget de fonctionnement en baisse de 1,9 % sur 1,6 million d'euros, permettre d'assurer dans de bonnes conditions la poursuite d'un service public municipal de qualité, et également un autofinancement suffisant de nos investissements à hauteur de plus de 8 millions d'euros. Tout ceci, nous avons pu le réaliser grâce à des efforts importants de rationalisation et d'efficacité et, à ce propos, je voudrais rendre hommage à l'ensemble des services qui nous ont aidés à préparer cette rationalisation. Vous savez que la baisse des dotations d'Etat perdure depuis 2013 et vous en avez l'illustration dans un graphique qui figure dans votre rapport. Je prends un simple petit exemple. Pour 2017, par rapport à 2016, la baisse est de 9 % ce qui ramène le cumul des dotations à 12,9 millions d'euros alors que ce même cumul en 2013 était de 17,4 millions d'euros. Il n'y a pas que cela. Vous n'ignorez pas qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la nouvelle Communauté d'Agglomération du Beauvaisis à 44 communes viendra remplacer la communauté actuelle. Et par mesure de simple prudence élémentaire, il m'était impossible à ce jour d'inscrire une hypothétique dotation de solidarité communautaire avant les débats budgétaires de la nouvelle communauté. Que reste-t-il mes chers collègues ? Le levier fiscal par une évolution des taux d'imposition. Nous, nous y refusons ! Et vous verrez tout à l'heure la délibération qui valide le maintien des taux d'imposition au niveau de ce qu'il était il y a 8 ans. Mes chers collègues, la solution pour résoudre la quadrature du cercle va s'exposer : faire des économies en fonctionnement, sans pour autant compromettre l'essentiel de nos services municipaux au profit de nos populations. Alors, je cite par exemple les charges à caractère général qui baissent de 1,9 %. Je cite par exemple les intérêts d'emprunts qui baissent de 15,7 %.

**M JULLIEN** (suite) Et si les autres charges de gestion courante baissent aussi de 5,9 %, c'est sans toucher à l'enveloppe de 4,6 millions d'euros attribuée aux subventions destinées aux associations et alors qu'à contrario, la subvention du C.C.A.S. augmentera de 330 000 € à raison des besoins qui sont exprimés au niveau de l'action sociale de notre commune. Je vous avais dit il y a un instant, il faut continuer à avancer. Qu'est-ce que cela veut dire ? C'est tout simplement que l'investissement utile pour notre Ville doit être poursuivi avec ténacité, avec efficacité, sans pour autant trop emprunter et déséquilibrer les finances de notre Ville. C'est aussi pour cela, mes chers collègues, que l'autofinancement est essentiel et doit être comparable à la capacité d'emprunt sur l'exercice budgétaire. 8 millions d'euros sont nécessaires et ont été dégagés du fonctionnement pour alimenter le budget d'investissement.

Par ailleurs, alors que nous allons rembourser en capital 8,82 millions d'euros, il nous est apparu nécessaire d'engager une enveloppe prévisionnelle d'emprunt de 9,8 millions d'euros. Mais pour quoi faire ? 14,8 millions d'euros de travaux pour 2017 alors que le programme 2016 n'était que de 12,1 millions d'euros, soit une augmentation de 16,4 %. Les opérations les plus essentielles sont : tout d'abord quelque chose qui est important pour les habitants, le plan maxi voiries. Vous savez combien les Beauvaisiens sont sensibles à la qualité d'une voirie urbaine, et nous allons y consacrer, en 2017, 2,15 millions d'euros. La poursuite du plan lumière, c'est-à-dire le renouvellement complet de l'éclairage public pour 2,12 millions d'euros, c'est la tranche 2017. Je rappelle simplement qu'au niveau des autorisations de programme, le plan maxi luminaires va quand même engager plus de 8,5 millions d'euros sur 5 années. Les crèches, c'est important aussi. C'est un grand service public. Nous allons engager également des travaux complémentaires pour le renouvellement et l'amélioration de nos crèches pour 1,03 million d'euros. Les centres de loisirs sans hébergement également seront dotés pour des travaux importants ; également au niveau du centre de restauration, un peu plus de 1 million d'euros y seront consacrés en 2017. La maison de quartier Saint-Lucien, vous savez qu'elle est en phase de restructuration. Nous allons y mettre 1 million d'euros. Je ne vais pas faire une liste trop importante, j'ai cité simplement les opérations à plus de 1 million d'euros. Et vous avez également la liste en ce qui concerne les autres opérations dans votre dossier. Un petit mot sur l'évolution du niveau d'endettement. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il se situera à 61,2 millions d'euros alors qu'il était de 68,7 millions d'euros en 2014. J'ajoute, de plus, que ce stock de dettes vieillit, ce qui fait que nous remboursons de plus en plus de capital alors que nos intérêts d'emprunts se réduisent en conséquence. Par ailleurs, cette situation permet d'apurer des crédits à taux d'intérêt élevé alors que les taux actuellement pratiqués sur le marché financier sont à peine supérieurs à 1 % pour les crédits à taux fixe et sont inférieurs à ce seuil pour les crédits à taux variable. Notre dette, et vous en avez l'indicateur dans votre dossier, selon l'indice Gissler, est sécurisée à 100 % alors que la moyenne de la strate des villes de 50 000 à 100 000 habitants n'est que de 91 %. Un mot enfin sur les autres budgets annexes que nous examinons ce soir. Nous avons par exemple le budget primitif Elispace et le budget primitif eau. Sur le budget primitif Elispace, vous pourrez noter une baisse de la subvention d'équilibre de 30 000 €, qui est liée à une prévision en hausse des recettes directes d'exploitation. Les recettes directes d'exploitation, c'est la location de la salle et ce sont également les frais annexes d'entretien qui sont liés aux différents spectacles organisés à l'Elispace. Il est à noter par ailleurs, toujours pour l'Elispace, une enveloppe de travaux de 99 700 € pour remplacer la gestion technique centralisée qui en avait bien besoin et restructurer l'ensemble des sanitaires. Un mot également sur le budget primitif eau. Il s'agit de continuer le renforcement du réseau d'eau. Il s'agit également de faire un certain nombre de travaux sur les châteaux d'eau et sur les réservoirs, le tout pour une enveloppe globale de 1,5 million d'euros.

**M. JULLIEN** (suite) En ce qui concerne le financement de ce budget eau, son produit estimé devrait rester à un montant autour de 1 million d'euros. C'est très stable depuis plusieurs années car il est calculé sur la consommation effective et vous savez que cette consommation effective n'a pas tendance à augmenter puisque, sur les recommandations qui ont été faites, nos concitoyens font attention à leur consommation d'eau.

Voilà en quelques mots, mes chers collègues, comment nous préservons l'essentiel en continuant d'avancer et je vous remercie de votre aimable attention.

**M. VIGUIER** : Madame le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues, pour la seconde année consécutive, nous examinons ce soir un projet de budget municipal en baisse avec notamment le recul notable de 2 millions d'euros de la section de fonctionnement. Nous voyons pour notre part dans ce recul budgétaire, le témoignage préoccupant d'une moindre ambition et de la dégradation, nous y reviendrons tout à l'heure, des politiques publiques de notre collectivité. Il est vrai que le contexte prévalant à cette préparation budgétaire est toujours difficile avec la poursuite du recul des concours de l'Etat aux charges de fonctionnement de notre Ville. Nous en connaissons la raison, la contribution imposée aux collectivités locales pour participer au désendettement de la France. Un mouvement de désendettement public clairement engagé depuis 4 ans. Après, je sais que ce rappel sera pour vous Madame le Maire aussi cruel que douloureux à vos oreilles, après donc que le couple SARKOZY-FILLON ait laissé exploser la dette publique de la France, la hissant à son niveau record de 1 700 milliards d'euros en 2012, c'est-à-dire 500 milliards de plus qu'au début de leur quinquennat ; 1 200 milliards de dettes en 2007 ; 1 700 milliards de dettes en 2012, soit une progression vertigineuse de plus 40 % en cinq années. Nous mesurons aujourd'hui les conséquences de cette situation, encore faut-il en rappeler les raisons. Il est vrai que qui se ressemble s'assemble. Et on comprend mieux, au regard de vos propres résultats, Madame le Maire, en matière d'endettement de la ville de Beauvais, votre proximité avérée avec l'ancien Premier Ministre qui creusa la dette de la France de 40 % en cinq ans. On n'ose imaginer ce que serait demain une France dirigée par votre jumeau en endettement public, une France prise en étau entre une nouvelle envolée des déficits publics et un recul sans précédent des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, puisque c'est ce qu'annonce votre poulain dans l'hypothèse malheureuse où il serait élu en mai prochain. Cela allant de pair pour Monsieur FILLON avec la mise à bas annoncée par lui-même et par ses copains assureurs des régimes de protection sociale. Avec lui et avec vous, Madame le Maire, les Français et les Beauvaisiens n'auraient ni le beurre ni l'argent du beurre, ils n'auraient même plus la tartine pour se consoler.

Venons-en maintenant au détail de votre projet budgétaire pour Beauvais. La section de fonctionnement va donc connaître une nouvelle et forte dégradation. Cela doit à un recul des recettes et il faut souligner que si les concours de l'Etat sont prévus en baisse de 1 million d'euros pour 2017, le recul des recettes venant de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est encore plus grand, Madame la Présidente, avec un nouveau plongeon de 1,3 million d'euros correspondant à la disparition de la Dotation de Solidarité Communautaire. J'entends bien que la réorganisation de l'intercommunalité du Beauvaisis donne aujourd'hui prétexte à Monsieur le conseiller municipal aux finances de nous expliquer que c'est pour ça, de manière prudentielle, que vous n'avez pas indiqué de Dotation de Solidarité Communautaire dans votre prévision budgétaire. Faut-il rappeler que, sans doute pour les mêmes raisons prudentielles, vous l'avez divisée par 2 l'an dernier, passant de 2,6 millions d'euros de Dotation de Solidarité Communautaire en 2015 à 1,3 million d'euros en 2016 et donc 0 prévu pour l'instant en 2017. Si j'osais, je dirais « à quand une manif des élus de Beauvais sous les fenêtres de la Présidente de la Communauté d'Agglomération ? », et en plus la distance n'est pas très longue à parcourir.

**M. VIGUIER** (suite) Ce retrait de l'établissement intercommunal produit donc une baisse, mais une baisse en trompe l'œil, des recettes fiscales qui restent toujours aussi lourdes à Beauvais depuis votre coup de matraque fiscal en 2009. Ce coup de matraque fiscal, rappelez-vous Madame le Maire, que ni vous ni votre adjoint aux finances de l'époque, limogé depuis, ni les Beauvaisiens, n'avaient vu venir et la remise en cause, du même coup en catimini mais vous avez fait école depuis dans plein d'autres collectivités locales, des abattements à la base servant au calcul de la taxe d'habitation. Et d'ailleurs, le ratio 2 de la comptabilité publique, celui que vous ne citez pas dans votre rapport, en atteste puisque la fiscalité par habitant est à Beauvais nettement supérieure à la moyenne des villes de même taille, très exactement 673 € par an et par habitant contre 647 € dans la moyenne des villes de même taille.

Que dire encore de la baisse des produits des services ? Le transfert vers la Communauté d'Agglomération des charges du service incendie ne pouvant masquer la stagnation et même le recul de ces recettes, c'est-à-dire le recul de ce que les familles acquittent en contrepartie d'un certain nombre de services municipaux tels que la restauration scolaire ou encore, par exemple, les centres de loisirs. Nous devons d'ailleurs rappeler la revalorisation de 50 à 100 % des tarifs de cantine il y a deux ans à peine. Or, malgré cette hausse vertigineuse des tarifs de cantine, les recettes vont donc baisser, ce qui démontre tout simplement le fait que bon nombre de familles ont renoncé à faire appel à ces services publics devenus pour eux hors de portée financièrement. Quant à vos autres dépenses de fonctionnement, notons d'abord le répit annoncé pour les associations qui, après avoir subi deux années de baisses importantes, pour certaines même de saignée de leur subvention, devraient cette année connaître un peu de répit, un peu de stabilité qui, hélas, ne suffira pas à restaurer leur capacité d'action. Votre décision de stabilité, claironnée sur tous les tons depuis des mois, c'est un peu, comme on dit en Picardie et peut-être maintenant comme on dit dans les Hauts-de-France, c'est mieux que si c'était pire. Mais le mal est fait et beaucoup d'associations ont le plus grand mal à se remettre des deux années consécutives de saignées opérées par la ville de Beauvais dans leur subvention, ont dû remettre en cause un certain nombre de projets ou réduire très considérablement leurs ambitions, qu'elles soient culturelles, sportives ou solidaires. Il est un autre domaine, Madame le Maire, mes chers collègues, qui ne manque pas de nous inquiéter, nous qui sommes saisis chaque mois par des agents publics, par des agents municipaux, des conditions de plus en plus difficiles dans lesquelles ils doivent exercer leurs missions, pourtant si importantes et si essentielles pour tant de nos concitoyens. Nous voulons parler du chapitre 012, celui des charges de personnel, que vous envisagez donc de réduire en 2017 de 350 000 €. Moins 350 000 € alors même qu'aucun nouveau transfert de personnel vers l'Agglomération du Beauvaisis n'est envisagé en 2017. Moins 350 000 € malgré le GVT, le Glissement Vieillesse-Technicité, qui prend en compte les promotions ; les réussites aux examens professionnels ; l'ancienneté aussi des agents ; et leurs conséquences salariales qui sont chaque année assez notables. Moins 350 000 € de dépenses de personnel malgré encore la revalorisation du point d'indice de la fonction publique contre laquelle, je le rappelle, vous vous étiez élevée il y a quelques semaines à peine ici-même. Les conséquences de ce mauvais choix budgétaire relatif aux charges de personnel, c'est écrit dans votre rapport de présentation, la suppression de 21 postes d'agents publics. Mais aussi, et ça vous omettez de le dire, la privatisation de certaines activités liées par exemple à des missions autrefois assumées par les services techniques ou encore par la police municipale, comme par exemple la surveillance du stationnement en centre-ville. Sans oublier de nombreux postes inscrits au tableau des effectifs mais laissés vacants et donc qui ne coûtent pas bien cher, ou encore un recours de plus en plus important à des emplois précaires souvent à temps très partiel, et dont on peut souvent s'interroger sur les motivations. Les conséquences de votre mauvais choix budgétaire, c'est assurément la dégradation de la qualité et de l'accessibilité des services municipaux qui va de pair avec la détérioration des conditions de travail des agents publics de la Ville, ainsi qu'ils nous en font part si fréquemment.

**M. VIGUIER** (suite) Avec à la clé, une recrudescence constatée des arrêts maladies, une augmentation de la souffrance au travail, une dégradation des relations humaines dans bon nombre d'équipes et de services. Et nous pourrions aussi parler des autres dépenses courantes telles que celles en matière d'éducation et rappeler après le travail précis et minutieux de notre collègue Grégory NARZIS lors du précédent Conseil Municipal, à propos de la quasi-disparition des classes de découverte à Beauvais, que nombre d'entre elles, de ces dépenses courantes, sont aussi très souvent orientées à la baisse. Enfin, nous notons votre intention, Madame le Maire, de faire reculer de 4 % en 2017 vos frais de communication et de réception.

Une intention qui nous conduit à vous interroger ce soir sur la privatisation de plus en plus avérée de bon nombre des manifestations communales, au mépris, et nous savons que trop souvent vous nous en témoignez, ainsi qu'à l'égard des Beauvaisiens, au mépris donc de la tradition républicaine, vous omettez quasi systématiquement, mais ce n'est évidemment pas une omission, d'associer, d'inviter les élus de l'opposition municipale à la plupart de ces manifestations qui, pour l'essentiel d'entre elles, correspondent pourtant à des décisions prises à l'unanimité des membres de notre assemblée. Je pense que, comme d'habitude, vous nous enverrez quelqu'un de votre cabinet pour nous dire que c'est une erreur administrative et qu'on va y remédier et comme d'habitude il n'en sera rien fait. Par contre, Madame le Maire, vous n'omettez pas de convier, et avec beaucoup de rigueur et cette fois-ci sans omission, vos militants et autres affidés qui sont de toutes les fêtes et qui ne savent plus où donner de la tête allant d'un buffet à un autre. Pour paraphraser un Premier secrétaire du parti socialiste, pour les militants Beauvais pour tous, c'est trop souvent open bar à la mairie. Venons-en... Non, mais il faudra que vous nous expliquiez pourquoi les élus de l'opposition municipale ne reçoivent quasiment plus aucune invitation à aucune manifestation municipale. Non, non, nous ne sommes pas invités Monsieur PIA ! Vous savez très bien que quand nous sommes invités, nous sommes présents, pas toujours tous mais comme vous, nous sommes présents ou représentés. Nous ne l'avons pas été pour les récompenses sur le fleurissement, nous ne l'avons pas été pour l'inauguration de la rénovation de l'école il y a 3 semaines. Nous ne le sommes quasiment plus, il n'y a plus que sur certaines cérémonies patriotiques que vous n'avez pas encore osé ne pas nous inviter. Nous ne sommes pas invités. Je l'avais déjà signalé, il y a un an, peut-être certaines invitations avaient été rétablies... Non mais vous savez, avant cette intervention, j'ai vérifié, ça aurait pu être une erreur qui ne concerne que moi, ça peut arriver. Lorsqu'aucun de nous 6 n'est jamais invité ou quasiment plus jamais invité à aucune manifestation municipale et que les rares où nous sommes invités, nous constatons que vos sympathisants sont en nombre copieux, ça nous interroge et c'est ce qui m'amène à vous interroger sur une certaine privatisation de ces manifestations municipales.

Venons-en maintenant à la section d'investissement. Nous avons, évidemment noté la coutumière autosatisfaction avec laquelle vous soulignez la hausse de 6,7 % des dépenses d'investissement. Encore faut-il rapprocher ce chiffre de celui de la progression envisagée du recours à l'emprunt qui, lui, est prévu en hausse pour 2017 de 11 %. Ainsi, pour agir un peu plus dans les prochains mois, vous avez emprunté bien davantage et dégradé ainsi encore un peu plus la situation financière de notre Ville. Notons, là encore, au titre des recettes d'investissements, et c'est évidemment toujours un peu embarrassant pour vous, une nouvelle et forte progression des subventions d'équipement qui sont, pour l'essentiel, il faut le souligner, en provenance de l'Etat. Je le souligne ce soir car nous ne pouvons sans doute pas compter sur vous pour le dire, les concours de l'Etat pour soutenir nos investissements, pour soutenir vos investissements, auront donc progressé de plus de 300 % en 2 ans entre 2015 et 2017, confirmant la tendance déjà constatée l'an passé, à savoir celui d'un Etat qui nous aide moins, nous le reconnaissons tous, en matière de fonctionnement, mais qui nous aide de plus en plus pour nos investissements, plus 300 % de subventions d'équipement en provenance de l'Etat entre 2015 et 2017.

**M. VIGUIER** (suite) Cela, il faut le dire aussi et il faudra s'en souvenir Madame le Maire, quand vous irez couper des rubans dans les quartiers, peut-être y serons-nous si nous y sommes invités, pour l'inauguration d'équipements publics souvent financés à 70 ou 80 % par l'Etat. Et là, vous aurez enfin le droit de dire aux Beauvaisiens ce que vous répétez comme une rengaine depuis 4 ans « cette maison de quartier ; cet équipement de proximité ; ce gymnase, ces panneaux, c'est l'Etat ». Et là, pour une fois ce sera vrai. Je parlais de votre recours accru à l'emprunt, recours à l'emprunt en hausse prévisionnellement de 11 % en 2017. Nous avons bien lu votre rapport dans lequel vous vantez le désendettement de notre collectivité.

Convenons toutefois que ce mouvement est bien relatif, le volume de dette en 2017, qui sera quand même encore de 61 millions d'euros, connaissant certes une baisse légère par rapport à 2016 mais restant strictement au niveau de celui constaté en 2013, il y a 3 ans seulement. Un volume de dette qui est en recul de 7 millions d'euros seulement, il reste encore 61 millions d'euros. Entre 2014 et 2017, il était de 68 millions d'euros en 2014, il serait de 61 millions en 2017, moins 7 millions d'euros ; ce qui correspond étonnement très exactement à la baisse du budget général de la ville de Beauvais sur la même époque, qui lui, ce budget de la Ville, est passé de 111 à 104 millions d'euros sur la même période, ceci expliquant aussi cela. Enfin, l'examen des dépenses d'investissement pour 2017 doit là aussi vous amener à plus de modestie, une modestie très éloignée du terme utilisé dans votre rapport d'une hausse remarquable des dépenses d'investissement. Ce qui est remarquable, c'est moins la reprise de vos dépenses d'équipement utile aux Beauvaisiens et qui doivent beaucoup à l'augmentation des subventions d'équipement en provenance de l'Etat, donc qui vont être en augmentation de 2 millions d'euros cette année. Ce qui est remarquable, c'est moins cette reprise de nos dépenses d'équipement que la baisse colossale que ces dépenses d'équipement ont connue depuis 2013, puisqu'elles sont passées de 22 millions d'euros à 12 millions d'euros entre 2013 et 2016. C'est quand même une baisse de notre investissement de 10 millions d'euros en 3 ans. Et ce recul est lui aussi confirmé par le ratio numéro 4 de la comptabilité publique qui, là non plus vous ne l'avez pas cité dans votre rapport, qui indique que les dépenses d'équipement par habitant sont à Beauvais de 243 € contre 310 dans les communes de même strate, soit un moindre investissement utile à Beauvais de l'ordre de 25 % environ. Ceci est évidemment la conséquence directe de votre endettement cumulé au fil des ans qui pèse très lourdement sur les capacités d'investissement de notre Ville, le remboursement de vos dettes absorbant à lui seul une très forte proportion de nos capacités d'investissement.

Dans ces conditions, Madame le Maire, chers collègues, nous voterons bien évidemment contre votre mauvais budget ; contre la dégradation des services publics municipaux ; contre la taxation toujours aussi lourde des familles Beauvaisiennes ; et contre la détérioration préoccupante des finances de notre Ville après 15 années de gestion CAYEUX. Je vous remercie.

**M. JULLIEN** : Ecoutez mon cher collègue, j'ai entendu votre brillante plaidoirie et je reste néanmoins atterré sur vos conclusions. Je pensais qu'avec vos très nombreuses années d'expérience dans la vie politique et politicienne, et je pèse mes mots n'est-ce pas, je crois que tout le monde aura bien entendu, vous auriez compris comment marche un budget. Un budget de collectivité territoriale que ce soit dans une ville, vous avez été directeur de cabinet de la ville de Beauvais avant 2001, que ce soit la Région, que ce soit au Conseil Général, fonctionne selon des règles immuables. On ne dépense pas plus que ce que l'on gagne. Si j'ai bien entendu vos critiques et si je devais suivre les recettes que vous me proposez, qu'est-ce que je devrais faire ? Je devrais d'abord augmenter mes dépenses de fonctionnement parce que, bien évidemment, nous torturons un peu les Beauvaisiens en diminuant l'enveloppe de subvention depuis plusieurs années ; en diminuant l'enveloppe prévue pour les dépenses de personnel ; en diminuant également un certain nombre de prestations sur lesquelles nous avons été obligés de faire un peu de rationalisation ; et puis, pour pouvoir compenser tout cela, nous devons diminuer les impôts.

**M. JULLIEN** (suite) Je me demande si vous avez pris en compte l'élection de 2014 qui est postérieure à la modification des taux d'impôts dans laquelle, je vous le rappelle, mon cher collègue, nous avons failli être élus au premier tour. Si je pense que la population aurait été vraiment mécontente des décisions qui étaient prises avant 2014, je pense que nous n'aurions pas eu un scrutin aussi favorable.

Autre élément en ce qui concerne cette fois-ci, les dépenses d'investissement. Vous vous plaignez, vous vous gargarisez, vous la majorité d'une augmentation des dépenses d'équipement de la Ville mais je mets un bémol, vous êtes simplement revenus à une situation un peu plus normale qui était déjà largement insuffisante auparavant mais vous devriez faire plus ! Plus ! Ah, comment ? Ah oui, d'accord. Mais il ne faut pas emprunter, ah oui ! 61 millions d'euros c'est trop, c'est trop ! Et je vous signale entre parenthèses que quand vous regardez les ratios, vous devez le savoir, vous devriez le savoir, c'est sur la base des comptes administratifs de 2014. Or là, nous faisons des comparaisons, compte administratif 2014 il y a 3 ans sur un budget primitif 2017. La situation n'est plus la même. La baisse des concours d'Etat n'était pas la même en 2014 par rapport à ce qui allait être en 2017, donc il faut faire très attention quand on fait ce genre de comparaison.

Je résume, il faut baisser les impôts ; il faut augmenter les dépenses de fonctionnement ; il ne faut plus emprunter ; il faut augmenter considérablement les dépenses de personnel, les subventions et également nos charges et puis nos programmes d'investissement. Ceci étant, à moins de tordre l'arithmétique dans une méthode que je ne connais pas, en tout cas que je n'ai pas apprise à l'école, je ne sais pas comment faire. Là, moi je veux bien, ce sont des recettes de la poudre de perlimpinpin mais pour l'instant la poudre de perlimpinpin elle n'a jamais apporté de miracle en matière d'orthodoxie financière, en matière d'équilibre. Je sais bien que ce n'est pas un budget plaisant et émaillé de paillettes que je vous présente aujourd'hui mais c'est un budget qui est sérieux ; c'est un budget qui est réaliste ; c'est un budget qui tient compte de la situation actuelle ; qui tient compte également d'une loi de finances qui est votée sous l'empire du gouvernement présidé par les socialistes, par chez vous, qui est présidée sous l'empire également du Président de la République, de Monsieur HOLLANDE, alors que vous nous parlez déjà de la future présidence de François FILLON donc je pense que vous pensez que François FILLON sera Président de la République. Je veux bien en accepter l'augure mais pour l'instant le budget je l'ai préparé sur la base des décisions gouvernementales, gouvernement qui est actuellement un gouvernement de gauche. Et je suis pragmatique sur ce terrain-là, je ne peux pas faire autrement parce que c'est l'application pure et simple de la loi de finances existante. Et sur le plan communal, on ne peut pas faire autrement. Si on y dérogeait, c'est très simple, le budget serait rejeté par l'autorité préfectorale et nous serions immédiatement mis sous tutelle. Ça, malheureusement, je ne peux pas l'accepter et je me battrais très fermement contre cette hypothèse qui risquerait de nous mettre en tutelle parce que nous n'aurions pas respecté les principes fondamentaux de l'équilibre budgétaire.

Voilà mon cher collègue ce que je voulais vous dire. Essayez de revenir un peu à la raison de ce qu'est un budget. Vos propos, je ne peux pas les mettre sur le compte de l'innocence parce que vous êtes un vieux routier de la politique et vous savez parfaitement comment se prépare un budget. Je pense plutôt que vos propos sont basés sur de la mauvaise foi.

**M. PIA** : Moi je voudrais réagir aux propos de Monsieur VIGUIER. Monsieur VIGUIER, quand vous dites que notre collègue Jean-Marie JULLIEN a été limogé, franchement Jean-Marie JULLIEN est Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, il est conseiller municipal délégué aux finances, il a des hautes responsabilités au sein de nos collectivités, que ce soit la Ville ou que ce soit la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Vous ne pouvez pas dire ça.

**M. PIA** (suite) Et je trouve que vos propos par rapport au budget, qui mettent finalement en cause la compétence de Jean-Marie JULLIEN et des services et de l'ensemble des élus et de Madame le Maire qui œuvrent sur un budget qui, in fine, quand on regarde bien, les clignotants sont plutôt verts dans tous les domaines, même au niveau de l'endettement Monsieur VIGUIER. Même au niveau de l'endettement ! Et vous dites des contre-vérités. De toute façon, je pense que quels que soient les chiffres qu'on pourrait vous proposer, ce serait toujours mauvais.

Alors, vous rattrapez à la volée, un petit coup de critique sur la politique nationale en parlant bien sûr de la campagne des présidentielles, oui c'est normal ! Après, c'est un petit coup sur l'Agglo, vous allez nous dire ce que nous faisons sur l'Agglo alors que nous sommes au Conseil Municipal. On a l'impression que vous faites une grande salade avec tout ça pour faire mousser un peu les choses parce que finalement vous n'avez rien à dire ! Un budget où on retrouve un autofinancement qui est égal à celui de l'année dernière, 3,2 millions d'euros, qui va nous permettre justement d'investir. Quand vous dites que nous avons des dépenses d'investissement qui sont en baisse, et là on voit bien que cette année ces dépenses d'investissement elles reprennent, nous avons 3,2 millions d'euros d'autofinancement que nous allons pouvoir dédier à l'investissement. Les dépenses d'investissements, progressent de 16 % par rapport à 2016. Donc ça, si ce n'est pas du positif, vous m'excuserez, moi je ne comprends pas. Ensuite, pour la huitième année, je le rappelle quand même, les impôts n'augmentent pas malgré un contexte budgétaire national très compliqué, les dotations qui diminuent, depuis que nous sommes élus en 2014, nous n'avons pas touché à la fiscalité. Alors, il faut arrêter de raconter des histoires. Ensuite, concernant l'endettement, Monsieur VIGUIER. L'endettement est inférieur de 22 % à la moyenne nationale, alors arrêtez de nous dire que la ville de Beauvais s'endette, c'est faux ! La ville de Beauvais s'est désendettée, ce qui nous permet aujourd'hui, mon cher Jean-Marie, de pouvoir relancer et de pouvoir contracter de nouveaux emprunts. Je pense que la situation, honnêtement, elle est plus que favorable. Nous arrivons à maîtriser nos dépenses de fonctionnement et c'est vrai que l'on doit rendre hommage aux services qui font un travail énorme pour ça. On a pu préserver aussi les subventions aux associations. Bien sûr, nous avons baissé, nous avons aussi beaucoup d'associations sur Beauvais et nous les aidons de manière conséquente, pas uniquement, et je vous l'ai déjà dit, sur la question des subventions mais par rapport à l'attribution des salles qui leur sont allouées. Et aussi, si on devait comptabiliser tout ce que les services techniques font, l'aide qu'ils peuvent apporter aux associations, Monsieur VIGUIER, c'est une chose aussi qui compte dans un budget quelque part. Donc, vous ne pouvez pas nier le soutien que nous apportons aux associations Beauvaisiennes. Il faut arrêter avec cette stratégie qui consiste toujours à... Je veux bien, vous êtes dans l'opposition, c'est votre rôle de critiquer, ok, mais à un moment donné il faut aussi reconnaître ce qui marche et ce qui va. Je suis aussi élu au Conseil Départemental comme vous le savez, nous avons eu une session au Conseil Départemental hier, les choses sont dites. Et je peux vous dire, alors c'est vrai qu'on est en deuxième partie de cette session, il n'y avait plus, Mesdames et Messieurs les journalistes, il n'y avait plus de journalistes. On est tombés dans un débat apaisé où on se disait les choses, on se disait ce qui allait, ce qui n'allait pas. Il y avait un vrai débat constructif. Voyez-vous, je pense qu'on peut être dans l'opposition mais on peut aussi, à un moment donné, reconnaître ce qui marche. Et c'est aussi une manière de reconnaître la compétence des services, moi je pense aussi aux services, à ceux qui travaillent au quotidien pour faire avancer la ville de Beauvais.

**M. TABOUREUX** : Oui, Monsieur VIGUIER. Concernant les invitations aux manifestations. Nous pouvons vous assurer qu'il n'y a aucune interférence à caractère politique ou politicien, que le traitement est le même pour tous... Vous ne pouvez pas vous empêcher,

**MME LE MAIRE** : Monsieur VIGUIER, Monsieur TABOUREUX a la parole, on verra après.

**M. TABOUREUX** : C'est le principe. Il n'y a aucune interférence et donc en fait, vous mettez en cause le service des relations publiques, son responsable appréciera puisqu'il n'y a justement pas d'interférences. Vous avez pris deux exemples quand même, alors premier exemple que j'ai noté, c'est l'inauguration de l'école Aragon.

Je me permets de poser la question à votre voisine, je crois qu'Anne GEFROY était présente à l'inauguration. Vous n'étiez pas présente ? Pas reçu d'invitation ? Ecoutez, bon. On va regarder mais à notre connaissance il y a eu une ou deux erreurs depuis la rentrée de septembre et vous aviez téléphoné tout de suite et ça avait été réparé tout de suite. Je crois que l'erreur c'était Pianoscope, vous pouvez sans doute confirmer ? Voilà. Mais vraiment il y a zéro interférence, donc c'est un problème administratif si ça a eu lieu et on va regarder, mais je pense qu'on ne peut pas mettre en cause comme ça un service.

**MME LE MAIRE** : Moi je voudrais insister lourdement, Monsieur VIGUIER. Je vous soupçonne finalement, comme vous êtes absent, comme vous êtes absent aux commissions d'ailleurs, de ne pas y aller et de dire « On n'a pas reçu les invitations » parce que ici, depuis 16 ans, l'opposition a été unanimement invitée à toutes les manifestations. Et Madame GEFROY vient très souvent aux manifestations, donc ça m'étonnerait qu'en plus on fasse un tri.

**M. VIGUIER** : Oh !

**MME LE MAIRE** : Non, Monsieur VIGUIER, ce n'est pas possible ! C'est un faux débat et je ne l'accepte pas ! C'est vraiment trop facile ! Madame GEFROY.

**MME GEFROY** : Par exemple, la remise de la médaille à La Vaillante, mon oncle a été mis à l'honneur, tout ça, je m'appelle GEFROY comme lui et aux 90 ans de La Vaillante, j'étais au GALA de gymnastique, je n'ai pas reçu d'invitation pour la remise de la médaille à La Vaillante.

**MME LE MAIRE** : Madame GEFROY, là c'est l'association qui invitait, ça n'est pas nous qui le faisons. C'est elle qui l'a fait. Mais si Monsieur VIGUIER ! Malheureusement c'est comme ça. Justement, sur ce cas précis-là, nous avons une réponse. Alors, ce n'est pas la peine de ricaner. Non, bah non ! Qui est grotesque ? Qui est grotesque ?

**M. VIGUIER** : Votre explication. Quand vous recevez en mairie, quand on vous voit sur les photos avec une douzaine d'élus de la majorité...

**MME LE MAIRE** : Je n'y étais pas à La Vaillante, je n'y étais pas.

**M. VIGUIER** : Vous n'y êtes pas souvent c'est vrai mais pas pour les mêmes raisons que nous.

**MME LE MAIRE** : Bon, écoutez mes chers collègues, ce n'est pas très grave. De toute façon, Monsieur VIGUIER aboie et la caravane Beauvais pour tous, elle, avance.

**M. VIGUIER** : Excusez-nous, on a encore quelques petites choses à vous dire.

**MME LE MAIRE** : Et bien d'accord, allez-y.

**M. VIGUIER** : Je sais bien que c'est une parenthèse beauvaisienne dans votre vie mais bon, supportez qu'elle dure encore un petit peu.

**MME LE MAIRE**: On se demandait combien de temps ça allait mettre à venir ! Ça fait une demi-heure, une heure, ah oui ! Vous avez été assez patient.

**M. VIGUIER** : Supportez qu'elle dure encore un peu. Vous serez rentrée à Paris suffisamment tôt ne vous inquiétez pas.

**MME LE MAIRE**: Non, je suis là demain matin, figurez-vous.

**M. VIGUIER** : Flûte ! Nous le notons, nous le notons ! Vous avez été invitée alors, c'est bien.

**MME LE MAIRE**: J'ai un mariage, oui.

**M. VIGUIER** : C'est très bien. Vive les mariés. Tout d'abord, quelques retours sur ce qui vient d'être énoncé par tel ou tel élu, juste pour dire à Olivier TABOUREUX, vraiment, que nous ne polémiquons pas sur cette question. Nous avons fait le constat. Non, mais si vous n'avez retenu de nos interventions que cela, c'est peut-être que pour le reste, ça vous a échappé. Mais très objectivement, lorsque nous faisons le constat que depuis des semaines nous ne recevons, à une ou deux exceptions près sur des manifestations patriotiques, je l'ai dit tout à l'heure, aucune invitation. Et que nous constatons à la lecture de la presse locale que manifestement dans ces manifestations vous êtes nombreux de la majorité à vous presser pour être sur les photos, nous nous disons qu'il y a manifestement un souci et je vous assure que lorsque nous sommes invités, nous ne pouvons pas forcément... Oui, mais vous avez Monsieur MICHELINO, vous êtes sur le terrain mais on s'y croise très souvent. Et très objectivement, ça nous est plus difficile de vous y croiser lorsque nous n'avons pas été invités, notamment par la ville de Beauvais. Donc c'est un vrai problème et très objectivement, quand Olivier TABOUREUX nous répond qu'il n'y a pas de volonté de nuire et je suis tout à fait prêt à le croire, mais qu'il nous dit que c'est un problème administratif, ce n'est pas nous qui mettons en cause tel ou tel service. Si c'est un problème administratif, tel que vous le révélez ce soir, c'est vous qui mettez en cause tel ou tel service et pas nous. Nous, on aurait peut-être imaginé que c'était un problème politique et donc on mettait en cause la majorité municipale et éventuellement le cabinet du Maire. Mais c'est vous qui nous dites « Non, non, non, il n'y a pas d'intention de nuire politique, c'est manifestement un problème administratif », c'est donc vous qui mettez en cause les services. Ce n'est pas nous. Par ailleurs, Madame le Maire, vous faites bien de me rappeler à l'ordre, j'y venais justement. Déjà, pour rappeler que, là je crois cette fois-ci, à Franck PIA qui était un peu ému, ça lui arrive, que j'ai eu quelques propos non pas déplacés mais quelques propos fermes, relatifs à notre collègue Jean-Marie JULLIEN. Je ne faisais qu'un simple constat seulement d'un précédent, il était Vice-Président de la Communauté d'Agglomération, il l'est toujours. Sur le mandat précédent, il était premier adjoint chargé des finances, il n'est plus que simple conseiller municipal aujourd'hui. C'est quand même pour le moins une rétrogradation qui semble manifestement lui avoir valu le fait qu'il ait ensuite accepté d'endosser sur ses seules épaules la responsabilité d'une hausse faramineuse de la taxe d'habitation en 2009. Rappelez-vous, vous aviez dit c'est une connerie et il a dit « Je l'assume cette connerie ». Bilan, 4 ans après il n'est plus maire adjoint en charge des finances.

**MME LE MAIRE**: On voit que vous n'avez pas grand chose à dire Monsieur VIGUIER ! Pas grand chose à dire ! Vraiment !

**M. VIGUIER** : Ça vous ennuie en tout cas. Je n'ai pas grand chose à dire mais ce que je dis, manifestement, vous ennuie. J'en fais le constat.

**MME LE MAIRE**: Pas du tout. Franchement, je pense que vous vous abaissez.

**M. VIGUIER** : Non, non. C'est souvent vous qui abaissez le débat malheureusement Madame le Maire. Vous savez très bien, vous avez l'insulte facile. Vous le savez très bien ! Jamais nous ne nous sommes permis le moindre propos diffamant et insultant à votre égard. Il n'en a pas toujours été de même de votre côté ni celui de votre camp et vous le savez bien. Nous vous avons pris en flagrant délit à plusieurs reprises. Vous le savez très bien. Nous sommes de simples conseillers municipaux mais nous en plus, nous avons comme vous Monsieur LIEVAIN...

**MME LE MAIRE**: C'est un grand numéro ce soir !

**M. VIGUIER** : Malheureusement vous êtes invité, pas nous. C'est ça un petit peu la différence. C'est la différence entre la majorité et l'opposition. J'ajoute encore que c'est quand même toujours un très mauvais procès qui nous est fait de dire que vraiment on devrait faire des contre-propositions, un contre-budget. Vous nous faites le coup à chaque fois. Alors que vous êtes quand même à la tête d'une majorité et Jean-Marie JULLIEN est un des piliers de cette majorité, un peu moins depuis 2 ans je l'ai dit à l'instant, et que malgré le fait que vous déteniez toutes les informations, que vous ayez quand même la haute main sur les services, et on sait de quelle manière vous avez laissé échapper par une connerie, vous l'avez dit vous-même je vous cite, une augmentation de la taxe d'habitation de 30 %. Je veux dire, comment pourrions-nous avoir plus d'informations que vous si, avec les informations dont vous disposez, avez augmenté la taxe d'habitation de 30 % ; si vous avez souscrit un certain nombre d'emprunts, dont nous avons révélé plusieurs années après qu'ils étaient des emprunts toxiques, des emprunts pourris qui, ensuite je le reconnais, vous vous êtes empressés de nettoyer ; que vous avez, il n'y a pas plus tard qu'un mois, organisé un Débat d'Orientation Budgétaire dans lequel vous prévoyez 12 millions d'euros de dépenses d'investissement, de dépenses d'équipement au titre de la section d'investissement. Un mois après, on est passés à 14 millions d'euros, pas très sérieux quand même ! Il y a un mois, il aurait fallu que nous débattions des orientations budgétaires sur la base d'une prévision de 12 millions d'euros de dépenses d'équipement. Un mois après vous nous présentez un budget prévisionnel à 14 millions de dépenses d'équipement et vous expliquez que c'est nous qui ne sommes pas sérieux et que vous qui détenez toutes les informations êtes très sérieux ? Mais vous passez de 12 à 14 millions d'euros de dépenses d'équipement prévisionnelles, on verra ce qu'il en sera lorsqu'on examinera dans quelques mois le compte administratif 2017. Vous êtes passés de 12 à 14 millions d'euros en quelques semaines à peine. Ce n'est pas non plus très sérieux.

Et puis, nous on a une autre question qu'on souhaite vous poser, Madame le Maire, puisque vraiment un des chapitres qui est le plus impacté dans notre prévision budgétaire pour 2017, c'est celui des charges de personnel. Moins 350 000 €, j'ai dit tout à l'heure, officiellement 21 postes supprimés mais beaucoup de postes laissés vacants et beaucoup de précarisation des services, nous le savons bien et vous le savez bien aussi. Nous avons, Madame le Maire, pris connaissance hier et comme tous les citoyens, du moins ceux qui lisent la presse, de votre récente promotion et je vous en félicite. Votre camp reconnaît vos mérites. Dans l'organigramme de campagne de Monsieur FILLON, nous avons noté, ce faisant aussi, que l'un de vos plus proches collaborateurs, je dirais même le plus proche de vos collaborateurs, François MIQUEL, avait été lui-même promu dans cet organigramme de campagne.

**MME LE MAIRE**: Et le budget ?

**M. VIGUIER** : Mais j'y viens. On parle du budget justement là.

**MME LE MAIRE**: Non, non, mais bon, le budget.

**M. VIGUIER** : Avait été promu comme l'un des coordinateurs thématiques de cet organigramme de campagne. Nous savons bien que votre directeur de cabinet, parce que, comme il en a parfois l'habitude, s'en est ouvert autour de lui, notamment à des journalistes, avait déjà largement contribué, c'est tout à son honneur, au succès de François FILLON lors de la Primaire.

**MME LE MAIRE**: Et le budget ? Non mais ce n'est pas possible !

**M. VIGUIER** : Que nous avons constaté d'ailleurs, et comme il est là ce soir, je le salue, mais qu'il avait été, comment dirais-je, un peu moins présent.

**MME LE MAIRE**: Non mais vous passez... Vous êtes hors piste Monsieur VIGUIER.

**M. VIGUIER** : Ça vous ennue ce que je suis en train de dire.

**MME LE MAIRE**: Vous êtes hors sujet. Vous ne faites que des attaques personnelles.

**M. VIGUIER** : Non, non mais pas du tout personnelles !

**MME LE MAIRE**: Mais absolument ! On vous demande de parler du budget et vous êtes en train d'essayer de régler des comptes.

**M. VIGUIER** : Mais je ne règle aucun compte.

**MME LE MAIRE**: Est-ce que vous pouvez revenir au budget ?

**M. VIGUIER** : Je suis sur le budget.

**MME LE MAIRE**: Dans combien de temps ? On ne va pas passer la soirée sur vos commentaires, parfaitement déplacés Monsieur VIGUIER.

**M. VIGUIER** : C'est ce que nous allons voir. Je disais donc que votre directeur de cabinet avait, parce qu'il s'en est ouvert...

**MME LE MAIRE**: Le sujet n'est pas le directeur de cabinet ! Nous sommes en train de parler de la ville de Beauvais et du budget. Si ça continue, je vous coupe la parole Monsieur VIGUIER. Ça n'a rien à voir avec le budget !

**M. VIGUIER** : Vous savez très bien Madame le Maire, je suis en train de vous parler du chapitre 012 de la section de fonctionnement relative aux charges de personnel qui connaissent une saignée importante, moins 350 000 € prévisionnellement sur l'année 2017. Et je suis en train de vous parler, et c'est tout à fait naturel, l'un des collaborateurs, je pense le mieux rémunéré et c'est sans doute justice de cette mairie, donc je suis totalement dans le sujet.

**MME LE MAIRE**: Mais Monsieur, ça suffit Monsieur VIGUIER ! Ce sont des attaques totalement personnelles, perverses, vicieuses par rapport à des collaborateurs, à des élus !

**M. VIGUIER** : Perverses, vicieuses ! Vous voyez, quand je vous avais dit que vous aviez l'insulte facile !

**MME LE MAIRE**: Oui, absolument parce que vous le méritez Monsieur VIGUIER, vous le méritez !

**M. VIGUIER** : Vous avez l'insulte facile et vous le revendiquez ! Vous êtes insultante et revendicative.

**MME LE MAIRE**: Ça fait un quart d'heure que vous, vous vous êtes acharné sur Jean-Marie JULLIEN en le rabaissant vis-à-vis de nos collègues. Il est un conseiller municipal comme quelques 35 ici autour de la table. Ensuite, vous vous attaquez à un cadre de la Ville et je trouve ça indécent. On voit vraiment que sur le fond du débat du budget vous n'avez rien à dire. Vous n'avez rien à dire ! Alors évidemment, on essaye d'égratigner par ci, on essaye de critiquer par là.

**M. VIGUIER** : Est-ce que vous pouvez me laisser parler ? Parce que j'étais en train de parler.

**MME LE MAIRE**: Non Monsieur VIGUIER, on n'a plus envie de vous écouter sur ce sujet. Ou vous avez des arguments tangibles de critique sur le budget, ce qui va être difficile, on vous l'a déjà expliqué, ou vous changez votre discours. Mais maintenant ça suffit, cette espèce de critique en demi-teinte sur les agissements des uns ou des autres. Vous essayez de discréditer une équipe qui travaille depuis 15 ans, qui a été non pas plébiscitée mais en tout cas très bien réélue pour la troisième fois et vous essayez de semer le doute. Non mais enfin Monsieur VIGUIER, reprenez-vous, rentrez dans le sujet du budget, vous l'appréciez mal, vous ne le connaissez pas et vous faites de la politique politicienne.

**M. VIGUIER** : Madame le Maire, franchement, permettez-moi de vous dire que je reconnais totalement votre fonction de maire. Je la respecte absolument. Mais bien sûr que si ! Mais simplement, je ne pense pas que vous soyez habilitée à réécrire mon discours. Jusqu'à présent, j'écris les discours que nous concevons avec mes 6 collègues d'opposition municipale.

**MME LE MAIRE**: Vous faites des erreurs magistrales ! Quand vous parlez de 27 postes supprimés, il y en a 7 ! Il faut savoir lire un budget. En tant que directeur de cabinet, vous n'avez pas appris à lire un budget ?

**M. VIGUIER** : Mais non, il y a écrit 21 dans votre rapport ! Mais écoutez, votre rapport de présentation du budget dit « suppression de 21 postes d'agents publics »

**MME LE MAIRE**: Il y a des modifications, il y a des évolutions de carrière, il y a 7 suppressions.

**M. VIGUIER** : Non, ce n'est pas ce qui est écrit dans votre rapport. Je disais donc, Madame le Maire, qu'au titre de la diminution des charges de personnels envisagée pour vous à hauteur de 350 000 € pour l'année 2017, nous vous interrogeons très précisément sur le fait suivant. L'un de vos collaborateurs est aujourd'hui partie prenante de l'organigramme de campagne du candidat de votre camp politique à la présidentielle.

**M. VIGUIER** : (suite) Il l'était déjà lors du dispositif de campagne de ce même candidat pour les primaires et nous avons constaté qu'il était beaucoup moins présent qu'à l'accoutumé aussi bien lors des séances du Conseil Municipal que lors des séances du Conseil de l'Agglo. Son intégration dans l'organigramme de campagne de Monsieur FILLON annoncée hier, aboutit-elle au fait qu'il se mette en disponibilité au niveau de la mairie de Beauvais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour effectuer, avec un salaire qui lui sera versé par l'équipe de campagne, et c'est tout à fait transparent et légitime, il peut se mettre en disponibilité, va-t-il se mettre en disponibilité ? S'est-il mis en disponibilité depuis le mois de septembre ? A partir de quand va-t-il se mettre en disponibilité ? Afin que ce ne soit pas les Beauvaisiens qui aient payé ou qui aient contribué à la campagne des primaires de Monsieur FILLON.

**MME LE MAIRE**: On a compris la question, on va vous répondre !

**M. VIGUIER** : Ou qui contribuent à la campagne présidentielle de Monsieur FILLON ? Telle est la question que nous vous posons à propos du chapitre 012 prévu par vous-même en baisse de 350 000 € pour 2017.

**MME LE MAIRE**: Il faudra prendre la synthèse quand vous posez des questions. Alors, les choses sont extrêmement transparentes Monsieur VIGUIER. Il a un contrat de travail avec la campagne présidentielle et il sera ici pour un mi-temps, voire un tiers de temps. Quant à la campagne des primaires, il a pris des congés qui lui permettaient de s'absenter, point. Vous auriez pu demander les choses très calmement plutôt que d'essayer de mettre le doute et la suspicion sur les responsabilités qu'a pris François MIQUEL.

**M. VIGUIER** : Je suis très calme, je constate juste que vous, vous n'êtes pas restée très calme quand j'ai évoqué cette question.

**MME LE MAIRE**: Monsieur VIGUIER, si vous posiez les questions d'une manière très nette et très précise, ça fait une heure et quart que je vous aurais répondu. Seulement, vous tournez autour du pot d'une manière un peu bizarre qui a semé le doute, qui donne l'air de croire que Monsieur MIQUEL, pour ne pas le citer, soyons très transparents jusqu'au bout, a été en douce pour les primaires et il sera en douce pour la présidentielle. Mais, vous savez comment marche une campagne présidentielle, vous pensez qu'on veut prendre des risques ? Vous pensez qu'il va aller en douce dans une campagne présidentielle ? Non mais bon, allons. Il y a Madame COLIGNON qui veut dire quelque chose, ensuite Monsieur TABOUREUX.

**MME COLIGNON**: Madame le Maire, je vous remercie de me donner la parole et en tout cas je vous félicite pour votre calme parce que moi depuis tout à l'heure je suis très en colère et très énervée par ce que j'entends, par vous, par vos propos. Vous insultez notre collègue qui fait un travail de fond depuis des années. Oui, vous l'insultez parce que vous êtes en train de nous faire croire qu'il faut avoir du galon pour avoir de la qualité dans son travail. C'est ça que vous essayez de nous faire croire. Vous essayez de nous faire croire que nous, les conseillers, on ne sert à rien ! C'est ça que vous êtes en train d'essayer de nous faire croire ? Que parce qu'on est conseiller, ce n'est rien du tout ? Vous essayez de nous faire croire que le directeur de cabinet, c'est quelqu'un qui va participer à une campagne sur le dos de la mairie ! C'est ça que vous essayez de nous faire croire ? C'est honteux Monsieur ! C'est honteux d'avoir des propos comme ça. Alors moi, je suis énervée. Madame le Maire ne l'est pas mais moi je suis très énervée par ce que j'entends.

**M. TABOUREUX** : Monsieur VIGUIER, vous avez passé votre vie dans les cabinets. Je parle des cabinets... voilà. Et vous avez certainement passé du temps dans les campagnes électorales et je sais que vous avez vous-même contribué à beaucoup de défaites électorales mais vous remarquerez que nous ne vous en faisons aucun reproche et que nous ne mettons pas en doute votre intégrité.

**MME LE MAIRE**: Bien, mes chers collègues, je pense que tout à été dit, pas d'une manière forte élégante. Ah, Monsieur RAHOUI.

**M. RAHOUI** : Merci Madame le Maire. Je vais revenir au budget, si vous le voulez bien.

**MME LE MAIRE**: J'espère que vous allez relever le niveau.

**M. RAHOUI** : Je vais simplement faire mon travail de conseiller municipal d'opposition qui est là pour s'interroger, poser des questions, pour avoir des éclaircissements sur tout ce qui est relatif aux affaires de la Ville. Je ne vais pas revenir sur les précédents débats qui ont eu lieu vu qu'il y a eu beaucoup de démagogie, notamment de la part de Monsieur PIA qui vole au secours de Jean-Marie JULLIEN, lui qui a simplement pris sa place mais je vois que dans cette équipe on a l'habitude de rétrograder ceux qui ont mal agi. D'ailleurs, on parle de Jean-Marie JULLIEN mais il y a aussi d'autres collègues qui sont concernés. Monsieur DORIDAM, lui c'est encore plus simple, c'est comme dans la police, c'est-à-dire quand on travaille mal, on est rétrogradé à la circulation, c'est ce qui lui est arrivé lors de ce mandat.

Je vais en arriver à ce budget, Madame le Maire, pour vous interroger puisque je regrette que ce budget ne soit pas du tout adapté aux enjeux et aux difficultés que la Ville traverse actuellement. On est dans une situation où on a un centre-ville qui est en train de mourir et ce budget ne vient pas du tout au secours du centre qui est coincé en étau, entre les difficultés rencontrées dans beaucoup d'autres villes par des commerçants du centre. On n'est pas les seuls à avoir et à subir ces difficultés-là mais des difficultés qui se sont aggravées par l'arrivée d'un centre commercial qui a quand même fait varier la donne dans notre Ville, et le budget ne s'engage absolument pas vers un rétablissement de la situation ou un rééquilibrage des comptes. Et puis, ce budget il est quand même malgré tout à l'image de tout ce qu'on a pu voir ces dernières années dans la politique que vous avez menée à la tête de cette Ville ; un budget tourné vers le gaspillage et un budget tourné vers la folie des grandeurs. La folie des grandeurs parce que je suis arrivé, lors de ce Conseil Municipal et quelle fut ma surprise que de découvrir que dans un contexte politique qui est le nôtre où aujourd'hui on demande à nos concitoyens de faire des efforts pour contribuer au redressement des finances publiques, c'est ce que le gouvernement actuel a fait pendant 5 ans, c'est ce que le gouvernement que vous envisagez de soutenir, en étant membre de la direction de campagne de François FILLON, souhaite faire, c'est-à-dire aller plus loin vers ce redressement des finances publiques. Mais ces intentions qui peuvent être louables, qui se font souvent en préjudice d'une politique sociale, d'une politique culturelle, des services publics, me choquent dans l'application locale que vous en faite puisque vous demandez localement aux Beauvaisiens de se serrer la ceinture lorsque vous augmentez la fiscalité locale, lorsque vous créez des taxes supplémentaires telle que la taxe additionnelle sur l'enlèvement des ordures ménagère. Et en même temps on voit des faits de gaspillage et ce que j'ai vu en arrivant à la mairie ce soir m'a choqué, Madame, c'est votre nouvelle voiture de fonction. Je ne comprends pas comment le maire d'une ville comme Beauvais, c'est-à-dire moins de 60 000 habitants, peut se permettre d'avoir une voiture de fonction avec un prix catalogue de 41 000 € alors que le maire d'Amiens a une voiture d'une gamme inférieure, alors que le maire de Lille également a une voiture de gamme inférieure.

**M. RAHOU** (suite) Moi, je crois Madame, que vous êtes en train de donner un signal plus que négatif avec cette illustration. On parle de votre voiture de fonction qui est plus que rutilante, 41 000 € prix catalogue, je le dis. Et je crois que c'est plus que disproportionné, c'est indécent à l'endroit des Beauvaisiens. Et j'aimerais savoir si vous envisagez, pour être cohérente avec votre politique, avec la théorie que vous défendez, de revoir également à la baisse cet excès.

**MME LE MAIRE**: Monsieur RAHOU, vous allez m'écouter cinq secondes. Monsieur RAHOU, vous me regardez parce que moi je vais vous dire droit dans les yeux que je n'ai pas changé la marque de la voiture ni la série depuis Monsieur AMSALLEM. Cette voiture est louée 500 € par mois et tous les 3 ans le leasing se change. Malheureusement, la précédente ne se fait plus. Je n'allais pas prendre une Vespa. Je sais que c'est la mode dans vos gouvernements de circuler en Vespa, moi je garde la voiture. C'est la même marque que celle de Monsieur AMSALLEM. Seulement, depuis 17 ans, la collection Renault, elle a évolué Monsieur RAHOU. Elle a évolué.

**M. RAHOU** : Qu'est-ce qui vous empêche de prendre une Megane ou une 4L ?

**MME LE MAIRE**: Monsieur RAHOU, je ne prends rien de plus que mon prédécesseur auprès des Beauvaisiens.

**M. RAHOU** : C'est faux Madame le Maire, vous prenez une gamme supérieure. Que ce soit un véhicule en leasing, c'est peut-être le cas mais si vous preniez une gamme inférieure...

**MME LE MAIRE**: La gamme que j'avais avant n'existe plus ! Est-ce que vous pouvez me trouver la même ? Trouvez-la-moi !

**M. RAHOU** : On va aller ensemble chez Renault demain si vous êtes à Beauvais, on va remplacer la Talisman par une Megane.

**MME LE MAIRE**: Moi les voitures je m'en fiche, ce n'est pas mon problème les voitures.

**M. RAHOU** : Moi, c'est ce que je vous propose, et je crois que vous n'avez pas envie d'être de bonne foi Madame sur ce sujet-là, et Walter AMSALLEM il avait une gamme inférieure, vous avez décidé de monter en gamme mais comme pour plein d'autres choses Madame le Maire, vous êtes généreuse mais avec l'argent des autres.

**MME LE MAIRE**: C'est la même ! Oh Monsieur RAHOU !

**M. LAGHRARI** : Ce soir, on découvre, j'ai l'impression, enfin le véritable visage de l'opposition. Ce soir, c'est monté de niveau. Je ne voulais pas parler sur ce sujet parce que quand ça concerne les budgets, je laisse les spécialistes parler budget mais comme apparemment on ne parle pas de budget, je peux me permettre de rentrer dans la récréation et participer à la fête pour dire quelques petites choses. L'opposition montre son véritable visage. Vous aurez compris, mes chers collègues, que ceux qui prônent la lutte des classes sur le terrain pour défendre la veuve et l'orphelin sont en réalité des spécialistes de la lutte des places. Parce que pendant le budget on a entendu parler de quoi ? De conseillers, d'adjoints. C'est la véritable guerre qui se joue en réalité peut-être chez nos collègues de l'opposition de qui va être tête de liste ? Qui sera adjoint ? Qui sera le chef de file ? Le Walter AMSALLEM du 21<sup>ème</sup> siècle. Pour l'essentiel de leur temps, ils nous ont parlé pendant ce débat sur le budget, ce qui est incroyable, de voiture, de telle personne est conseiller, telle personne est adjoint.

**M. LAGHRARI** (suite) Moi, qui ne connaît pas vraiment grand chose, encore actuellement dans ma petite formation d'élus sur le budget, ça me rassure parce qu'en réalité il n'y a rien, il n'y a eu aucune attaque sur notre budget donc je remercie Jean-Marie et les services, c'est qu'on doit avoir un budget tellement solide ou qui doit être tellement bien ficelé pour que l'on n'ait rien trouvé à dire sur notre budget.

Ensuite, je voudrais juste revenir sur une petite attaque qui a été dite tout à l'heure de la part de Monsieur VIGUIER, sur la baisse de nos charges de personnel. Ce qui est marrant c'est que, quand sur les charges de personnel on essaye de faire un effort parce qu'on nous demande de faire des efforts, on a fait le choix de ne pas renouveler peut-être quelques contrats, ou j'ai entendu une histoire de 7 postes ; alors que si on avait recruté on nous aurait sorti quoi comme excuse en vérité ? Que l'on favorise les gens de Beauvais Pour Tous ou qu'on fait du copinage, qu'on recrute dans les temps actuels, les temps sont durs et vous ne faites aucun effort, donc ce qu'ils nous reprochent sur l'histoire des invitations à favoriser soi-disant les rangs importants que l'on aurait chez Beauvais Pour Tous. Et en parlant de rang important à Beauvais Pour Tous, en réalité ce n'est pas qu'on a des rangs importants, c'est peut-être que chez vous il y a une désertification dans vos rangs et la question ce n'est pas de se poser pourquoi il y a autant de gens qui sont sympathisants de BPT mais peut-être que la question que l'on devrait aujourd'hui se poser, en fin de compte on ne peut plus se la poser parce que la réponse on vient de l'avoir, pourquoi il y a si peu de personnes dans les rangs des sympathisants de l'opposition ? Moi, je veux juste terminer en disant que ça me rassure sur les derniers mots de mon collègue Jean-Marie JULLIEN qui dit qu'en fin de compte notre budget repose sur deux idées fortes, pour conclure sur ce débat du budget : préserver l'essentiel et continuer d'avancer. Madame le Maire, la caravane passe. Non, c'est plutôt le chien aboie et la caravane passe.

**MME LE MAIRE**: Bien, on passe au vote. Pardon, Madame ITALIANI.

**MME ITALIANI** : Merci Madame le Maire. Juste un petit mot à Monsieur LAGHRARI. Quand il fait des reproches, j'aimerais bien qu'il s'adresse aux personnes exactement à qui il s'adresse et pas à la généralité parce que c'est un petit peu gênant pour le reste de l'opposition, ce serait gentil.

**M. LAGHRARI** : En effet, Madame ITALIANI, je présente mes excuses aux personnes de l'opposition parce que j'ai généralisé mais on aura bien compris que je parlais de ceux qui se sont exprimés avant moi.

**MME LE MAIRE**: On passe au vote mes chers collègues.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Vous êtes 6. Est-ce qu'il y a des abstentions ? 3 abstentions. Et les autres élus de Beauvais Pour Tous votent pour.

Le conseil municipal, à la majorité avec 3 abstentions et 6 voix contre décide d'adopter le budget principal : budget primitif 2017, création, modification et suppression d'autorisations de programmes ou d'engagements.

Nous avons le budget annexe de l'eau. Même vote ? Abstentions également ?

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 9 abstentions, décide d'adopter le budget annexe de l'eau : budget primitif 2017.

Le budget annexe régie d'exploitation de l'Elispace. Même vote ? Abstentions ? C'est tout.

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 9 abstentions, décide d'adopter le budget annexe régie d'exploitation de l'Elispace : budget primitif 2017.

Délibération n°2016-601

(rapport réf 2016-601)

**Vote des taux d'imposition de l'année 2017**

**Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal**

Conformément à l'article 1636 B sexies du code général des impôts, le conseil municipal vote chaque année les taux des impôts locaux.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable beauvaisien. Cette base est déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale fixée par la loi de finances.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux en 2017 pour la huitième année consécutive. Ainsi, les contribuables beauvaisiens ne subiront pas, à situation égale, d'augmentation de la pression fiscale communale, hormis la revalorisation des bases.

En conséquence, les taux d'imposition communaux 2017 seraient fixés à :

- |   |         |
|---|---------|
| - taxe d'habitation (TH) :                              | 16,60 % |
| - taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :      | 35,66 % |
| - taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : | 68,56 % |

La commission "Finances, budget, contrôle de gestion", réunie le 7 décembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, avec 6 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

#### 4 -VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE L'ANNEE 2017

**M. JULLIEN** : En droite conséquence du débat que nous venons de vivre, débat fort passionnant, je vous propose mes chers collègues de reconduire purement et simplement le taux d'imposition que nous connaissons depuis 8 ans. C'est-à-dire au niveau de la taxe d'habitation, 16,6 % ; au niveau de la taxe foncière sur les propriétés bâties, 35,66 % ; et sur les propriétés non bâties, 68,56 %.

La commission des Finances a émis à l'unanimité un avis favorable, sachant que les représentants de l'opposition n'étaient même pas présents.

**M. VIGUIER** : Madame le Maire, nous n'étions pas présents à cette commission des Finances ; c'est très rare. Et par ailleurs, Monsieur l'ancien maire adjoint, je vous rappelle que nous n'avons même pas les matrices budgétaires le soir de la commission. Donc si c'est pour vous entendre parler et faire du bruit avec votre bouche, ce n'est franchement pas très intéressant. Parce que vous savez bien qu'un budget ça s'examine avec une matrice budgétaire dont nous ne disposons pas lorsque nous nous réunissons en commission des Finances. Donc il faut quand même être un peu sérieux.

Nous voterons évidemment contre ces taux de fiscalité qui sont toujours ceux que vous avez souhaité adopter depuis 2009, qui sont des taux extrêmement lourds pour les Beauvaisiens, et pour les familles Beauvaisiennes, ainsi qu'en atteste le ratio numéro 2 de la comptabilité publique et qui ont été encore aggravés dans leur caractère injuste par le fait que vous avez remis en cause un certain nombre d'abattements généraux à la base qui ont rendu éligibles les foyers les plus modestes de notre Ville à la taxe d'habitation. Evidemment, pour toutes ces raisons nous voterons contre.

**M. JULLIEN** : Je voudrais apporter une petite précision à mon cher collègue et qui à l'époque était directeur de cabinet, n'est-ce pas ? Et j'en appelle au témoignage également de mes collègues de l'ex-opposition avant 2001. Est-ce que nous avons en commission des Finances le moindre document à l'époque ? Nous découvrons tout au moment de la commission des Finances. Et ça ne nous empêchait pas de travailler avec efficacité pour pouvoir faire avancer les dossiers.

**MME LE MAIRE**: Bien. On passe au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Contre ? Sur les taux d'imposition ? Ils n'ont pas bougé depuis 8 ans et vous votez contre ?

**M. VIGUIER** : Ils sont toujours aussi lourds et injustes.

**MME LE MAIRE**: Vous savez, vous avez des amis qui parlent tout le temps de l'héritage mais moi je peux vous dire qu'il nous pèse aussi depuis 15 ans l'héritage.

**M. VIGUIER** : Ce que je peux vous dire... Oui parce que vous avez retrouvé une commune dans une situation budgétaire qui était quand même bien meilleure que celle dans laquelle vous l'avez laissée en 3 ans.

**MME LE MAIRE**: Sauf que les impôts, ils atteignaient des stratosphères !

**M. VIGUIER** : Non mais très clairement, vous savez très bien pourquoi nous votons contre. Parce que vous avez considérablement alourdi la fiscalité locale depuis 2009 et parce que vous l'avez, qui plus est, rendue particulièrement injuste en supprimant la plupart des abattements généraux à la base et en rendant inéligibles les familles les plus modestes au paiement de la taxe d'habitation. Vous le savez bien, vous aviez même fait une cagnotte à l'époque pour venir en aide aux plus en difficulté d'entre eux.

**M. VIGUIER** (suite) Vous vous souvenez quand même de ça, la cagnotte ? Madame le Maire, vous ne vous souvenez pas de ça ? Il l'avait payé double Monsieur JULLIEN d'ailleurs la cagnotte, parce que c'était de sa faute si ça avait augmenté de 30 % la taxe d'habitation. Il y avait eu double cotisation. C'était la dernière fois que ça lui était arrivé, depuis il a une demi-représentation. En fait, très clairement, Madame le Maire, et ce n'est pas pour rien que vous êtes aujourd'hui la référente en matière d'animation de la campagne pour les élus chez François FILLON, parce que vous avez toutes les bonnes ficelles à leur transmettre en matière notamment d'augmentation en douce de la fiscalité locale. Vous l'avez fait avant tout le monde, vous savez comment faire pour augmenter la taxe d'habitation sans trop toucher aux taux, ni vu ni connu, sauf quand il y a une opposition municipale qui est suffisamment vigilante pour dénoncer votre façon de faire.

**MME CORILLION** : Monsieur VIGUIER, s'il vous plaît, cessez de faire du bruit avec votre bouche.

**MME LE MAIRE**: Le conseil municipal, à la majorité, avec 6 voix contre, décide d'adopter le vote des taux d'imposition de l'année 2017.

Délibération n°2016-602

(rapport réf 2016-602)

**Pouvoirs du maire - délégation du Conseil Municipal en matière de couverture du besoin de financement de la collectivité**

**Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal**

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permettant au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences ;

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> février 2016 donnant délégation au maire et à l'élu délégué en matière de couverture du besoin de financement ;

Vu la circulaire interministérielle du 25 juin 2010 (NOR n° IOCB1015077C) qui a pour objet d'appeler l'attention sur les risques inhérents à la gestion active de la dette par les collectivités territoriales et de rappeler l'état de droit sur le recours aux produits financiers et aux instruments de couverture du risque financier ;

Vu la « charte de bonne conduite entre établissements bancaires et les collectivités locales » dont le 5<sup>e</sup> engagement prévoit que les collectivités locales s'engagent à développer la transparence des décisions concernant leur politique d'emprunts et de gestion de la dette ;

Article 1

Le Conseil Municipal donne délégation au maire pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. dans les conditions et limites ci-après définies.

Article 2

Le Conseil Municipal prend acte de la situation de l'endettement comme suit :

L'encours de la dette présente les caractéristiques suivantes :

Encours total de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2017 <sup>(1)</sup> (tous budgets confondus) : 45 contrats totalisant 65.829.994 €

La présentation détaillée et comparée de la dette est ventilée, en appliquant la double échelle de cotation fondée sur l'indice sous-jacente et la structure :

Classification risques Gissler <sup>(2)</sup>	Encours total au 1 <sup>er</sup> janvier (ensemble des budgets)				
	2014	2015	2016	2017 <sup>(1)</sup>	%
1A	75 100 371 €	72 132 731 €	68 870 718 €	65 829 994 €	100,00%
2A/6F	0 €	0 €	0 €	0 €	-
Totaux :	75 100 371 €	72 132 731 €	68 870 718 €	65 829 994 €	100,00%

(1) montant simulé le 9/11/2016 qui diffère avec celui simulé au 30/11/2015 pour la délibération du 10/11/2016 consacré à l'audit de la dette dans la cadre du débat d'orientations budgétaires (64.058.995 €) en raison essentiellement de la prise en considération d'un emprunt sur le budget annexe de l'eau au nominal de 1,45M€.

(2) Les produits non catégorisés par la charte sont classés en risque F6 (cf. classification Gissler en fin de document)

### Répartition budgétaire

Budget	CRD au 1/01/2014	part	CRD au 1/01/2015	part	CRD au 1/01/2016	part	CRD au 1/01/2017 <sup>(1)</sup>	part
Eau	2 742 164 €	3,8%	2 431 752 €	3,4%	2 814 418 €	4,1%	3 909 131 €	5,9%
Ville	68 756 786 €	91,3%	67 750 979 €	93,9%	64 806 300 €	94,1%	61 230 563 €	93,0%
Agel <sup>(2)</sup>	4 375 000 €	5,6%	2 500 000 €	3,5%	2 500 000 €	3,6%	3 900 000 €	5,9%
Longue Haie	1 950 000 €	2,6%	1 950 000 €	2,7%	1 250 000 €	1,8%	0 €	0%
Tilloy	0 €	0,0%	0 €	0,0%	0 €	0,0%	690 000 €	1,1%
Avance du principal à Agel	-2 500 000 €	-3,3%	-2 500 000 €	-3,5%	-2 500 000 €	-3,6%	-3 900 000 €	-5,9%
<b>Totaux :</b>	<b>75 323 950 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>72 132 731 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>68 870 718 €</b>	<b>100,0%</b>	<b>65 829 994 €</b>	<b>100,0%</b>

<sup>(1)</sup> montant simulé le 9/11/2016 qui diffère avec celui simulé au 30/11/2015 pour la délibération du 10/11/2016 consacré à l'audit de la dette dans la cadre du débat d'orientations budgétaires (64.058.995 €) en raison essentiellement de la prise en considération d'un emprunt sur le budget annexe de l'eau au nominal de 1,45M€.

<sup>(2)</sup> montant lié à aucun emprunt et uniquement lié à des avances du budget principal à compter de 2015.

### Article 3 : Gestion de la dette - Les instruments de couverture

#### → Stratégie d'endettement

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la commune de Beauvais souhaite recourir à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses.

Ces instruments permettent de modifier un taux (contrats d'échange de taux ou swap), de figer un taux (contrats d'accord de taux futur ou FRA, contrats de terme contre terme ou FORWAARD/FORWARD), de garantir un taux (contrats de garantie de taux plafond ou CAP, contrats de garantie de taux plancher ou FLOOR, contrat de garantie de taux plafond et de taux plancher ou COLLAR).

#### → Caractéristiques essentielles des contrats

L'assemblée délibérante décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, de recourir à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être :

- des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP)
- et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA)
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP)
- et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR)
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR)

L'assemblée délibérante autorise les opérations de couverture pour le présent exercice budgétaire sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette, ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice et qui seront inscrits en section d'investissement du budget primitif.

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la collectivité (seuil maximum retenu conformément aux critères arrêtés par le Conseil National de la comptabilité).

La durée des contrats de couverture ne peut être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins trois établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- 3 % de l'encours visé par l'opération pour les primes,
- 3 % du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci.

A cet effet, l'assemblée délibérante décide de donner délégation à Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, à l' élu délégué et les autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- à résilier l'opération arrêtée,
- à signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées aux alinéas précédents.

#### **Article 4 : Gestion de la dette - Des produits de refinancement**

**En substitution des contrats existants**, Madame le maire, ou en cas d'empêchement, l' élu délégué, sont autorisés **à souscrire des produits de refinancement**.

Ces produits porteront exclusivement sur des contrats classés 1A, 1B ou 1C.

→ Caractéristiques essentielles des contrats

L'assemblée délibérante décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, de recourir à des produits de refinancement qui pourront être :

- des emprunts obligataires,
- et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable sans structuration,
- et/ou des barrières sur Euribor.
- 

Le recours à des contrats avec effet de levier n'est pas autorisé.

Le montant du prêt de refinancement ne pourra pas excéder le montant du capital restant dû augmenté des indemnités contractuelles, dans la limite de 10% du capital restant dû.

La durée des produits de refinancement ne pourra excéder la durée résiduelle du contrat refinancé augmentée de 5 ans.

#### **Article 5 : Les produits de financement : financement à moyen et long terme**

##### → Stratégie d'endettement

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la commune de Beauvais souhaite recourir à ses produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

Le recours à de nouveaux emprunts envisagé pour l'année 2017 portera exclusivement sur des contrats classés 1A, 1B ou 1C. Il est précisé que la proportion des contrats classés 1A représentera a minima les 2/3 des sommes empruntées.

##### → Caractéristiques essentielles des contrats

L'assemblée délibérante décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, de recourir à des produits de financement qui pourront être :

- des emprunts obligataires,
- et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable sans structuration,
- et/ou des barrières sur Euribor.

Le recours à des contrats avec effet de levier n'est pas autorisé.

L'assemblée délibérante autorise les produits de financement pour le présent exercice budgétaire dans les limites des sommes inscrites aux budgets.

La durée des produits de financement ne pourra excéder 20 années.

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins trois établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant de maximum de :

- 3% de l'encours visé par l'opération pour les primes,
- 3% du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci.

#### **Article 6 : Les produits de financement : financement à court terme**

Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, l'élu délégué, sont autorisés à souscrire pour les besoins de trésorerie de la collectivité une ligne de trésorerie pour un montant maximum de 10.000.000 €.

Les index de références de la ligne de trésorerie pourront être :

- le T4M,
- l'EONIA,
- l'EURIBOR
- un taux fixe

La marge appliquée sur les index à taux variable ne pourra pas excéder 3%.

**Les commissions et/ou frais ne pourront pas excéder 3 % du montant de la ligne.**

#### **Article 7**

Pour l'exécution des articles précédents, l'assemblée délibérante décide de donner délégation à Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, à l'élu délégué et les autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- à résilier l'opération arrêtée,
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents,
- à définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soule,
- et notamment pour les réaménagements de dettes, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêts, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.
- Et enfin de conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

#### **Article 8**

Le conseil sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L. 2122-23 du C.G.C.T.

<sup>(2)</sup> **Classification risques Gissler :**

	Indices sous-jacents
1	Indices zone euro
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices
3	Ecart d'indices zone euros
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro
5	Ecart d'indices hors zone euro

	Structures
A	Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
C	Option d'échange (swaption)
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
E	Multiplicateur jusqu'à 5

*\*Les produits non catégorisés par la charte sont classés en risque F6.*

La commission "Finances, budget, contrôle de gestion", réunie le 7 décembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **5 -POUVOIRS DU MAIRE -DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN MATIERE DE COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA COLLECTIVITE**

**M. JULLIEN** : Conséquence du vote du budget, il faut également mes chers collègues que vous délibérez pour accorder comme chaque année les pouvoirs nécessaires au Maire pour pouvoir couvrir les besoins de financement de la collectivité.

Je vous fais grâce de la lecture de ce rapport très technique qui nous est imposé par les textes. Je vous fais grâce d'une définition de l'Euribor et du T4M par exemple, des choses comme ça.

Ce que je vous demande, mes chers collègues, c'est de bien vouloir reconduire les dispositions qui avaient été adoptées l'année dernière pour permettre à Madame le Maire d'exécuter le budget ; d'emprunter les sommes nécessaires pour pouvoir faire fonctionner notre budget d'investissement ; et pouvoir mettre en œuvre également la ligne de trésorerie.

**MME LE MAIRE**: Qui est-ce qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Délibération n°2016-603

(rapport réf 2016-603)

**Actualisation de la longueur de voirie communale au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

**Monsieur Olivier TABOUREUX, Maire Adjoint**

La Préfecture sollicite chaque année de la Ville, pour la préparation de la dotation globale de fonctionnement, l'actualisation de la longueur de la voirie publique communale.

C'est ainsi que la Ville va être amenée à déclarer la longueur de la voirie au 1er janvier 2017 dans le cadre de la préparation de la DGF 2018. Elle était de 207.027 mètres linéaires (ml) au 1er janvier 2016.

Considérant les évolutions suivantes :

- la rétrocession des voiries des rues Massenet, du Mage et Satie décidée par délibération du conseil municipal du 28 mai 2015 qui augmente le linéaire de voirie communale de 200ml avec la rue Jules Massenet, 168ml avec la rue Pierre du Mage et 145ml avec la rue Erik Satie ;
- la rétrocession des voiries du lotissement de l'OPAC du plateau Camard décidée par délibération du 10 novembre 2016 qui augmente le linéaire de voirie communale de 421ml avec le prolongement de la rue Arthur Rimbaud ;

La nouvelle longueur de voirie au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est de 207.961 ml.

Il est proposé au conseil municipal d'arrêter au 1<sup>er</sup> janvier 2017 la longueur de la voirie communale à 207.961 mètres linéaires.

La commission "Finances, budget, contrôle de gestion", réunie le 7 décembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2016-635

(rapport réf 2016-635)

**Mise à jour des adhésions à des organismes ou associations**

**Monsieur Franck PIA, Premier Adjoint**

La Ville de Beauvais adhère à des organismes et associations qui œuvrent dans divers domaines (culturel, économique, patriotique, social, sportif etc.) depuis plusieurs années pour lesquels un ensemble de délibérations du conseil municipal ont été prises, dont celle du 25 septembre 2014 qui visait au début du présent mandat à en établir la liste.

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a repris depuis le 1er janvier 2015 les compétences « politique de la ville » et « prévention de la délinquance », il est proposé au conseil municipal de mettre fin à l'adhésion suivante :

<b>ORGANISMES</b>	<b>COMMENTAIRES</b>	<b>Pour mémoire montant de la cotisation</b>
Club des Maires de la Rénovation Urbaine (CMRU animé par COMPUBLICS)	Adhésion au club des maires et de la rénovation urbaine	1.200 euros

La commission "Finances, budget, contrôle de gestion", réunie le 7 décembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2016-646

(rapport réf 2016-646)

**Attribution indemnité de conseil au comptable**

**Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal**

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Il est proposé au conseil municipal :

- de demander le concours du trésorier pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % par an ;
- que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et soit attribuée à Monsieur Hubert METAIS.

La commission "Finances, budget, contrôle de gestion", réunie le 7 décembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **8 -ATTRIBUTION INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE**

**M. JULLIEN** : Il ne vous a pas échappé mes chers collègues que nous avons changé de comptable publique au cours de l'année 2016 puisque Mademoiselle PICHARD est repartie en Lorraine et elle a été remplacée par Monsieur Hubert METAIS, notre nouveau comptable public.

Et, comme il est de tradition au moment de la nomination d'un nouveau comptable public, il faut que l'on délibère pour savoir, premièrement si on attribue une indemnité de conseil à notre comptable public, et ensuite, que l'on délibère pour savoir quel est le taux de cette indemnité de conseil.

Après avoir examiné l'ensemble des éléments et après avoir défini les missions de conseil que nous attendions du nouveau comptable public, je vous propose mes chers collègues de donner un avis favorable pour l'attribution de l'indemnité de conseil pour Monsieur Hubert METAIS et de fixer cette indemnité à hauteur de 50 % de l'indemnité maximale.

La commission « Finances, budget, contrôle de gestion » a émis un avis favorable le 7 décembre 2016.

**MME LE MAIRE**: Je vous remercie. Même vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le 16/12/2016 à 18h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Madame BRAMARD, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Monsieur JULLIEN, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Monsieur NOGRETTE, Madame CAPGRAS, Madame BERTOIS, Monsieur LOCQUET, Monsieur LIEVAIN, Monsieur LY, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON, Madame NAKIB, Madame TRAORE, Monsieur MIRON, Madame DJENADI, Monsieur SALITOT, Madame HERBANNE, Madame ROUIBI-GEFFROY, Monsieur VIGUIER, Monsieur NARZIS, Monsieur RAHOUI, Madame THIERRY, Madame ITALIANI.*

ABSENTS

POUVOIRS *Monsieur Claude POLLE à Madame Nathalie BERTOIS, Madame Nicole WISSOTZKY à Madame Guylaine CAPGRAS, Madame Béatrice PERNIER à Monsieur Franck PIA, Madame Elodie BAPTISTE à Madame Ada DJENADI, Madame Jacqueline FONTAINE à Madame Anne ROUIBI-GEFFROY, Madame Stéphanie PRIOU à Monsieur Thibaud VIGUIER, Monsieur David ILLIGOT à Madame Monique THIERRY.*

Date d'affichage	23 décembre 2016
Date de la convocation	9 décembre 2016
Nombre de présents	38
Nombre de votants	39

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Chanez HERBANNE

## Délibération n°2016-643

(rapport réf 2016-643)

### **Désignation des conseillers communautaires**

Madame Caroline CAYEUX, Maire

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en son article L.52211-6-2, prévoit la recomposition des organes communautaires en cas de fusion ou d'extension de périmètre.

Ainsi, lorsqu'un conseil communautaire doit être recomposé, la loi prévoit que le nombre de sièges et leur répartition peuvent être fixés soit par accord local soit en application des dispositions du droit commun prévues au II à V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Le comité de pilotage composé des membres de la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, réuni le 31 août dernier, a retenu à l'unanimité l'application des dispositions de droit commun.

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Oise, une délibération renonçant expressément à l'adoption d'un accord local a été adoptée courant novembre par les assemblées délibérantes de la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Ainsi, le Conseil Communautaire de la future Communauté d'Agglomération du Beauvaisis sera composé de 86 conseillers, dont 40 pour la Ville de Beauvais, 3 pour la commune de Bresles, 2 pour la commune d'Auneuil et 1 pour chacune des 41 autres communes membres.

L'installation du conseil est prévue le 13 janvier 2017.

Aussi, afin de respecter cette date et les délais réglementaires de convocation de l'assemblée, il est nécessaire que chaque commune membre procède à la désignation ou élection de son ou ses conseillers communautaires.

La Ville de Beauvais obtenant 4 sièges supplémentaires, il convient de procéder à la désignation des conseillers communautaires comme suit :

Les 36 conseillers communautaires « sortants » sont maintenus. Une élection doit avoir lieu par le Conseil Municipal parmi ses membres pour pourvoir les quatre sièges supplémentaires au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression des noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant alternativement composée d'un candidat de chaque sexe. La répartition se fait à la proportionnelle à la plus forte moyenne.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection de 4 conseillers communautaires.

La commission "Administration générale, personnel, commerce", réunie le 1 décembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et 6 refus de vote, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Le Conseil Municipal a élu, avec 39 voix pour, Mesdames HERBANNE, PERNIER et Messieurs LY et NOGRETTE en qualité de conseillers communautaires.

## **9 -DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

**MME LE MAIRE:** Vous savez que la future Communauté d'Agglomération du Beauvaisis sera composée avec la Rurales du Beauvaisis de 86 conseillers, dont 40 pour la ville de Beauvais ; 3 pour la commune de Bresles ; 2 pour la commune d'Auneuil ; et 1 pour chacune des 41 autres communes membres. La ville de Beauvais obtient 4 sièges supplémentaires et il convient ce soir de procéder à l'élection de ces 4 nouveaux conseillers. Je rappelle, avant que l'opposition ne me pose la question, que vous êtes 5 élus sur 6 de l'opposition, que vous êtes d'ores et déjà conseillers communautaires et que Madame PRIOU est frappée d'incompatibilité car c'est un agent de la Communauté d'Agglomération. Quant au groupe Front national, vous êtes 3 conseillers qui siégez déjà donc vous n'avez plus de possibilité d'agrandissement, si je puis dire, de votre groupe. Les 4 sièges supplémentaires reviennent donc au groupe Beauvais Pour Tous de la ville de Beauvais. Et nous avons, dans l'ordre du tableau, retenu les candidatures suivantes ; Madame CHANEZ ; Madame PERNIER ; et comme cela doit être à la parité c'est Monsieur LY et Monsieur NOGRETTE. Est-ce que vous acceptez que nous votions à main levée pour le groupe des 4 nouveaux conseillers communautaires ?

**M. VIGUIER :** Madame le Maire, nous acceptons ce vote à main levée auquel nous ne prendrons pas part.

**MME LE MAIRE:** Très bien. Est-ce qu'il y a des votes contre ces 4 candidatures ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Je note que le groupe PS n'a pas participé au vote.

**M. VIGUIER :** C'est le groupe Utile Pour Beauvais composé d'élus socialistes, radicaux de gauche et écologistes.

**MME LE MAIRE:** Oui, c'est vrai que c'est assez varié, pardon. Le conseil municipal, à l'unanimité et 6 refus de vote, décide d'adopter le rapport. Le conseil municipal a élu, avec 39 voix pour, Mesdames Herbanne, Pernier et Messieurs Ly et Nogrette en qualité de conseillers communautaires.

Le 16/12/2016 à 18h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Madame BRAMARD, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Monsieur JULLIEN, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Monsieur NOGRETTE, Madame CAPGRAS, Madame BERTOIS, Monsieur LOCQUET, Monsieur LIEVAIN, Monsieur LY, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON, Madame NAKIB, Madame TRAORE, Monsieur MIRON, Madame DJENADI, Monsieur SALITOT, Madame HERBANNE, Madame ROUIBI-GEFFROY, Monsieur VIGUIER, Monsieur NARZIS, Monsieur RAHOUI, Madame THIERRY, Madame ITALIANI.*

ABSENTS

POUVOIRS *Monsieur Claude POLLE à Madame Nathalie BERTOIS, Madame Nicole WISSOTZKY à Madame Guylaine CAPGRAS, Madame Béatrice PERNIER à Monsieur Franck PIA, Madame Elodie BAPTISTE à Madame Ada DJENADI, Madame Jacqueline FONTAINE à Madame Anne ROUIBI-GEFFROY, Madame Stéphanie PRIOU à Monsieur Thibaud VIGUIER, Monsieur David ILLIGOT à Madame Monique THIERRY.*

Date d'affichage	23 décembre 2016
Date de la convocation	9 décembre 2016
Nombre de présents	38
Nombre de votants	45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Chanez HERBANNE

Délibération n°2016-591  
(rapport réf 2016-591)

**Ouverture dominicale des commerces 2017**

**Monsieur Benoît MIRON, Conseiller Municipal**

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques porte de 5 à 12 dimanches par an les possibilités d'ouverture des commerces de vente au détail de biens et de services.

Après avoir consulté les différents acteurs économiques, et après accord de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, il est proposé par branche d'activités, les dimanches listés en annexe.

La proposition soumise repose sur les grandes périodes commerciales, à savoir :

- Début des soldes d'hiver
- Début des soldes d'été
- Rentrée scolaire
- Fêtes de Noël.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes du rapport ci-dessus.

La commission "Administration générale, personnel, commerce", réunie le 1 décembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, avec 6 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **10 -OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES 2017**

**M. MIRON** : Cette délibération a pour objet les ouvertures dominicales des commerces en 2017. Depuis le 6 août 2015, les commerces ont la possibilité d'ouvrir de 5 à 12 dimanches. Après avoir consulté les différents acteurs économiques et après un accord de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, il est proposé par branche d'activité les dimanches listés en annexe. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes du rapport ci-dessous. La commission « Administration générale, personnel, commerce », réunie le 1<sup>er</sup> décembre, a émis un avis favorable.

**M. VIGUIER** : Merci Madame le Maire. J'avais eu l'occasion de m'exprimer au Conseil de la Communauté d'Agglomération jeudi dernier mais je le redis en quelques mots. Nous sommes défavorables à l'extension à 12 dimanches de l'ouverture dominicale des magasins pour la simple raison que nous considérons que quelques dimanches, comme c'était le cas jusqu'à présent avant la loi MACRON, 5 exactement, étaient suffisants pour permettre une amplitude commerciale la plus grande à certains moments, comme celui que nous connaissons en ce moment des fêtes de fin d'année. L'extension à 12 commence à vraiment banaliser l'idée du travail le dimanche, qui n'est pas si librement choisi que ça, on le sait bien, dans le contexte actuel qui est celui de la tension très forte du marché de l'emploi. Donc nous considérons que c'est une mesure qui génère de la précarisation supplémentaire pour les salariés qui sont très souvent plutôt contraints qu'autre chose d'aller travailler le dimanche. Et puis, ça génère, ça contribue à une forme de déstructuration de la vie de famille. On peut imaginer que dans une société comme la nôtre, une société suffisamment avancée au plan sportif, au plan culturel, au plan associatif, il y aurait mieux à proposer le dimanche à ses enfants et à sa famille que de systématiquement aller 12 fois par an parcourir tous les magasins possibles par dépit et parce qu'on ne sait pas quoi faire d'autre. Nous pensons, pour toutes ces raisons, que ce n'est pas une bonne mesure que d'avoir étendu à 12 dimanches cette ouverture dominicale. Ce n'est pas contre le commerce que de dire ça, on était tout à fait d'accord jusqu'à présent sur 5 dimanches. On considère que ce n'est pas une bonne mesure, ni pour les salariés, ni pour l'équilibre général de notre société. Et pour ces raisons, nous voterons contre cette loi, contre ses conséquences et je ne dis rien de son auteur.

**M. TABOUREUX** : Monsieur VIGUIER, il faudrait demander à votre frère jumeau de ne pas aller dans les magasins le dimanche parce qu'on l'y a vu dimanche dernier et franchement ce n'est pas bien, il n'est pas cohérent avec votre position.

**M. MIRON** : Je veux juste faire un petit rappel par rapport à cette délibération. C'est en aucun cas une obligation, les commerces ont le choix. La preuve, moi j'ai du coup l'opportunité d'ouvrir 12 dimanches, je vais continuer à en ouvrir 5. Après, ça donne quand même l'opportunité à certains commerces de pouvoir ouvrir. Il faut aussi savoir que quand même du personnel est aussi demandeur. Il y a une majoration du salaire et on récupère la journée travaillée. Il y a une contribution derrière pour les salariés. Et je rappelle aussi que pour les salariés, c'est sur la base du volontariat le travail du dimanche.

**M. VIGUIER** : Madame le Maire, j'en suis désolé mais puisque c'est nécessaire après une nouvelle sortie assez pathétique d'Olivier TABOUREUX, malheureusement en général, il n'est pas capable de grand-chose d'autre, c'est toujours un peu sous la ceinture quand il prend la parole. C'est dommage.

**M. VIGUIER** (suite) Juste pour rappeler, je crois que cette fois-là, et moi je partage, enfin j'entends complètement ce que dit Monsieur MIRON, on a des points d'accord et des points de désaccord sur cette question-là mais ce n'est pas grave. On a justement des arguments éventuellement un peu différents. Très objectivement, dans mon court propos, car celui-là était court, j'ai dit que je comprenais qu'il puisse y avoir comme par le passé 5 ouvertures dominicales, notamment en périodes de fêtes, mais que je trouvais que l'extension visant à la banalisation et à un début de généralisation du travail le dimanche n'était pas raisonnable. Je pense qu'Olivier TABOUREUX était manifestement accaparé à ce moment-là, n'a rien entendu de mon argumentation et a préféré s'adonner à son petit jeu habituel, genre on vous a vu dans un magasin dimanche dernier. Et bien oui parce que moi, contrairement peut-être à certaines de vos voisines, je fais toutes mes courses à Beauvais et j'en suis fier. Je suis né à Beauvais il y a 48 ans, je fais toutes mes courses à Beauvais, je fais fonctionner le commerce de Beauvais, y compris au centre commercial du Jeu de Paume parce que je sais que très souvent on dit que nous on est contre le centre commercial. Nous étions contre le principe du centre commercial et malheureusement il produit les effets négatifs que nous avons dénoncés mais pour autant, nous considérons que maintenant que ce centre commercial existe, il faut qu'il fonctionne pour Beauvais, pour le Beauvaisis et pour ses salariés. (*applaudissements*) Mais nous l'avons toujours dit ! Je ne suis pas vraiment ému de vos applaudissements mais je viens de dire simplement ce que j'avais dit à la presse à plusieurs reprises, à chaque fois que nous vous avons interrogés. Très clairement, contrairement à vous Madame le Maire, je fais toutes mes courses à Beauvais et notamment mes achats de fin d'année, et donc je vous annonce un scoop et si Olivier TABOUREUX a du temps à perdre et manifestement il en a, s'il veut me suivre dimanche prochain, il est probable que je sois encore dans les magasins.

**MME LE MAIRE:** Mais Monsieur VIGUIER, vous n'avez le droit qu'à 5 dimanches vous ! 5 !

**M. VIGUIER :** Et bien c'est ça, en général je m'y astreins et je n'y passe pas 12 dimanches par an et j'essaye d'aller au cinéma ou sur d'autres activités le dimanche. Mais c'est vrai qu'en ces périodes de fin d'année, comme je l'ai toujours fait et comme nous l'avons toujours fait, je trouve plaisant de pouvoir profiter de l'esprit de Noël et de pouvoir faire mes courses de fin d'année à Beauvais. Je vous expliquerai comment on fait Madame le Maire.

**MME LE MAIRE:** Très intéressant !

On passe au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Il y a 6 votes contre. Des abstentions ? Le rapport est adopté à la majorité, avec 6 voix contre.

## **Auxiliaires de quartier - rémunération**

### **Monsieur Pierre MICHELINO, Maire Adjoint**

Les auxiliaires de quartier sont des agents contractuels de droit public recrutés sur la base l'article 3.3 1° de la loi du 26 janvier 1984 (absence de cadre d'emplois). Ils sont principalement chargés d'assurer la sécurité au niveau des écoles (entrées et sorties des élèves) et ponctuellement de missions d'ilotage dans les quartiers. Ils participent également à la sécurité lors de manifestations publiques.

Ils sont employés à temps non complet (50%).

Leur rémunération basée sur l'indice brut de base de la fonction publique territoriale en catégorie C, soit l'IB 340, majoré de l'indemnité d'administration et de technicité (servie à l'échelle 3) au taux de 2, ne prévoit aucun mécanisme d'indexation.

Le décret 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C, réévalue jusqu'en 2020 les grilles de rémunération de ces agents. Ainsi le premier échelon de la grille C1 (grille de base) passera de l'indice brut 340 (en 2016) à 354 (en 2020).

Cette nouvelle réglementation donne l'occasion de revoir la rémunération de ces agents de proximité.

Compte tenu de ce nouveau contexte réglementaire, il est proposé au conseil municipal :

- de fixer la rémunération des auxiliaires de quartier sur la base de la nouvelle échelle de rémunération C1 de la catégorie C, et du régime indemnitaire de l'indemnité d'administration et de technicité ;
- d'appliquer ces nouvelles dispositions avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La commission "Administration générale, personnel, commerce", réunie le 1 décembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2016-568

(rapport réf 2016-568)

**Convention pluriannuelle Comité d'Oeuvres Sociales (C.O.S.) - avenant**

**Monsieur Franck PIA, Premier Adjoint**

L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

Le Comité d'Oeuvres Sociales (C.O.S.) est de longue date l'opérateur en matière d'action sociale pour notre collectivité. Son action s'inscrit dans le cadre d'une convention triennale d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beauvais et le C.O.S. signée le 30 décembre 2013 pour trois années supplémentaires jusqu'au 31 décembre 2016. Cette convention a été modifiée par avenant signé le 29 mars 2016 avec pour effet de modifier la cotisation de l'année 2016, laquelle est passée de 1 à 0,9 % de la masse salariale de l'année N-1.

C'est à l'assemblée de définir librement le périmètre d'action qu'elle entend mettre en œuvre sachant que le comité technique doit être obligatoirement consulté sur toutes les questions relatives à l'action sociale.

Les instances paritaires devront donc être associées à la définition et à la gestion des actions sociales pour la nouvelle convention à venir. Dans l'attente il vous est donc proposé de conclure un second avenant avec le COS qui aura pour unique objet de venir prolonger l'actuelle convention d'une année dans les mêmes termes que précédemment.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant ci-joint,
- d'autoriser madame le maire à signer les actes relatifs à cette affaire.

La commission "Administration générale, personnel, commerce", réunie le 1 décembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2016-639

(rapport réf 2016-639)

**Remise de prix, cadeaux et gratifications**

**Madame Ada DJENADI, Conseillère Municipale**

Afin de respecter les dispositions du décret 2016-33 du 20 janvier 2016 modifiant le code général des collectivités territoriales, qui prévoit en son annexe 1 consacré à la liste des pièces justificatives des dépenses publiques : rubrique 63 – remise de prix, prestations diverses, gratifications, il convient de fixer les modalités d'attribution de ces prix, prestations diverses, gratifications.

Dans ce cadre, la Ville de Beauvais, à l'occasion de certains événements particuliers, attribue notamment des fleurs, médailles, des trophées sportifs ou des bons d'achats à diverses personnalités, associations ou personnes individuelles.

Pour le service des relations publiques :

- Achat de 5 plateaux en argent offerts aux noces de Diamant et Platine pour un montant de 944,46 euros TTC.

Afin de respecter la réglementation en vigueur, il est proposé au conseil municipal d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué de procéder à l'achat de ces cadeaux, et à juger de l'opportunité de remettre des prix, prestations diverses, gratifications dans les limites des crédits affectés à ce type d'achats et votés annuellement au budget de la Ville.

La commission "Administration générale, personnel, commerce", réunie le 1 décembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 6 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

### **13 -REMISE DE PRIX, CADEAUX ET GRATIFICATIONS**

**MME DJENADI** : Cette délibération a pour objet la remise de prix, cadeaux et gratifications.

Afin de respecter les dispositions du 20 janvier 2016 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit en son annexe, consacrée à la liste des pièces justificatives des dépenses publiques, remises de prix, prestations diverses, gratifications, il convient de fixer les modalités d'attribution de ces prix, prestations diverses, gratifications. Dans ce cadre, la ville de Beauvais, à l'occasion de certains événements particuliers, attribue notamment des fleurs, médailles, des trophées sportifs, ou des bons d'achats à diverses personnalités, associations ou personnes individuelles. Pour le service de relation publique, achat de 5 plateaux en argent offerts en noce de diamant et platine pour un montant de 944,46 € T.T.C.

Afin de respecter la réglementation en vigueur, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué de procéder à l'achat de ces cadeaux et à juger de l'opportunité de rendre des prix, prestations diverses, gratifications dans les limites des crédits affectés à ce type d'achat et votés annuellement au budget de la Ville.

La commission « Administration générale, personnel, commerce », réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2016, a émis un avis favorable.

**M. VIGUIER** : Merci Madame le Maire. Sur ce rapport, les élus de l'opposition Utile Pour Beauvais vont s'abstenir. Nous nous abstenons, je devance tout de suite ce que dira Olivier TABOUREUX, non pas que nous soyons contre le fait d'offrir un cadeau aux personnes qui viennent célébrer en mairie de Beauvais leurs noces de diamant ou leurs noces de platine. Evidemment, c'est un événement marquant pour eux-mêmes, pour leurs proches et pour notre collectivité dont l'une des vocations importantes est de célébrer les unions. Simplement, nous venons d'examiner un budget où il nous a été dit, redit, reredit et même encore un peu plus, qu'il fallait serrer les boulons, que c'était difficile, que l'Etat se retire, qu'on n'a plus d'argent, etc. Et là, on envisage de procéder à l'acquisition de 5 plateaux en métal argenté à 190 € pièce, ce qui nous semble être une dépense qui va un peu au-delà quand même de ce que doit être un présent remis bien naturellement à ces mariés qui réitèrent leurs vœux à l'occasion de leurs noces de diamant etc. Et vraiment, 190 €, je donne juste un chiffre, un petit peu de comparaison. Il faut savoir que quand un agent de la Ville prend sa retraite, le Comité des Œuvres Sociales lui verse un chèque, une sorte de prime de départ de 80 €, dont je rappelle d'ailleurs que depuis quelques temps, elle n'est plus prise en charge que par le C.O.S., la Ville n'indexant plus sur cette enveloppe sa subvention annuelle au C.O.S. Donc c'est le C.O.S. qui en a la charge, seul. Mais lorsqu'un agent qui a parfois travaillé 35 ou 40 ans dans notre collectivité part en retraite, il a un chèque de 80 €. Et là, on va acheter des plateaux à près de 200 € pièce, des plateaux en argent. Objectivement, je pense que, pour le coup, c'est quand même pousser un peu loin que de dépenser autant pour un cadeau mérité mais qui, objectivement, ne vaut pas que l'on dépense près de 200 € par plateau en argent. Et qui plus est, il nous semble qu'à Beauvais et dans le Beauvaisis, nous sommes dans un territoire qui dispose d'un patrimoine bien vivant, notamment en matière de céramique et en matière de travail de l'argile. Il fut un temps où, dans l'Oise, il y avait un certain nombre d'orfèvreries. J'en ai connu moi-même. Aujourd'hui, il n'y en a quasiment plus et ça vient d'Ercuis, qui n'est pas dans le Beauvaisis, ni celui d'aujourd'hui ni celui de demain. Il faudrait vraiment que nous annexions très loin, Madame la Présidente, mais peut-être avez-vous des velléités d'annexion jusqu'à Ercuis mais on n'en est pas là pour l'instant.

**M. VIGUIER** (suite) Ce que je veux vous dire simplement, c'est que nous aurions préféré, et c'est pour ça que nous nous abstenons sur ce rapport, que nous dépensions un peu moins sur ce présent et que nous envisagions pour une somme plus modique de valoriser le patrimoine bien vivant de Beauvais et du Beauvaisis autour de l'acquisition d'objets en céramique, de poteries ou autres. Ça m'arrive de sortir et c'est vrai que les organisateurs nous avaient invités lors du marché des potiers qui était en Maladrerie Saint-Lazare fin novembre, début décembre, j'ai vu de très belles pièces qui étaient à des prix inférieurs et souvent nettement inférieurs à 100 €. Si, si, j'y étais Corinne CORILLION, j'y étais. J'en ai d'ailleurs fait l'acquisition d'une à exactement 80 €, c'était plutôt une belle pièce de décoration qui était très jolie. Je pense qu'on aurait pu valoriser le patrimoine à un moindre prix plutôt que de dépenser près de 200 €, près de 1 000 € au total pour acquérir 5 plateaux en argent. Je ne sais pas si vous reviendrez sur votre décision, ce n'est pas trop dans vos habitudes, mais en tout cas vous comprendrez que dans ces conditions-là, les 6 élus Utile Pour Beauvais s'abstiennent sur ce rapport et ce n'est en aucun cas une remise en cause du fait qu'on offre un présent à celles et ceux qui viennent célébrer leurs noces de diamant, de platine, que sais-je encore, à la mairie de Beauvais.

**MME LE MAIRE**: Très bien. On passe au vote. Il y a 6 votes contre. Qu'est-ce qu'il a dit ?

**M. VIGUIER** : J'ai parlé trop longtemps pour expliquer à deux reprises que nous allions nous abstenir parce que nous n'étions pas contre l'idée d'un présent remis etc. (*brouhaha dans la salle*) Mais vous êtes très dissipés. Remarquez, vous êtes très dissipés, ce qui a un avantage, c'est que comme vous discutiez avec Olivier TABOUREUX, ça lui a ôté toute envie de me donner un nouveau coup sous la ceinture. Finalement, ça a du bon aussi.

**M. TABOUREUX** : C'est ma fête aujourd'hui ? C'est bientôt Noël, est-ce que vous voulez que je vous offre un micro ?

**MME LE MAIRE**: Chers collègues, il y a 6 abstentions. Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 6 abstentions.

Délibération n°2016-575

(rapport réf 2016-575)

**Conventions d'objectifs et de moyens avec les crèches associatives**

**Madame Elisabeth LESURE, Maire Adjoint**

La Ville de Beauvais est tout particulièrement attachée à l'accueil des enfants et au développement des modes de garde pour les parents.

Celle-ci participe concrètement à la vie des structures :

- avec une mission de conseils et d'expertise pilotée par la coordinatrice petite enfance,
- la mise en œuvre d'un réseau local en partenariat étroit avec la CAF,
- le financement des structures par le versement de subventions annuelles.

Les conventions signées en 2012 sont arrivées à échéance. Il convient maintenant de renouveler ces conventions d'objectifs et de moyens préparées individuellement pour une durée de 4 ans pour les structures suivantes :

- association de gestion des crèches et halte-garderie Pierre Jacoby,
- association Crescendo qui gère Kolobane et Le Chat Perché,
- association La Parentine,
- association La Farandole,
- l'OPHS qui gère le multi-accueil "Les P'tits Loups" à Léon Bernard.

A ce titre, ces documents ont été présentés lors des réunions de préparation des subventions en novembre dernier.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de ces conventions,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer les conventions et toute pièce se rapportant à cette affaire.

La commission "Famille, parentalité, petite enfance", réunie le 25 novembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2016-583

(rapport réf 2016-583)

**Multi accueil Saint Lucien - demande de subvention pour l'achat d'un four de cuisine**

**Madame Elisabeth LESURE, Maire Adjoint**

Au titre de sa compétence petite enfance, la Ville de Beauvais est gestionnaire du multi-accueil Saint-Lucien, sis rue Pierre Garbet à Beauvais.

Le multi-accueil Saint-Lucien a une capacité d'accueil de 82 enfants.

Le four de réchauffe des repas des enfants présente de nombreuses anomalies et il convient aujourd'hui d'acquérir un nouvel appareil de réchauffe des repas des enfants. Le coût de l'équipement s'élève à 4 866.15 € HT soit 5839.38 € TTC.

Des financements sont sollicités auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise qui peut participer à hauteur de 40 % du montant HT.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à :

- engager la dépense,
- solliciter les subventions auprès des partenaires publics mobilisés dans ce dossier à un taux de financement maximum,
- signer tous les documents relatifs à cette affaire.

La commission "Famille, parentalité, petite enfance", réunie le 25 novembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2016-582

(rapport réf 2016-582)

**Multi-accueil Saint Lucien - réhabilitation rénovation et équipement - demande de subvention**

**Madame Elisabeth LESURE, Maire Adjoint**

Au titre de sa compétence petite enfance, la Ville de Beauvais est gestionnaire du multi-accueil Saint-Lucien, sis rue Pierre Garbet à Beauvais depuis 2010.

Cet Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) a été construit en 1982 accueillant des enfants en halte-garderie et crèche et a fait l'objet d'un agrandissement en 2005 avec la création d'un atrium et l'accessibilité à l'étage. Ce projet a permis de créer des places supplémentaires portant la capacité d'accueil à 82 places. Les travaux effectués n'ont pas concerné la rénovation des parties existantes, ni la création des espaces extérieurs.

La municipalité souhaite poursuivre son action en faveur de la petite enfance pour l'amélioration des conditions d'accueil d'enfants et les conditions de travail du personnel encadrant.

A ce titre, les locaux doivent faire l'objet de travaux d'envergure : rénovation de la toiture, création d'un jardin pour les plus petits, sécurisation des locaux, peintures, aménagement d'espaces dédiés au personnel et d'espace de motricité pour s'adapter au mieux à l'accueil des enfants.

L'ensemble des travaux est estimé à 262 879,20 € HT, l'équipement est estimé à 18 750 € HT soit une dépense totale HT de 281 629,20 €.

Des financements sont sollicités, entre autres, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à :

- engager le projet,
- solliciter les subventions auprès des partenaires publics mobilisés dans ce dossier à un taux de financement maximum,
- signer tous les documents relatifs à cette affaire.

La commission "Famille, parentalité, petite enfance", réunie le 25 novembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2016-576

(rapport réf 2016-576)

**Enfance-Jeunesse - convention d'objectifs et de financement MSA - avenant de prolongation année 2016**

**Madame Nathalie BERTOIS, Conseillère Municipale**

Le fonctionnement des accueils de loisirs pour mineurs de la Ville de Beauvais reçoit l'aide financière de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) au titre des familles issues du régime agricole. Ce soutien financier concerne les 14 accueils de loisirs du territoire de la ville.

Une convention signée en 2013, pour une durée de 3 ans, est arrivée à expiration au 31 décembre 2015 ; l'avenant ci-joint a pour but de prolonger les dispositions de la convention d'objectifs et de financement 2013-2015 relatives au versement de la prestation de service accueil de loisirs sans hébergement pour une année du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016.

La MSA versera son soutien financier au titre des accueils périscolaires et extrascolaires sur la base des déclarations effectuées par le service Enfance-Jeunesse - cet engagement ne concernant pas l'aide spécifique relative au Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la présente convention ainsi que toutes les pièces afférent à ce dossier,
- d'imputer cette recette au budget 2016.

La commission "Affaires scolaires et périscolaires, UPC", réunie le 29 novembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **Organisation du dispositif du "PERMIS CITOYEN"**

### **Madame Chanez HERBANNE, Conseillère Municipale**

Par délibération du conseil municipal en date du 25 septembre 2014, la Ville de Beauvais mettait en place l'opération « permis citoyen ».

Le permis de conduire constituant aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi et la formation, il facilite de manière indéniable la mobilité. Cependant, son obtention nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes. L'expérience de ces deux années de fonctionnement montre que le dispositif a besoin d'être reprecisé.

Par conséquent, il a été envisagé, au travers de la présente charte « permis citoyen », d'attribuer une aide financière modulable de 500 à 750 euros aux jeunes résidents de Beauvais, âgés de 18 à 25 ans pour les aider à financer leur permis de conduire.

Les modalités de l'intervention de la Ville seront les suivantes :

L'aide modulable de 500 à 750 euros pourra être attribuée aux jeunes beauvaisiens répondant aux critères cumulatifs suivants :

- résider à Beauvais depuis 1 an (justificatifs demandés)
- être âgé de 18 à 25 ans révolus (documents d'identité en cours de validité)
- être lycéen, étudiant, apprenti ou demandeur d'emploi, contrat précaire sous conditions.
- ne pas être titulaire de l'examen du code de la route avant la commission et ne pas faire l'objet d'une annulation du permis de conduire.
- avoir élaboré et déposé auprès du Blog 46 un projet d'intervention en faveur de la collectivité d'une durée de 70 à 105 heures.
- être inscrit auprès d'une auto-école partenaire du dispositif
- ne pas bénéficier d'un dispositif de financement de même nature.

Une commission vérifiera si les demandeurs remplissent les critères susmentionnés et examinera également la motivation du jeune et son projet professionnel.

Pour mémoire, cette commission est composée des membres suivants :

- l'adjoint au maire délégué à la jeunesse,
- deux représentants de la commission jeunesse,
- deux représentants du Blog46.

Sur avis favorable de cette commission, l'aide « permis citoyen » sera versée directement à l'auto-école signataire de la convention de partenariat.

Le versement de l'aide se fera en plusieurs temps :

- 250 euros versés à l'auto-école après que le candidat se soit acquitté des frais d'inscriptions auprès de l'auto-école et ait effectué 35 heures de contrepartie citoyenne.
- 250 euros versés à l'auto-école après que le candidat se soit acquitté des 35 heures de contrepartie citoyenne restantes, et ait obtenu l'épreuve théorique du code de la route dans l'année (la date de commission faisant foi).
- 250 euros supplémentaires pourront être versés à l'auto-école selon des critères d'assiduité et de sérieux du candidat auprès de l'auto-école et du service d'accueil après validation de la commission et que le candidat se soit acquitté de 35 heures de contrepartie citoyenne supplémentaires.

Le bénéficiaire s'engage à respecter les termes de la convention de partenariat «Permis Citoyen» conclue avec la Ville et du règlement intérieur qu'il aura signé.

Tout manquement à ses engagements entrainerait automatiquement une sortie du dispositif «Permis Citoyen»

La présente délibération sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les bénéficiaires entrés dans le dispositif Permis citoyen à partir de la commission du 27 avril 2016, pourraient prétendre, à leur demande, aux 250 euros supplémentaires proposés dans le cadre de cette nouvelle organisation.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter l'opération « permis citoyen » selon les modalités ci-dessus exposées,
- de charger madame le maire ou l'adjoint délégué de l'exécution de ce dispositif en l'autorisant notamment à verser les sommes dues aux auto-écoles partenaires (prise en charge municipale de 500 € ou 750 €),
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention avec le jeune,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer les conventions avec les auto-écoles.

La commission "Jeunesse, réussite éducative", réunie le 30 novembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **18 -ORGANISATION DU DISPOSITIF DU "PERMIS CITOYEN"**

**MME HERBANNE** : Il s'agit d'une organisation du dispositif du « permis citoyen » et plus précisément une réorganisation. Puisque pour rappel, le 25 septembre 2014, la ville de Beauvais mettait en place l'opération « permis citoyen. »

Nous savons tous aujourd'hui que le permis de conduire constitue un atout incontestable pour l'emploi et la formation. Il facilite de manière indéniable la mobilité. Cependant, son obtention nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes. L'expérience de ces deux années de fonctionnement montre que le dispositif a besoin d'être reprecisé. Par conséquent, il a été envisagé au travers de la présente charte « permis citoyen » d'attribuer une aide financière modulable de 500 à 750 € aux jeunes résidents de Beauvais âgés de 18 à 25 ans pour les aider à financer leur permis de conduire. Ainsi, les modalités de l'intervention de la Ville seront les suivantes : l'aide modulable de 500 à 750 € pourra être attribuée aux jeunes Beauvaisiens répondant aux critères cumulatifs suivants : il faudra résider à Beauvais depuis un an ; être âgé de 18 à 25 ans révolu ; être lycéen, étudiant, apprenti ou demandeur d'emploi, contrat précaire sous conditions ; ne pas être titulaire de l'examen du code de la route avant la commission ; et ne pas faire l'objet d'une annulation du permis de conduire ; avoir également élaboré et déposé auprès du BLOG 46 un projet d'intervention en faveur de la collectivité d'une durée de 70 à 105 heures ; être inscrit auprès d'une auto-école partenaire du dispositif ; et enfin, ne pas bénéficier d'un dispositif de financement de même nature.

Je vous rappelle qu'une commission vérifiera si les demandeurs remplissent les critères susmentionnés et examinera également la motivation du jeune et son projet professionnel. Pour mémoire, cette commission est composée des membres suivants : l'adjoint au Maire délégué à la jeunesse, 2 représentants de la commission jeunesse, 2 représentants du BLOG 46. Et sur avis favorable de cette commission, l'aide au « permis citoyen » sera versée directement à l'auto-école signataire de la convention de partenariat.

Le versement de cette aide se fera en plusieurs temps. Le premier temps c'est le suivant, 250 € versés à l'auto-école après que le candidat se soit acquitté des frais d'inscriptions auprès de l'auto-école et ait effectué 35 heures de contrepartie citoyenne. La deuxième étape, ce sont les 250 € versés à l'auto-école après que le candidat se soit acquitté des 35 heures de contrepartie citoyenne restante et ait obtenu l'épreuve théorique du code de la route dans l'année. Et enfin la troisième étape, les 250 € supplémentaires qui pourront être versés à l'auto-école selon des critères d'assiduité et de sérieux du candidat auprès de l'auto-école et du service d'accueil après validation de la commission ; et enfin que le candidat se soit acquitté des 35 heures de contrepartie citoyenne supplémentaires.

Le bénéficiaire s'engage à respecter les termes de la convention de partenariat « permis citoyen » qui est conclue avec la Ville et le règlement intérieur qu'il aura signé, et tout manquement à ses engagements entraînerait automatiquement une sortie du dispositif. La présente délibération sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les bénéficiaires entrés dans le dispositif « permis citoyen » à partir de la commission du 27 avril 2016 pourraient également y prétendre à leur demande.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter l'opération « permis citoyen », telle que je viens de vous la présenter ; de charger Madame le Maire ou l'adjoint délégué de l'exécution de ce dispositif en l'autorisant notamment à verser les sommes dues aux auto-écoles partenaires ; de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet ; d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention avec le jeune ; et enfin, d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer les conventions avec les auto-écoles.

La commission « Jeunesse, réussite éducative », qui s'est réunie le 30 novembre 2016, a émis un avis favorable.

**MME GEFROY** : J'ai assisté à la commission jeunesse qui a étudié cette délibération et je n'avais pas pu comparer avec la délibération du conseil du 25 septembre dans laquelle on avait décidé ce « permis citoyen ». Et il y a une petite chose qui attirait notre attention, c'est le cumul avec un financement d'un autre dispositif parce que dans la délibération que nous avons votée en septembre 2014, il n'était pas fait mention de cette impossibilité de cumuler les deux aides, par exemple le « pass permis » du Conseil Départemental et le « permis citoyen ». Etant donné qu'on voit que la difficulté pour les jeunes c'est essentiellement la problématique de financer la totalité de leur permis et que c'est pour ça que beaucoup abandonnent en cours de route, pourquoi est-ce qu'on ne pourrait pas garder le cumul possible avec les autres dispositifs, qui permettrait peut-être que de plus nombreux jeunes aillent jusqu'au bout de cette formation et continuent ainsi et obtiennent leur permis plus facilement ?

**MME HERBANNE** : C'est regrettable puisqu'en réalité, ce sont les autres organismes qui n'acceptent pas d'éventuels cumulés. C'est pour ça qu'on ne peut pas le faire, tout simplement, le Conseil Départemental.

**MME CORILLION** : Je voudrais préciser parce que vous dites que bon nombre arrête, non, nous avons eu 3 candidatures qui ont arrêté. Maintenant, avec cette possibilité d'aller jusqu'à 750, le permis étant évalué aux alentours de 1 000 €, on a de bonnes chances que les jeunes puissent aller jusqu'au bout.

**MME LE MAIRE**: Bien, on passe au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Monsieur VIGUIER.

**M. VIGUIER** : Plusieurs choses. Je pense que vous avez mis en place un dispositif, c'est très bien, qui est un décalque municipal d'un dispositif qui a été mis en place par la nouvelle majorité du Conseil Départemental.

**MME LE MAIRE**: C'est l'inverse Monsieur VIGUIER, c'est nous qui avons commencé.

**M. VIGUIER** : Ce n'était pas deux mois après, c'était deux mois avant, ça change tout. Ce que je veux dire simplement c'est que, pourquoi ce qui était possible jusqu'à présent, c'est-à-dire le fait de pouvoir cumuler des aides, devient aujourd'hui impossible ? Est-ce qu'il n'y avait pas moyen, objectivement, par l'intermédiaire des deux conseillers départementaux, et là vraiment je le dis sans aucune polémique, au travers des deux conseillers départementaux qui siègent dans votre majorité et qui siègent dans la majorité départementale, d'obtenir que ce cumul soit possible parce qu'une des raisons pour lesquelles vous augmentez le plafond de prise en charge est une des raisons pour lesquelles nous, nous avons proposé lors de la campagne des municipales d'accompagner le précédent dispositif de la précédente majorité du Conseil Général à l'époque par une allocation municipale. C'est que l'on sait bien qu'il faut dépasser un certain seuil et que cet effet de seuil, il permet justement de faire tomber les réticences financières essentiellement qui sont celles des jeunes qui ont le plus besoin de ce sésame pour l'emploi, soit directement pour pouvoir accéder à un emploi, soit directement pour pouvoir ensuite poursuivre des études, notamment post baccalauréat qui leur ouvrira d'autres portes professionnelles lorsqu'ils rentreront dans la vie active. C'est vraiment un enjeu dont on mesure tous autour de cette table que c'est un enjeu important que de permettre l'obtention de ce sésame pour l'emploi qui est le permis de conduire. Simplement, quelque part pour nous, ça représente une vraie dégradation que de ne plus pouvoir effectuer ce que l'on faisait jusqu'à présent, c'est-à-dire un possible cumul d'aides entre ce que propose la Ville et ce que propose le Conseil Départemental.

**M. VIGUIER** (suite) Et en ce sens, et nous voterons pour le rapport mais ça nous semble être véritablement une dégradation de ce dispositif qui va quelque part un petit peu à contresens de ce que vous souhaitez vous-même. Parce que pour le coup, je ne vous ai pas entendu Madame le Maire ce soir à ce sujet, mais je vous ai lu ce matin dans la presse et je ne pense pas que ce qu'en a dit Patrick CAFFIN, pour être précis, dans Le Parisien soit faux ou ne soit pas ce que vous avez sans doute évoqué lorsque vous avez fait la présentation des principaux rapports au Conseil Municipal il y a quelques jours. A savoir que ce dispositif lancé par vous il y a 2 ans à peu près n'était pas couronné de succès parce qu'il n'avait pas justement vaincu toutes ces... On se calme, on va y arriver, je vais finir mon propos.

**MME CORILLION** : Je ne peux pas vous laisser dire qu'il n'est pas couronné de succès Monsieur VIGUIER. Enfin ! Je ne peux pas vous laisser dire ça. Nous avons 100 candidats, nous avons eu 100 personnes inscrites.

**M. VIGUIER** : Madame le Maire, est-ce que vous pouvez laisser Madame CORILLION ainsi m'interrompre ou est-ce que je peux terminer mon propos ? Franchement, qui n'était pas un propos très venimeux, certes j'ai cité Patrick CAFFIN, c'est vrai ce n'est pas... Je n'ai pas mis tous les atouts de mon côté mais enfin quand même quoi ! Je peux poursuivre mon raisonnement si vous le voulez bien ? Je vous remercie Madame CORILLION, c'est très gentil à vous. Je disais que je pense qu'il y a une certaine contradiction entre faire le constat que ce dispositif en tout cas ne permet pas d'atteindre tous les objectifs que vous lui aviez assignés, avec un nombre de bénéficiaires qui n'est pas à la hauteur de vos espérances parce qu'il faut justement vaincre ce plafond de verre, ce seuil psychologique qui fait que lorsqu'il reste trop à charge sur un permis de conduire, dont on sait qu'il est coûteux pour les jeunes, ça n'incite pas suffisamment ces jeunes à aller au bout de la démarche. D'où le fait que vous relevez ce plafond mais que dans le même temps il n'est plus possible de cumuler cette aide, certes relevée, avec d'autres aides venant notamment et principalement, et Chanez HERBANNE l'a dit, du Conseil Départemental de l'Oise. Pour nous, il y a une vraie contradiction et ça vaudrait probablement le coup de se bagarrer tous ensemble pour que nous puissions obtenir que ce cumul soit à nouveau possible, comme il l'était manifestement jusqu'alors. Voilà simplement ce que nous voulions dire, nous voterons ce rapport mais nous considérons que malheureusement on va dire, la moindre réussite, je n'oserais pas dire parce que sinon je vais me faire gronder par Madame CORILLION, l'échec relatif mais non je n'oserais le dire, la moindre réussite de votre dispositif, je ne pense pas que l'on va réussir à aller au-delà si cette aide, certes revalorisée, n'est pas possiblement accompagnée d'autres aides venant notamment du Conseil Départemental. Donc je pense que c'est un peu dommage et que l'on risque de passer à côté de la plaque.

**M. PIA** : Monsieur VIGUIER, je vous trouve quand même un peu gonflé parce que le « pass permis », que ce soit pour la Ville ou pour le Conseil Départemental, c'est quand même nous qui l'avons mis en place, que ce soit dans l'une et l'autre des collectivités, c'est vrai que c'était un programme de campagne que nous avons respecté et qui a du succès au Conseil Départemental. Et là, vous venez nous faire une leçon sur l'amélioration d'un dispositif. Ecoutez, s'il était si bon que ça, vous auriez peut-être pu le mettre en place aussi vous de votre temps. Il fallait aussi en avoir l'idée. Et je vous rappelle, Monsieur VIGUIER, que Monsieur GEWERC, notre Président au Conseil Régional, vous étiez à l'époque dans la majorité, ne voulait pas cumuler les aides, également avec le Conseil Départemental sur bien des dispositifs. Alors, arrêtez de nous faire une leçon, je pense que ces dispositifs ils ont le mérite d'exister, ils ont leur succès et je trouve que ça fait partie de ces dispositifs, comme le dit Madame le Maire, qui sont aussi expérimentaux et qui ont aussi certainement besoin d'être améliorés. C'est ce qu'on vous propose en l'occurrence ce soir.

**M. PIA** (suite) Alors arrêtez de jeter l'opprobre en insinuant je ne sais quelle suspicion sur le fait que ça ne marche pas. Le « permis permis » c'est vraiment un très bon outil pour les jeunes et c'est aussi un moyen de favoriser leur insertion.

**MME CORILLION** : Je voudrais préciser un certain nombre de choses par rapport à cette évolution. C'est que nous constatons, nous avons constaté que les jeunes devaient en moyenne déboursier 1 000 € pour un permis. C'est la raison pour laquelle nous allons vers cette évolution. C'est tout à fait positif puisque nous nous en sommes rendu compte et que nous allons les accompagner au mieux. D'autre part, je tiens à dire quand même l'aspect qualitatif du suivi par le BLOG 46 de chacun des candidats. Chaque candidat est reçu, accompagné, relancé, nous téléphonons aux auto-écoles pour véritablement suivre chacun des candidats. Donc, les aspects qualitatifs sont vraiment là et c'est excessivement important que le jeune se sente aussi accompagné dans sa démarche et dans le déroulé de son permis. Ce n'est pas simplement de donner 750 € en échange d'heures. C'est vraiment les accompagner et vous savez très bien, puisque parmi ceux qui sont engagés dans ce « permis citoyen » nous avons 39 étudiants, nous avons 59 demandeurs d'emploi, que ce n'est pas simplement un accompagnement au permis, c'est aussi un accompagnement dans la démarche vers l'emploi et c'est cette démarche qualitative qui est vraiment à mettre en avant grâce au responsable du BLOG 46 et je l'en félicite.

**MME HERBANNE** : Je voudrais dire à Monsieur VIGUIER que, en tant que jeune, je trouve que ce dispositif est primordial. Il y en a beaucoup d'autres qui existent à côté, certes, ça appartient bien évidemment, le jeune choisit et c'est tout. Il faut remettre les choses dans leur contexte, il s'agit ici d'un réajustement, d'une réorganisation et ça, il faut bien le souligner parce que j'ai pu lire, tout comme vous dans la presse, que la ville de Beauvais avait fait fausse route. Absolument pas. Absolument pas et j'oserai même dire pas du tout ! Parce qu'en fait c'est un réajustement, c'est-à-dire qu'aujourd'hui nous avons des jeunes qui nous sollicitent. On a une forte demande et nous, ville de Beauvais, nous réajustons cette offre. Nous réajustons cette offre de manière beaucoup plus efficace pour accompagner le jeune jusqu'à l'examen final, au-delà du code.

**MME ABLA** : Je voulais rajouter aux observations de Corinne CORILLION, c'est du pragmatisme, on fait évoluer le dispositif en termes qualitatifs et moi, je me félicite que le dispositif mis en place par la ville de Beauvais n'est pas restrictif. Je me souviens que l'aide qui était apportée au permis au Conseil Régional était seulement accordée aux étudiants qui étaient en formation du bâtiment et de la restauration. Là, on était dans le restrictif. Aujourd'hui, tous les jeunes Beauvaisiens qui remplissent les critères ont la possibilité d'être aidés pour le permis.

**M. VIGUIER** : Juste pour noter que, mais ça peut arriver à tout le monde, Fatima ABLA trouvait trop restrictif le dispositif qu'elle votait chaque année au Conseil Régional de Picardie. Je le note, mais c'est normal, parfois on vote un peu à contrecœur, ça nous est arrivé à tous et je suis même sûr que ce soir ça a dû vous arriver aussi. Ce que je voulais dire simplement, c'est que moi j'entends très bien et je les trouve fondées et plutôt convaincantes, ce que vient de nous dire Corinne CORILLON sur la façon dont ce dispositif était géré et sur le suivi qui en était fait par le BLOG 46, et ça on ne doute pas un instant de la qualité de ce suivi. Manifestement, malgré ce suivi, malgré les relances et tout ça, et dans la commission de sélection, Anne GEOFFROY y participe et nous avait dit que c'était vraiment un beau travail qui était fait. Mais manifestement mais ça, ça arrive, et ça arrive à tout le monde, ça ne fonctionne pas aussi bien que vous, puisque vous êtes à l'initiative de ce dispositif, l'auriez souhaité. Après, peut-être que ce qu'on a lu dans la presse ce matin n'est pas juste, une centaine de personnes qui se sont engagées et plus de 60 d'entre eux qui n'ont pas été au bout et qui n'ont passé ni le permis ni même simplement le code de la route.

**M. VIGUIER** (suite) Peut-être que ce n'est pas vrai. Je ne peux pas le vérifier, je n'ai pas ces informations-là. En général, le journaliste, qui depuis est parti par pudeur sans doute, le journaliste est plutôt bien renseigné. Et en général quand il veut notre point de vue il nous appelle, j'imagine que quand il veut avoir des informations sur vos dossiers, je pense qu'il vous appelle. Je ne sais pas s'il s'est trompé, je ne pense pas a priori qu'il se soit trompé. Ce dispositif n'a pas permis d'atteindre les objectifs qui étaient les vôtres. Après, ce que je veux simplement signaler à Franck PIA, qui ne s'en souvient pas mais c'est normal à l'époque il n'était pas conseiller départemental, c'est que le premier dispositif d'aide au permis de conduire a été mis en place par la précédente majorité, celle à laquelle j'appartenais à l'époque, qui était une aide au permis de conduire de 400 €, à l'époque, 400 € qui étaient par contre sur d'autres critères. Et moi j'ai toujours été assez dubitatif et interrogatif, on a même eu en son temps le débat avec Charles LOCQUET, sur le changement de pied qu'a représenté votre nouveau dispositif. Nous, nous avons c'est vrai un dispositif qui était sur critère social, considérant que ce pass, ce permis citoyen, ce sésame pour l'emploi était encore plus éloigné pour les jeunes dont les familles étaient modestes ou pour les jeunes qui, ayant acquis leur autonomie, avaient très peu de moyens pour vivre ou pour poursuivre leurs études ou pour accéder durablement à l'emploi, et que donc il était normal que sur des critères sociaux soit accordée précisément cette aide de 400 € à l'époque aux permis de conduire. Vous avez souhaité lui substituer un projet qui repose plutôt sur l'initiative, et l'initiative des jeunes c'est aussi quelque chose qu'il faut encourager. Simplement, ça ne nous semble pas répondre aussi précisément aux besoins les plus criants que le dispositif à vocation sociale que nous avons précédemment mis en place, avant que vous ne soyez conseiller départemental, Franck PIA. Ça n'avait rien à voir mais enfin c'était une aide au permis de conduire qui a été délivrée à des milliers de jeunes Isariens sur des critères sociaux extrêmement précis, suivis par des travailleurs sociaux, gérés par des commissions, et sur une base de 400 €. Et nous, nous avons souhaité, Utile pour Beauvais pendant notre campagne, sur les mêmes critères sociaux, abonder cette aide de 200 € supplémentaires cette fois-ci mis en place par la ville de Beauvais, parce que nous avons mesuré à l'époque que 400 € pour un permis qui coûte au bas mot 1 000 € ça n'était pas suffisant pour dépasser certains effets de seuil qui rendaient encore inaccessible pour ceux qui en avaient le plus besoin le passage du permis de conduire et donc l'accès à ce sésame pour l'emploi. Malheureusement aujourd'hui, sur d'autres critères, mon analyse c'est que nous passons probablement auprès d'un certain nombre de jeunes qui en ont le plus besoin mais qui n'ont peut-être pas justement cette débrouillardise et cette connaissance de la façon dont ça marche pour porter un projet de contrepartie à l'aide qu'ils recevront. Il faut le déplorer peut-être mais moi je pense qu'on passe à côté de plein de jeunes qui, parce qu'ils sont très démunis, ne savent pas forcément comment faire pour réaccéder à ce dispositif, malgré toute la communication qui en est faite. Et par ailleurs, nous considérons ce soir, c'était la première remarque d'Anne GEFFROY tout à l'heure, et ce n'est pas votre fait manifestement, que le fait que le Conseil Départemental n'accepte plus le cumul de votre aide municipale et de l'aide départementale, qui aurait été pourtant de nature à justement permettre de franchir ce seuil et à ne plus être un frein psychologique pour beaucoup de jeunes, et manifestement 6 sur 10 ont ce frein psychologique puisqu'ils ne vont pas au bout de la démarche, si le journaliste ne s'est pas trompé mais moi je vous l'ai dit, je ne pense pas qu'il se soit trompé, et je le dis d'autant plus qu'il est revenu depuis. Je pense très objectivement que c'est un dispositif qui est perfectible, que vous essayez de perfectionner ce soir en augmentant le plafond de l'aide mais malheureusement, comme dans le même temps le Conseil Départemental ne souhaite plus pouvoir cumuler cette aide avec une autre, nous craignons tout en votant pour ce rapport parce que nous ne mettons pas en cause votre rapport en particulier mais plutôt le non cumul, que nous passions à côté de l'objectif.

**M. LAGHRARI** : J'espère essayer d'achever de vous convaincre, pas de vous achever mais achever de vous convaincre ! Parce qu'en réalité c'est un faux débat et on devrait être tous d'accord pour des dispositifs comme celui-là et éviter de faire de la politique politicienne et d'attaquer les conseillers départementaux ou je ne sais qui, non mais voilà je ne vais pas faire de faux débat, juste on va replacer en perspective le dispositif. On l'a voté il y a moins de deux ans. Moi j'ai eu le permis du troisième coup. Donc en réalité déjà, posez-vous la question au bout de combien de temps vous avez eu votre permis. Vous allez voir qu'au bout de deux ans, vous parlez d'échec mais quel échec ? On est encore en plein dedans. On essaie juste d'améliorer un fonctionnement mais en réalité, quand on met la phrase, quand vous la lisez bien, ce n'est pas marqué, j'essaie de relire « ne pas bénéficier d'un dispositif de financement », la phrase c'est « de même nature ». Ça voudrait dire qu'en réalité, nous si on finance 750 € sur le critère du mérite qui n'est pas seulement un critère social mais ayant siégé à l'essentiel de ces commissions, je peux vous dire qu'à 90 voire 95 %, et Anne GEFFROY pourra le confirmer, ce sont des gens qui sont essentiellement dans le besoin et que l'on connaît ici ou là dans différents lieux. Donc vraiment ça touche des familles qui sont dans le besoin. Et cette histoire de non cumul, en réalité ça permet quoi ? Ça permet de donner plus de chances à plusieurs jeunes. Parce que si un jeune qui peut répondre au dispositif avec la ville de Beauvais, deux choses, il peut compléter son financement sur le critère social par le biais de ses parents, parce que ce n'est pas un financement de la même nature, il aura le droit par le biais de ses parents à une assistante sociale ou au CROUS ou je ne sais où, il peut avoir un droit, ce n'est pas interdit de cumuler les aides. Donc il peut avoir une aide sur un critère social et une aide sur les critères du mérite que, nous, on a mis en place. En réalité, on se retrouve et beaucoup plus de Beauvaisiens auront la chance de pouvoir prétendre au financement. Et je finirai en disant que nous, avec ce dispositif qui est le permis citoyen, on touche la tranche d'âge de 18 à 25 ans alors que le Conseil Départemental ne se concentre que sur les 18-19 ans. On est complémentaires et on essaie de l'être au maximum. Franchement, n'ayons pas de faux débat, je pense qu'un projet comme celui-là peut toujours être amendé, amélioré, mais devrait faire simplement l'unanimité. Ne faisons pas de la politique politicienne sur tout et n'importe quoi et rejoignons-nous quand il le faut et surtout pour notre jeunesse. Merci.

**M. VIGUIER** : Un dernier mot, je n'ai eu de cesse de dire, et Anne GEFFROY avant moi, que nous voterions le rapport. Donc vous voyez, on se retrouve pour notre belle jeunesse comme dirait Mohrad LAGHRARI. Simplement, nous avons aussi mesuré l'avantage du dispositif municipal sur la tranche 18-25 ans, mais pour déplorer aussi, c'est vrai que nous ne l'avons pas dit pour ne pas rentrer justement dans la polémique politicienne, comme l'aurait dit Mohrad LAGHRARI qui, on le sait bien, n'y connaît rien en polémique politicienne, pour simplement souligner qu'avec la précédente majorité le dispositif d'aide au permis de conduire était justement sur la tranche 18-25 ans. Comme celui qu'a fait la Ville aujourd'hui, et que c'est la nouvelle majorité, à laquelle vous appartenez Franck PIA et à laquelle vous appartenez Charles LOCQUET, qui a décidé de revoir les conditions d'attribution mais, qui plus est, de restreindre sur les seuls 18-19 ans les possibilités d'aide. Donc vous voyez, je ne polémique pas, je constate simplement que la Ville est obligée de s'engager puisque le Conseil Départemental s'est désengagé en la matière. Comme dans beaucoup d'autres domaines hélas.

**MME LE MAIRE**: Bien, en tout cas je constate que vous avez compris que nous faisons plus du qualitatif que du quantitatif et je crois que c'est ça qui est le plus important pour ce soit profitable à nos jeunes. On passe au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Tout ça pour ça !

**Aide au BAFA - désignation des membres du jury**

**Madame Corinne CORILLION, Maire Adjoint**

Par délibération en date du 20 mai 2016, le conseil municipal a abrogé l'organisation de l'aide à la formation BAFA et BAFD votée en 2009 et adopté les nouvelles dispositions d'aide et d'accueil des stagiaires BAFA non rémunérés.

Pour permettre aux jeunes accueillis aux vacances d'été de bénéficier de l'aide financière pour leur stage de perfectionnement, il convient de désigner les membres de la commission chargée de délibérer sur les dossiers de demandes d'aide.

Il est donc proposé au conseil municipal de désigner 3 élus membres de cette commission.

La commission "Jeunesse, réussite éducative", réunie le 30 novembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Monsieur Benoit MIRON et Mesdames Corinne CORILLION et Anne GEFFROY, sont désignés à l'unanimité, membres de la commission chargée de délibérer sur les dossiers de demandes d'aide au BAFA.

## **19 -AIDE AU BAFA -DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY**

**MME CORILLION** : Il s'agit de l'aide au BAFA et de la désignation des membres de jury.

Par délibération en date du 20 mai, le Conseil Municipal a abrogé l'organisation de l'aide à la formation BAFA BAFD, votée en 2009. Et cette délibération a pour objet de désigner les membres de la commission chargée de délibérer sur les dossiers de demandes d'aide. Il est proposé de désigner 3 élus. Les nominés sont : Corinne CORILLION, Benoît MIRON, et Anne GEFFROY.

**M. VIGUIER** : On va être juste un peu précis parce que ça ne se passe pas tout à fait comme ça, Madame le Maire. En fait, vous nous proposez d'occuper un des trois sièges de la commission.

**MME LE MAIRE**: En effet, ma collègue Corinne CORILLION est allée un peu vite en besogne. Donc ça n'est plus Madame GEFFROY que vous voulez proposer c'est ça ?

**M. VIGUIER** : Et donc je voulais vous dire que ça nous fait grand plaisir que le groupe Utile Pour Beauvais propose qu'Anne GEFFROY siège dans ce jury.

**MME LE MAIRE**: Bravo Madame GEFFROY vous faites l'unanimité, c'est formidable. Puisqu'on a déjà voté l'aide au BAFA, nous allons voter, si vous le voulez bien, les trois membres du jury. Est-ce qu'il peut y avoir un vote à main levée mes chers collègues ? Oui, donc je vous propose d'élire Corinne CORILLION, Benoit MIRON et Anne GEFFROY.

Pas de vote contraire ? Pas d'abstention ? Le rapport est adopté à l'unanimité, Monsieur Benoit MIRON et Mesdames Corinne CORILLION et Anne GEFFROY, sont désignés à l'unanimité, membres de la commission chargée de délibérer sur les dossiers de demandes d'aide au BAFA.

## Délibération n°2016-604

(rapport réf 2016-604)

### **Lots et gratifications**

#### **Monsieur Benoît MIRON, Conseiller Municipal**

La Ville de Beauvais a pour coutume d'offrir des prix ou des lots à l'occasion de manifestations locales (kermesses, fêtes de quartiers, rencontres sportives...) à des personnes extérieures en reconnaissance de leur implication dans les activités municipales ou dans la vie de la commune, et de l'image de la commune qu'elles véhiculent extra-muros par leur notoriété sportive par exemple, ou encore de certaines valeurs morales, sociales communément admises.

Le décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales impose une décision de l'assemblée délibérante pour fixer les modalités d'achat de lots, cartes cadeaux, de gratifications, de prestations diverses.

1/ Le *Miniz* est un studio musical émergent qui va remplacer le mini studio existant actuellement à la Maison de la Jeunesse et des Associations (MJA), dans la continuité du Blog.

Plus vaste et mieux équipé, il a pour vocation d'explorer le son, de son enregistrement à son travail, par le biais des outils numériques. La programmation du site l'oriente vers un large public, jeune mais pas seulement, dans les cadres du périscolaire et du loisir.

Pour ce nouveau site, il est proposé d'éditer des badges figurant le logo du *Miniz*. Ces outils de promotion permettent de mettre en avant le nouveau site et son visuel par le biais du public du studio, amené à être de plus en plus conséquent.

La dépense globale pour l'achat des badges n'excédera pas la somme de 250 €.

2/ A l'occasion des kermesses organisées par les écoles de Beauvais, il est proposé d'offrir une BD de Teddy Riner, huit fois champion du monde de judo et maintenant héros de sa propre bande-dessinée. La dépense globale pour l'achat de ces ouvrages n'excédera pas la somme de 560 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à juger de l'opportunité de remettre des prix, prestations diverses, gratifications dans les limites des crédits affectés à ce type d'achats et votés annuellement au budget de la ville.

La commission « Affaires scolaires et périscolaires, UC », réunie le 29 novembre 2016, a émis un avis favorable.

La commission "Jeunesse, réussite éducative", réunie le 30 novembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Le 16/12/2016 à 18h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Madame BRAMARD, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Monsieur JULLIEN, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Monsieur NOGRETTE, Madame CAPGRAS, Madame BERTOIS, Monsieur LOCQUET, Monsieur LIEVAIN, Monsieur LY, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON, Madame NAKIB, Madame TRAORE, Monsieur MIRON, Madame DJENADI, Monsieur SALITOT, Madame HERBANNE, Madame ROUIBI-GEFFROY, Monsieur VIGUIER, Monsieur NARZIS, Monsieur RAHOUI, Madame THIERRY, Madame ITALIANI.*

ABSENTS

POUVOIRS *Monsieur Claude POLLE à Madame Nathalie BERTOIS, Madame Nicole WISSOTZKY à Madame Guylaine CAPGRAS, Madame Béatrice PERNIER à Monsieur Franck PIA, Madame Elodie BAPTISTE à Madame Ada DJENADI, Madame Jacqueline FONTAINE à Madame Anne ROUIBI-GEFFROY, Madame Stéphanie PRIOU à Monsieur Thibaud VIGUIER, Monsieur David ILLIGOT à Madame Monique THIERRY.*

Date d'affichage	23 décembre 2016
Date de la convocation	9 décembre 2016
Nombre de présents	38
Nombre de votants	44

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est madame Chanez HERBANNE

## **Signature de conventions d'objectifs et de moyens**

### **Monsieur Franck PIA, Premier Adjoint**

Le législateur a souhaité renforcer la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques. Ces dispositions législatives imposent à la collectivité la nécessité de conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui bénéficie de subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros. La Ville a décidé d'abaisser ce seuil à 15 000 euros afin d'affirmer les objectifs partagés et les droits et obligations des parties.

Ces contrats d'objectifs et de moyens définissent l'objet et les conditions d'utilisation des subventions attribuées au budget primitif 2017 dépassant ce seuil. Afin de pérenniser les actions mises en place, il est proposé de conclure les conventions pour une durée de 4 ans.

Les associations concernées sont les suivantes :

Accueil et Promotion  
Association Familiale Intercommunale de Beauvais AFIB  
Le Foyer des Jeunes Travailleuses  
Les Amis des Fêtes Jeanne-Hachette  
Voisinlieu Pour Tous  
SOSIE  
L'écume du jour

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser madame le maire à signer les conventions ci-annexées.

Le crédit sera prélevé sur le chapitre budgétaire correspondant.

La commission "Solidarité, cohésion sociale, intégration, politique de la ville, vie associative", réunie le 15 novembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Madame Fatima ABLA, ne prend pas part au vote.

## **21 -SIGNATURE DE CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

**M. PIA** : Il s'agit de la signature de conventions d'objectifs et de moyens, comme vous le savez que nous signons avec les associations dont l'aide de la Ville est supérieure à 15 000 € alors que le seuil légal est de 23 000 €. Convention que nous allons signer pour 4 ans pour plusieurs associations : Accueil et Promotion ; Association Familiale Intercommunale de Beauvais, A.F.I.B. ; le Foyer des Jeunes Travailleuses ; les Amis des Fêtes Jeanne Hachette ; Voisinlieu pour Tous ; SOSIE ; et l'Ecume du Jour.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention ci-annexée. La commission « Solidarité, cohésion sociale, intégration, politique de la Ville, vie associative » a émis un avis favorable le 15 novembre 2016.

**MME LE MAIRE**: Je vous remercie, pas de questions ? Même vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

**M. VIGUIER** : Il ne peut pas y avoir unanimité, normalement c'est mieux qu'il n'y ait pas d'unanimité, Fatima n'a pas eu le temps de lever la main.

**MME LE MAIRE**: Pardon, excusez-moi, c'est parce que Fatima ne prend pas part au vote, excusez-moi Madame ABLA.

Le 16/12/2016 à 18h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Madame BRAMARD, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Monsieur JULLIEN, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Monsieur NOGRETTE, Madame CAPGRAS, Madame BERTOIS, Monsieur LOCQUET, Monsieur LIEVAIN, Monsieur LY, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON, Madame NAKIB, Madame TRAORE, Monsieur MIRON, Madame DJENADI, Monsieur SALITOT, Madame HERBANNE, Madame ROUIBI-GEFFROY, Monsieur VIGUIER, Monsieur NARZIS, Monsieur RAHOUI, Madame THIERRY, Madame ITALIANI.*

ABSENTS

POUVOIRS *Monsieur Claude POLLE à Madame Nathalie BERTOIS, Madame Nicole WISSOTZKY à Madame Guylaine CAPGRAS, Madame Béatrice PERNIER à Monsieur Franck PIA, Madame Elodie BAPTISTE à Madame Ada DJENADI, Madame Jacqueline FONTAINE à Madame Anne ROUIBI-GEFFROY, Madame Stéphanie PRIOU à Monsieur Thibaud VIGUIER, Monsieur David ILLIGOT à Madame Monique THIERRY.*

Date d'affichage	23 décembre 2016
Date de la convocation	9 décembre 2016
Nombre de présents	38
Nombre de votants	45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est madame Chanez HERBANNE

**Convention cadre portant sur l'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la communauté d'agglomération du Beauvaisis**

**Monsieur Franck PIA, Premier Adjoint**

Les organismes HLM entendent garantir un égal niveau de qualité de service et de vie urbaine au sein de leur patrimoine. Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, cela nécessite la mise en place de moyens complémentaires, adaptés à la diversité des situations et aux évolutions de contexte parfois très rapides.

L'abattement sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) permet aux organismes HLM de traiter les besoins spécifiques des quartiers en politique de la ville. En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à y poursuivre l'amélioration du niveau de qualité de service, en renforçant leurs interventions au moyen notamment d'actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie, à la participation des locataires.

La loi de finances pour 2015 a étendu l'abattement de 30% sur la base d'imposition à la TFPB dont bénéficiaient les bailleurs sur leur patrimoine situé en zones urbaines sensibles (ZUS) aux 1.500 quartiers prioritaires de la politique de la ville, définis par décret du 30 décembre 2014.

L'article 1388bis du code général des impôts modifié par la loi de finances pour 2015, confirme le rattachement de l'abattement de TFPB au contrat de ville qui doit être signé par les organismes concernés pour bénéficier de l'abattement.

En complément, un cadre national d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers relevant de la politique de la ville du 29 avril 2015, prévoit l'élaboration d'une convention d'utilisation de cet abattement signée entre l'Etat, les collectivités concernées et les bailleurs. Dans cette convention, chaque organisme HLM bénéficiaire doit identifier les moyens de gestion de droit commun qu'il met en œuvre, dans chaque quartier prioritaire, comparativement au reste du parc ainsi que ses objectifs et son programme d'actions et modalités de suivi en contrepartie de la minorité consentie.

Cette convention d'utilisation de l'abattement TFPB doit être annexée au contrat de ville et a vocation à s'articuler avec les démarches de gestion urbaine de proximité, qui organisent et coordonnent les interventions pour répondre aux besoins spécifiques des quartiers : sur-entretien, gestion différenciée des espaces, régulation des usages, etc, en articulation avec les autres dispositifs (projet urbain, sécurité, développement social). A ce titre, les actions des organismes HLM prises en compte dans le cadre de l'abattement font partie des programmes d'actions réalisées dans le cadre de la démarche de gestion urbaine de proximité et s'inscriront aussi dans le pilier cadre de vie et renouvellement urbain du contrat de ville.

Au vu de la signature d'un contrat de ville sur le territoire pour la période 2015-2020, qui concerne les quartiers Argentine, Saint-Jean et Saint-Lucien de la commune de Beauvais et conformément à la loi du 21 février 2014, à la loi de finances 2015, au cadre national d'utilisation de la TFPB et à l'instruction ministérielle du 12 juin 2015 relative à l'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers de la politique de la ville, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la présente convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB entre la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, la Ville de Beauvais, l'État, l'OPAC de l'Oise, la Sa HLM de l'Oise, la Sa HLM Picardie Habitat, la Sa HLM du Beauvaisis, ADOMA, OSICA et le Logement Francilien, telle qu'elle a été soumise à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis par les services de l'Etat, après échanges entre celui-ci et les bailleurs sociaux du territoire.

La commission "Solidarité, cohésion sociale, intégration, politique de la ville, vie associative", réunie le 15 novembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.



## Délibération n°2016-632

(rapport réf 2016-632)

### **Signature de conventions et attributions de subventions**

#### **Madame Guylaine CAPGRAS, Conseillère Municipale**

Le décret du 6 juin 2001 pris pour l'application de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations impose à toute collectivité l'obligation de conclure une convention avec les organismes de droit privé bénéficiant de subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €. La Ville a décidé d'abaisser ce seuil de conventionnement à 15 000 € afin d'affirmer les objectifs partagés et les droits et obligations des parties.

Le présent rapport concerne trois associations liées à ces dispositions au regard de l'intérêt général de leur mission et de l'envergure de leur activité à savoir :

- le Comptoir magique pour la mise en œuvre du « Blues autour du Zinc » du 18 au 26 mars 2017 ;
- l'Association pour le rayonnement du violoncelle pour l'organisation du Festival de violoncelle de Beauvais du 12 au 21 mai 2017 ;
- l'Orchestre d'Harmonie de Beauvais qui contribue depuis 1968 au développement musical à Beauvais et favorise la pratique instrumentale amateur.

Compte tenu de l'intérêt que présentent les activités proposées par ces associations en terme de développement culturel du territoire, la Ville souhaite leur renouveler son soutien et une nouvelle convention doit être conclue avec chacune d'entre elles.

Ces conventions définissent les conditions dans lesquelles la collectivité apporte son soutien aux activités qu'elles poursuivent.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer les conventions ci-annexées ;
- d'attribuer au titre de l'exercice 2017, les subventions suivantes, à savoir :
  - 50 000 € pour l'Association pour le rayonnement du Violoncelle,
  - 17 000 € pour le fonctionnement de l'O.H.B.

Le versement de la subvention au Comptoir Magique nécessite un échéancier adapté compte tenu de la programmation du festival en début d'année, établi de la façon suivante :

- 12 000 € d'acompte en 2016 ; le solde, soit 69 000 € en 2017 représentant un montant global de 81 000 €.

L'acompte ci-dessus fixé sera prélevé sur les crédits inscrits au budget primitif 2016.

Les subventions attribuées pour l'année à venir seront inscrites au budget primitif 2017.

La commission "Culture et équipements culturels, patrimoine culturel, label ville d'art et d'histoire", réunie le 6 décembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **23 -SIGNATURE DE CONVENTIONS ET ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS**

**M. VIGUIER** : Nous voterons tout à fait favorablement pour ce rapport concernant ces conventions et attributions de subventions pour un certain nombre d'associations importantes de la ville. Nous aimerions simplement que ces conventions, peut-être davantage qu'elles ne le sont jusqu'à présent, ce qu'on appelle des conventions d'objectifs et de moyens, garantissent tant à la collectivité locale qu'à l'association quelle qu'elle soit, c'est-à-dire un certain nombre de garanties sur ce que l'on attend d'elles, sur ce qu'elles doivent faire en contrepartie d'un certain nombre de subventions mais aussi un certain nombre de garanties sur les moyens qui lui seront attribués et notamment sur leur évolution ou sur leur stabilisation. Or, je veux dire à quel point certaines associations, et beaucoup d'associations, ont eu à souffrir ces trois dernières années de la réduction massive des subventions accordées par notre Ville. Et puisque nous en parlions à l'instant, dans le cadre de ce rapport, un mot notamment sur l'association qui gère le festival de Violoncelles qui, je veux le rappeler va se voir attribuer une subvention identique en 2017 par rapport à l'année 2016 de 50 000 €. Cette subvention qui était encore en 2014 de 95 000 € ; qui avait été réduite en 2015 à 60 000 € et donc maintenant stabilisée depuis un an à 50 000 €, ce qui représente tout de même une réduction de 45 % de la subvention de cette association qui fait un travail formidable et qui nous régale chaque année à l'occasion de son festival printanier ; moins 45 % ! Et je pourrais même dire, si j'étais dans la polémique politicienne mais ce n'est pas mon habitude, qu'en plus cela est venu s'ajouter à la réduction de 30 % l'an passé de la subvention allouée à cette même association gestionnaire du festival de Violoncelles par le Conseil Départemental de l'Oise, ce que j'avais appelé la double lame du rasoir qui avait particulièrement tondu les associations et notamment l'association en charge de ce festival de Violoncelles. Donc oui, nous voterons évidemment cette convention ; oui nous voterons la subvention pour toutes les associations mentionnées dans ce rapport. Mais il est bien dommage qu'une association qui fait un si beau travail, l'association en charge du festival de Violoncelles ait vu sa subvention municipale réduite de 45 % en deux ans, et celle du Conseil Départemental de 30 % au même moment.

**MME LE MAIRE** : Est-ce que je peux vous rappeler, Monsieur VIGUIER, qu'une autre association tout au moins aussi méritante, telle que le Blues autour du Zinc, qu'en son temps, ce n'était pas 45 % c'était 100 % que vous lui avez retirée. Je pense qu'il était au moins aussi méritant que la vôtre. Maintenant, vous devriez prendre la convention à l'article 9, il y a une évaluation qui est faite ; l'association est entendue sur la base de son rapport d'activités, et je vous conseille vivement d'approfondir les obligations qui existent dans la convention. On passe au vote. Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

## Délibération n°2016-631

(rapport réf 2016-631)

### **Exposition ' Heures italiennes ' - signature d'une convention avec le MUDO de l'Oise et demande de subvention**

#### **Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Maire Adjoint**

En 2017, le MUDO-Musée de l'Oise et le Quadrilatère s'associent à d'autres musées de la région Hauts-de-France pour l'exposition « Heures italiennes, Voyage dans la peinture italienne, des Primitifs au Rococo » autour d'une rétrospective sur la peinture italienne du XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Initiée par l'Association des conservateurs du Nord-Pas-de-Calais-Picardie en partenariat avec les musées de Picardie, l'exposition résulte de l'inventaire des collections publiques de peinture italienne (musées et monuments historiques) et offre l'opportunité de broser un panorama presque exhaustif de la peinture italienne des Primitifs à la période contemporaine, à travers un ensemble de près de 900 œuvres.

Le projet s'organise selon deux temps forts : un premier entre février et mai qui valorisera le patrimoine ancien dans la partie sud des Hauts-de-France (Musée de Picardie à Amiens, Palais de Compiègne et Musée Condé à Chantilly, MUDO et Quadrilatère, Musées d'Abbeville, Laon, etc.) et un second, à partir de septembre, dans la partie nord des Hauts-de-France qui sera consacré à l'art moderne et contemporain (Cambrai, Dunkerque, Villeneuve d'Ascq, etc.).

A Beauvais, l'exposition se déroulera simultanément au MUDO-Musée de l'Oise et au Quadrilatère du 27 avril au 17 septembre 2017. Elle réunira près de 80 tableaux et proposera une articulation thématique autour du naturalisme et du Baroque au XVII<sup>e</sup> siècle.

Ce partenariat entre le Quadrilatère et le MUDO-Musée de l'Oise a pour objectifs essentiels :

- de développer une manifestation d'envergure sur le plan culturel et artistique ;
- d'organiser la diffusion d'œuvres d'intérêt ;
- de susciter de nouvelles perspectives en termes d'action culturelle auprès du plus grand nombre ;
- de favoriser l'attractivité du territoire pour répondre à des enjeux de développement culturel et touristique.

Dans cette perspective, il convient de signer une convention de coréalisation entre les deux structures et collectivités référentes. Elle précise les modalités de mise en œuvre du projet et les apports de chaque partenaire.

En matière de communication, le projet est coordonné à l'échelle de la région par l'association des conservateurs des musées du Nord-Pas-de-Calais-Picardie (ACMHDF) afin de créer une identité graphique et la mise en œuvre d'une stratégie de communication/presse communes. Une convention avec l'ACMHDF doit être signée à cet effet.

Par ailleurs, cette exposition est susceptible de bénéficier du financement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles - DRAC.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention entre le Conseil Départemental de l'Oise et la Ville de Beauvais ainsi que toute pièce relative à ce projet ;

- de solliciter le concours financier, au taux le plus élevé, de la DRAC Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

La commission "Culture et équipements culturels, patrimoine culturel, label ville d'art et d'histoire", réunie le 6 décembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité , décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Attribution de subvention - Association Artis Facta**

**Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Maire Adjoint**

L'association beauvaisienne Artis Facta est un collectif d'artistes et d'écrivains qui vise à promouvoir et diffuser la littérature et l'art contemporain.

Elle sollicite une subvention pour mener un projet de résidence pour la création d'un spectacle autour d'un ouvrage de poésies d'Alain Marc. Cette résidence se déroulera sur une semaine à l'ASCA qui met à disposition les locaux et les moyens techniques.

Il est proposé au conseil municipal d'allouer une subvention de 800 € pour la réalisation de ce projet.

La subvention sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2016.

La commission "Culture et équipements culturels, patrimoine culturel, label ville d'art et d'histoire", réunie le 6 décembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **Ville d'art et d'histoire - demande de subvention auprès de la DRAC**

### **Madame Catherine THIEBLIN, Maire Adjoint**

La Ville bénéficie du label "**Villes ou Pays d'art et d'histoire**" depuis 2012. Attribué par le ministre de la culture et de la communication, il qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

La convention attribuant le label Ville d'art et d'histoire institue un partenariat permanent entre la Ville et l'Etat. Elle fait l'objet d'un programme annuel d'actions élaboré par l'animatrice de l'architecture et du patrimoine et instruit par la direction des affaires culturelles de la région des Hauts-de-France autour des objectifs suivants :

- Valoriser le patrimoine et promouvoir la qualité architecturale :
  - Développer la connaissance du patrimoine beauvaisien pour mieux le valoriser ;
  - Poursuivre la protection et la restauration du patrimoine ;
  - Valoriser la ville de demain à partir de la ville d'hier ;
  - Une nouvelle signalétique d'interprétation du patrimoine.
- Développer une politique des publics :
  - Sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement architectural et paysager ;
  - Initier le public jeune à l'architecture et au patrimoine ;
  - Accueillir les visiteurs.

Le financement de ce programme d'actions est assuré par la Ville avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication. Désormais, la demande de subvention déposée à la DRAC par la collectivité doit être accompagnée d'une délibération.

Aussi, pour l'année 2017, l'aide sollicitée par la Ville s'élève à 21 850 € conformément aux priorités définies dans la convention « Ville d'Art et d'Histoire ».

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué :

- à solliciter le concours financier de la DRAC des Hauts-de-France au taux le plus élevé ;
- à signer toute pièce relative à ce projet.

La commission "Culture et équipements culturels, patrimoine culturel, label ville d'art et d'histoire", réunie le 6 décembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Chantier des collections du mobilier archéologique : demande de subvention auprès de la DRAC Hauts de France**

**Madame Catherine THIEBLIN, Maire Adjoint**

Agréé depuis 2001, le service archéologique de la Ville de Beauvais contribue à la mise au jour, à la conservation ainsi qu'à la valorisation du patrimoine beauvaisien. Dans ce cadre, la gestion du mobilier associée aux nombreuses opérations de fouilles est un enjeu essentiel.

Le dépôt archéologique Argentine, conventionné avec la DRAC, renferme depuis 1985 un important mobilier issu des nombreuses opérations réalisées sur la commune de Beauvais ainsi que sur une grande partie du territoire du Beauvaisis.

Pour assurer la bonne conservation de ce mobilier, qui représente plus de cinquante ans d'opérations archéologiques, il est indispensable de rationaliser son stockage comme son conditionnement et de réaliser l'inventaire de l'ensemble de ces collections. De plus, l'état de ce mobilier, dont près de cinquante pour cent n'est pas lavé, est très inégal. Il a d'ailleurs été conditionné dans des contenants aux formats disparates et ce de façon irrationnelle.

Afin de répondre aux nouvelles normes de conservation du mobilier archéologique, l'ensemble de ces collections doit être inventorié et reconditionné dans des bacs appropriés avec un étiquetage normalisé.

Ainsi l'objectif de ce chantier des collections, programmé sur 3 ans, est de :

- 1) Laver le mobilier non nettoyé ;
- 2) Reconditionner le mobilier dans des sacs et des caisses aux normes ;
- 3) Élaborer un inventaire de l'ensemble de ces collections ;
- 4) Rassembler la documentation, quand elle existe, de chaque opération en relation avec le mobilier.

11 730 contenants disparates, soit 132 m<sup>3</sup>, sont concernés par ce chantier des collections.

À ce mobilier il faut ajouter tous les éléments architecturaux issus des fouilles du site de la Galerie nationale de la tapisserie (actuellement le Quadrilatère) et de l'abbaye Saint-Lucien (soit 75 palettes qui représentent 30 m<sup>3</sup>). Tous ces contenants doivent être remplacés et leurs contenus inventoriés avant que nous procédions à leur récolement (établir un lien entre l'objet, son contexte archéologique et la documentation relative à chaque chantier archéologique).

Cette première tranche de chantier, dont la mise en œuvre est prévue en 2017, nécessitera le travail à plein temps de trois agents : deux agents sur une durée de 8 mois et un troisième pendant 4 mois, soit un total de 20 mois. Ce projet important sera réalisé en plusieurs tranches et nous conduira, chaque fin d'année, à demander une nouvelle subvention auprès de la DRAC. Pour cette première tranche, trois agents permanents du service archéologique, ayant les compétences dans la gestion et l'étude du mobilier, pourront mener cette tâche à bien.

L'estimation du budget prévisionnel de cette première tranche s'élève à :

Ressources Humaines :	42 000,00 €
Fonctionnement :	25 000,00 €
Total prévisionnel :	67 000,00 €

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter au titre de l'année 2017, le concours financier de la DRAC au taux le plus élevé, soit 80 % du coût total et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

La commission "Culture et équipements culturels, patrimoine culturel, label ville d'art et d'histoire", réunie le 6 décembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2016-571

(rapport réf 2016-571)

**Conventions avec divers organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention supérieure à 15000€**

**Monsieur Philippe VIBERT, Maire Adjoint**

Le législateur a souhaité renforcer la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

Ces dispositions législatives imposent à la collectivité l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui bénéficie de subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23.000 euros.

La Ville a décidé d'abaisser ce seuil à 15.000 euros afin d'affirmer les objectifs partagés et les droits et obligations des parties.

Ces contrats d'objectifs et de moyens définissent l'objet et les conditions d'utilisation des subventions attribuées au budget primitif 2017 dépassant ce seuil. Afin de pérenniser les actions mises en place, il est proposé de fixer à 4 ans la durée de conventionnement.

Les associations concernées sont les suivantes :

- BEAUVAIS TRIATHLON
- BEAUVAIS OISE TENNIS
- LA VAILLANTE
- U.S.C.P.B. (Union sportive et culturelle des portugais de Beauvais)

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer les conventions ci-annexées. Les crédits seront prélevés sur les chapitres budgétaires correspondants.

La commission "Sport", réunie le 24 novembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2016-572

(rapport réf 2016-572)

**Attribution d'une subvention à l'association française contre les myopathies  
TÉLÉTHON**

**Madame Françoise BRAMARD, Maire Adjoint**

Reconnue d'utilité publique depuis 1976, l'association française contre les myopathies est une association de malades et parents de malades touchés par les maladies neuromusculaires.

Son objectif est double :

- guérir ces maladies rares, souvent d'origine génétique et encore incurables,
- aider les malades et leurs familles à mieux vivre ensemble la maladie.

Pour financer ces actions, l'association organise une opération annuelle de collecte de fonds, le TÉLÉTHON ;

Depuis 2001, la Ville contribue financièrement au succès de cette manifestation.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser le versement d'une subvention de 1857.00 euros correspondant aux droits des entrées de la patinoire des 03 et 04 décembre 2016 ;
- d'imputer la dépense correspondante sur la ligne budgétaire prévue à cet effet.

La commission "Sport", réunie le 24 novembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité , décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Attribution d'une subvention exceptionnelle à une association sportive**

**Madame Guylaine CAPGRAS, Conseillère Municipale**

La Ville de Beauvais a reçu une demande de subvention exceptionnelle de la part d'une association à vocation sportive : "RING BEAUVAISIEN".

Cette association a pour projet d'organiser un gala de boxe au sein du complexe sportif Pierre de Coubertin, gala qui se déroulera le 17 décembre 2016.

L'intérêt du projet, sa ponctualité et son attractivité justifiant une aide financière, il est proposé au conseil municipal :

- d'accorder la subvention suivante :

- Ring Beauvaisien : 2 500,00€

- d'approuver les termes de la convention à passer avec cette association ;

- de prélever la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

La commission "Sport", réunie le 24 novembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2016-634

(rapport réf 2016-634)

**Avenant de prolongation de la DSP Stationnement**

**Monsieur Jacques DORIDAM, Conseiller Municipal**

Aux termes d'une convention d'exploitation du stationnement payant en ouvrage et sur voirie en date du 30 décembre 2004, la collectivité a confié au délégataire la gestion de deux parcs de stationnement et du stationnement payant sur voirie jusqu'au 31 décembre 2016.

Dans le cadre du renouvellement de cette convention, il s'avère nécessaire pour finaliser la procédure de demander des précisions complémentaires à chaque candidat. Aussi, pour assurer la continuité du service public, la collectivité est contrainte de conclure un avenant de prolongation à cette convention pendant une courte période (2 mois) soit jusqu'au 28 février 2017, conformément aux dispositions de l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016 et du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 concernant les contrats de concession.

Cette prolongation se fera aux mêmes conditions d'exploitation que celles du contrat en cours (convention initiale et ses avenants).

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'avenant n°6 ci-annexé, prolongeant jusqu'au 28 février 2017 la convention de DSP susvisée ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce relative à ce dossier.

La commission "Circulation, transport, stationnement", réunie le 22 novembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2016-462

(rapport réf 2016-462)

**Délégation de service public (DSP) pour la capture et l'accueil en fourrière des animaux errants et/ou dangereux - Avenant n°3 - prolongation de la DSP**

**Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint**

La Ville de Beauvais a conclu le 27 décembre 2012 avec la SPA de Beauvais et de l'Oise une convention de délégation de service public (DSP) portant sur la capture et l'accueil en fourrière des animaux errants et/ou dangereux. Cette convention, dont l'échéance initiale était fixée au 31 décembre 2015, a été prolongée par voie d'avenant (avenant n°2) jusqu'au 31 décembre 2016, afin de disposer du délai nécessaire pour conduire une nouvelle procédure d'appel à candidatures conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

La première offre s'étant révélée infructueuse, la procédure en cours a pris du retard sur le calendrier initialement prévu. Aussi, pour assurer la continuité du service public, la collectivité est contrainte de conclure un avenant de prolongation à cette convention pour une durée de 5 mois, soit jusqu'au 31/05/2017.

Cette prolongation se fera aux mêmes conditions d'exploitation que celles du contrat en cours (convention initiale et ses avenants).

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'avenant n°3 ci-annexé, prolongeant jusqu'au 31 mai 2017 la convention de DSP susvisée ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce relative à ce dossier.

La commission "Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu", réunie le 16 septembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Acquisition de la parcelle cadastrée section R n°294 sise sur le quartier Marissel auprès des consorts SAGNIER**

**Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint**

Les consorts SAGNIER ont proposé à la Ville de Beauvais l'acquisition de la parcelle cadastrée section R n° 294 sise lieu-dit « Derrière les maisons » sur le quartier de Marissel.

Il s'agit d'une parcelle en nature de jardin d'une superficie de 229 m<sup>2</sup> située en zone 2AU du PLU.

Ce bien est localisé dans le périmètre de réserve foncière que mène la Ville sur ce secteur.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'acquérir auprès des consorts SAGNIER la parcelle cadastrée section R n° 294 d'une superficie de 229 m<sup>2</sup> au prix de 4,50 € le m<sup>2</sup> soit un total de 1 030,50 € ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission "Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu", réunie le 2 décembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2016-585

(rapport réf 2016-585)

**Réserves foncières Voisinlieu - acquisition auprès des conjoints LAINÉ et de Madame SIRE**

**Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint**

La Ville de Beauvais mène une politique de réserve foncière portant sur des parcelles en nature de bois situées à l'est des jardins familiaux de Voisinlieu et au nord du bois du Moulin de la Fos.

Ces parcelles, situées en zone N du PLU, sont grevées par l'emplacement réservé n°10 ayant pour objet l'aménagement de jardins familiaux et d'espaces verts.

La Ville de Beauvais est actuellement propriétaire de dix parcelles d'une superficie totale de 15 196 m<sup>2</sup>. Quinze parcelles restent à acquérir pour obtenir la maîtrise foncière du site.

La Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) a récemment fait l'acquisition du bois du Moulin de la Fos dans le cadre du projet de ZAC Beauvais Vallée du Thérain, dans la perspective de réaménager le site en espace naturel.

L'acquisition des parcelles restantes s'inscrit donc dans cette dynamique, avec pour objectif d'aménager un véritable poumon vert qui profitera à l'ensemble des beauvaisiens.

Pour ce faire, la Ville de Beauvais a contacté l'ensemble des propriétaires pour savoir s'ils étaient vendeurs et sous quelles conditions.

Trois propriétaires ont fait part de leur intention de vendre : Messieurs LAINÉ Gérard et Joël, propriétaires en indivision des parcelles cadastrées section U n°s 243, 247, 251, 252, 253, 259 et 261, et Madame SIRE Françoise, propriétaire de la parcelle cadastrée section U n°246.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'acquérir auprès des conjoints LAINÉ les parcelles en nature de bois cadastrées section U n°s 243, 247, 251, 252, 253, 259 et 261 d'une superficie totale de 3341 m<sup>2</sup> au prix de 3,50 € le m<sup>2</sup>, soit un total de 11 693,50 €,
- d'acquérir auprès de Madame SIRE la parcelle en nature de bois cadastrée section U n°246 d'une superficie de 228 m<sup>2</sup> au prix de 3,50 € le m<sup>2</sup>, soit un total de 798 €,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission "Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu", réunie le 2 décembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Protocole d'accord - acquisition de la parcelle BF n° 68 rue de Villers Saint-Lucien**

**Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint**

De violents orages se sont abattus sur Beauvais les 11 mai et 7 juin 2016, avec des niveaux pluviométriques historiques qui ont provoqué d'importantes inondations (arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en date des 15 juin et 26 juillet 2016).

Le secteur de Villers-Saint-Lucien est au nombre des rues concernées par ces événements, plus de 20 personnes sinistrées s'étant manifestées dans le cadre de la procédure de déclaration de catastrophe naturelle.

En même temps qu'elle agit sur les autres quartiers concernés, la Ville de Beauvais souhaite engager les acquisitions foncières et études nécessaires à la réalisation d'ouvrage de protection dans la rue de Villers-Saint-Lucien.

Un terrain cadastré section BF n°68 a été rapidement identifié par les services techniques de la Ville comme particulièrement adapté à l'aménagement d'un bassin car situé quasiment à l'entrée de la rue, en fond de talweg, sur un axe de ruissellement et coulées de boues, en bordure de la Liovette.

Toutefois, ce terrain, appartenant à la SCI Ocetom, présentait la difficulté d'accueillir un chantier en cours de construction (un ensemble de 6 logements, dont 4 en immeuble collectif et 2 en pavillons individuels). Bloquer les travaux en cours est apparu comme une obligation s'imposant pour ne pas permettre l'installation de ménages sur le site, qui aurait rendu son expropriation à la fois problématique d'un point de vue humain et économique.

Contacté par la Ville au lendemain des inondations du 7 juin, le propriétaire a souhaité se placer dans le cadre d'une recherche d'une solution amiable permettant de prévenir toute procédure d'expropriation par la voie contentieuse.

Dans cette optique, la Ville a bien évidemment reconnu comme un préalable le paiement d'une indemnité couvrant à titre principal la valeur du terrain conforme à son coût d'acquisition le 14 janvier 2016, sous condition d'une validation par le service de France Domaine de la valeur vénale, et à titre secondaire le coût des études et travaux correspondant au chantier en cours de construction.

Le service France Domaine a confirmé cette valeur par un avis rendu le 5 octobre 2016.

De son côté, sous la condition expresse de la réparation intégrale des coûts avancés par lui pour le chantier en cours (acquisition foncière, études et travaux), le propriétaire a envisagé favorablement de céder la parcelle à la Ville, d'interrompre immédiatement le chantier en cours et d'autoriser les services municipaux à réaliser toute étude nécessaire à l'aménagement du bassin projeté.

Sur cette base, après plusieurs échanges permettant d'évaluer au vu des factures acquittées le montant des indemnités dues, la Ville et le propriétaire se sont accordés sur le principe d'une transaction conclue en application de l'article 2044 du code civil qui :

- pour le propriétaire, en contrepartie du renoncement aux phases administrative et judiciaire de la procédure d'expropriation, le garantit de la réparation intégrale des coûts exposés par lui pour le chantier en cours sur la parcelle BF 68 ;
- pour la Ville, suite au paiement immédiat de l'indemnité transactionnelle à compter de la signature du protocole, lui permet d'occuper le terrain pour engager tout type de travaux, y compris la démolition du bien.

Ainsi, la Ville s'engage au paiement au propriétaire d'une indemnité ferme de 507 836,39 euros décomposés comme suit :

- rachat du terrain à son coût d'acquisition (valeur 2016) :	130 000,00 €
- remboursement des frais d'actes supportés par le propriétaire à l'achat	25 281,12 €
- remboursement des travaux en cours (sur factures produites)	352 555,27 €

Les frais d'acquisition seront à la charge de la Ville.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal ;

- d'approuver le protocole d'accord portant sur l'indemnisation due par la Ville de Beauvais à la société civile immobilière Ocetom pour l'acquisition d'un terrain situé rue de Villers saint Lucien en vue d'y réaliser un ouvrage de protection contre les ruissellements de boues, eaux de pluie et débordement de la Liovette,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte et document relatif à l'exécution de ce dossier.

La commission "Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu", réunie le 2 décembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

### **35 -PROTOCOLE D'ACCORD -ACQUISITION DE LA PARCELLE BF N° 68 RUE DE VILLERS SAINT-LUCIEN**

**M. BOURGEOIS** : C'est un dossier qui est bien différent que cette acquisition de la parcelle BF n° 68 rue de Villers Saint-Lucien, pour valider un protocole d'accord.

Il faut rappeler un peu le contexte. Ce dossier est en rapport avec les mesures de protection contre les inondations par ruissellement qui ont touché le secteur de la rue de Villers Saint-Lucien en mai et juin dernier. En effet, plus de 20 personnes habitant le secteur ont déposé un dossier de catastrophe naturelle. Quel est l'intérêt de cette acquisition proposée ? Vous avez toutes les cartes qui sont jointes et qui font comprendre la logique du phénomène, sans les cartes on ne comprend rien mais vous les avez bien jointes au dossier. Cette parcelle BF 68 a été identifiée comme propice à porter l'aménagement d'un bassin de rétention. En effet, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et le Conseil Départemental travaillent depuis l'été à la mise en œuvre d'un ouvrage dit de tamponnement, en amont du RD901 et en complément de cet aménagement cette parcelle BF n 68 peut assurer une continuité hydraulique par un aménagement approprié qui peut être un deuxième bassin de rétention ou autre chose éventuellement. Comment procéder ? Ce terrain malheureusement a accueilli un chantier de construction, c'était la SCI OCETOM chargée de ce chantier, et maître d'ouvrage ; il portait 6 logements, avec 1 immeuble et 2 pavillons. Madame le Maire avait été, pour la sûreté des lieux, obligée de prendre un arrêté interruptif de travaux aussitôt, donc cet été au mois juin dernier ou début juillet, et des discussions, c'est ça qui est le plus important, ont été engagées tout de suite avec le propriétaire. Celui-ci a manifesté dès le départ son souhait d'une recherche de solution amiable. Et des discussions, il résulte le protocole d'accord que vous avez annexé et qui vous est soumis ce soir. Le service de France Domaine est intervenu pour confirmer la valeur vénale du terrain et on peut décomposer les frais liés à cette acquisition : le rachat du terrain à son coût d'acquisition valeur 2016 130 000 € ; le remboursement des frais d'actes supportés à l'achat par le propriétaire 25 281,12 € ; le remboursement sur factures produites des travaux en cours et entamés, et par le fait interrompus, 352 555,27 € ; ce qui fait un total de 507 836,39 € que la Ville s'engage à rembourser au propriétaire, les frais d'acquisition étant à la charge de la Ville. Voilà pour ce dossier qui a été soldé, un dossier malheureux bien sûr, qui a été soldé rapidement par une compréhension dès le départ entre le propriétaire des lieux et la ville de Beauvais, et ce dans l'intérêt général puisque ça évitait de mettre en œuvre toute position d'utilité publique toujours longue et souvent assez traumatisante.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce protocole d'accord qu'on vous a décrit ; d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de ce dossier.

J'espère que j'ai été assez clair sur ce dossier, et surtout regardez la carte où il y a en cascade un grand bassin de rétention qui va être construit prochainement et qui est déjà financé par les délibérations du Conseil Départemental et aussi de la C.A.B. et puis, plus en aval, ce terrain qu'on acquiert, sur lequel il y aura un ouvrage. Je précise en outre que l'Etat a pris toute la mesure de ces phénomènes de ruissellement dans les catastrophes naturelles ; ça a été l'objet des entretiens qu'on a eus en commission risques à la Préfecture, et envisage très prochainement de revoir le plan de prévention du risque d'inondation en ajoutant le risque d'inondation par ruissellement sur la vallée de la Liovette. Donc on se trouve confirmés dans notre démarche qu'on a déployée depuis le mois de mai, par l'analyse qu'en ont fait les services de l'Etat. Voilà ce que je voulais donner comme information sur ce dossier, qui est très important pour la sécurité des habitants de Beauvais, là c'est la rue Villers Saint-Lucien, pour bien vous montrer quel soin on apporte à cette sécurité qui est absolument essentielle et de la responsabilité morale des élus de la Ville.

**M. RAHOU** : Tout d'abord, effectivement on est ravis d'apprendre que ce plan relatif aux inondations va être revu puisqu'il était quand même relativement daté et le réchauffement climatique s'est plus qu'accélééré ces dernières années et il y avait vraiment besoin de revoir les modalités liées à la protection des populations sur notre secteur. C'est une première chose dont on peut se satisfaire. Ces événements du 7 juin engagent toute une série de dommages matériels ; au-delà de ces dommages matériels, il y a des inquiétudes chez les habitants des secteurs qui ont été plus touchés par ces inondations et c'est une étape au travers de cette délibération pour tenter de réguler et de répondre aux inquiétudes des riverains. C'est d'ailleurs pour ça qu'on va voter en faveur de cette délibération.

Tout en soulignant néanmoins un manque de prudence sur ce permis de construire qui a été délivré sur un secteur qui est sensible et sujet aux inondations. On sait qu'on a eu quand même un excès de permis de construire dans les années 70 sur ce secteur de Beauvais et nous étions, les uns et les autres, en mesure d'être inquiétés par une densification plus que raisonnable de ce territoire. D'ailleurs, on a pu voir dans un article récent que le directeur des Services Techniques exposait la zone comme étant particulièrement intéressante sur des aspects topographiques pour pouvoir implanter un bassin de ce type-là. Ce manque de prudence nous pouvons le regretter, et pour prolonger la réflexion et avoir davantage d'informations de votre part, je sais que vous aviez, lors de ces événements en juin dernier, avancé d'autres solutions comme le développement de l'extension du réseau d'évacuation des eaux pluviales sur ce secteur. Alors, c'est un projet qui a un certain coût, qui est une mesure de sécurisation indispensable pour laquelle vous avez une responsabilité directe Madame le Maire et donc au-delà du regret que nous faisons sur cette imprudence lorsque le permis de construire a été délivré, nous aimerions savoir si vous aviez avancé concrètement sur cette action plus qu'indispensable.

**MME LE MAIRE**: Monsieur RAHOU, avant de repasser la parole à Jean-Luc BOURGEOIS, je voudrais quand même vous dire à quel point nous avons été réactifs dans ce dossier, d'une manière très rapide. On s'est posé un certain nombre de questions, pourquoi subitement ça avait pris une telle ampleur, parce que c'était un déluge plus que centennal, donc on s'est posé des questions. Nous avons trouvé dans le Département un partenaire tout à fait compréhensif parce qu'il y a en amont de cet endroit-là la déviation de Troissereux qui a sans doute bétonné un peu plus l'amont de cette rue, et d'autre part le bassin d'orage qui a été fait était sans doute, je ne veux lancer la pierre à personne, sous-dimensionné par rapport à ces pluies. Donc nous allons augmenter ce bassin d'orage et nous nous sommes aperçus aussi que ceux qui avaient construit cette maison avaient décaissé d'un mètre, ce qui n'était pas tout à fait prévu dans le permis de construire, et que ce mètre mettait la maison en dessous du niveau des rez-de-chaussée des maisons voisines dans la rue. Ça a été la raison pour laquelle nous avons souhaité négocier avec les uns ou les autres. On a tous dans la mémoire les événements dramatiques de la Faute-sur-Mer, je n'avais vraiment pas envie de me lancer dans ce genre de risque. Et donc ça a été la force de persuasion de nos équipes, de nos services pour montrer à quel point c'était impossible de continuer à habiter ou de finir ce chantier. D'ailleurs, les propriétaires en ont convenu, ils n'envisageaient plus de pouvoir héberger des gens. Nous allons réaménager un bassin d'orage entre la Liovette et cette maison puisque la Liovette, elle montait proportionnellement à la crue, et de l'autre côté sur le lotissement d'une partie du quartier des Fleurs on s'est aperçu que là aussi la densification avait été importante ; nous avons commencé à refaire un autre bassin d'orage de l'autre côté de l'avenue Marcel Dassault, en face à peu près du terrain de foot et nous butons aujourd'hui.

**MME LE MAIRE:** (suite) je crois qu'on peut se dire les choses, sur une canalisation qu'il faudrait augmenter, malheureusement elle passe dans une propriété où nous n'arrivons pas pour l'instant à convaincre les propriétaires à nous autoriser à se servir de leur jardin, en le remettant évidemment en état, mais tout est neuf et on peut comprendre que la famille rechigne un peu à voir un chantier dans son jardin, mais je pense que c'est la dernière solution pour sécuriser totalement ce quartier qui est, en effet, malheureusement très dense. Mais comme vous le dites, il y a 40 ans ou 50 ans, on ne faisait pas aussi attention à la densification et aujourd'hui d'ailleurs, je déplore que l'Etat dans les constructions nous demande de densifier encore plus nos constructions, c'est regrettable parce qu'on s'aperçoit que plus vous bétonnez et plus on prend de risques dans le cas de pluies importantes. Je tiens en tous cas à féliciter Jean-Luc BOURGEOIS et les services qui ont travaillé avec nous parce que nous avons essayé d'aller très vite, moi j'avais bien été sur place le soir de ces orages et j'avais été en effet impressionnée par à la fois le désarroi des familles mais à la fois surtout par l'eau et la hauteur de l'eau dans un certain nombre de maisons, il y en a c'était la troisième fois qu'elles étaient inondées. J'ose espérer que les travaux que nous avons commandités, n'est-ce pas Jean-Luc, seront efficaces. Vraiment, je vous assure qu'on n'a pas du tout envie de réitérer les drames, heureusement matériels, que nous avons pu constater pendant ces orages. Je crois qu'en ayant fait un bassin d'orage en amont, nous allons en faire un autre à la place de la maison, nous avons remis des grands tuyaux d'écoulement dans le quartier des Fleurs et nous avons refait un bassin d'orage en face du terrain de sport en haut de l'avenue Marcel Dassault, j'espère que nous avons fait une prévention suffisamment sérieuse. Maintenant sur les protocoles d'inondation, c'est l'Etat que nous avons titillé pour qu'il puisse relancer un nouveau P.P.R.I. qui n'existait pas sur l'ensemble de ces quartiers. Je ne sais pas si Jean-Luc voulait ajouter quelque chose ?

**M. BOURGEOIS :** Madame le Maire, vous avez expliqué l'essentiel et le souci de notre commune parce que là aussi, comme vous le dite, l'Etat il faut souvent le titiller. Parce que n'oublions pas que quand on est arrivés en 2001, s'il y a eu un P.P.R.I. qui a englobé toute la ville de Beauvais, c'est sur votre demande Madame le Maire. On commençait à réfléchir un peu plus à ces choses-là, il devait s'arrêter au pont d'Arcole, c'est-à-dire n'englobant pas Beauvais du tout. Vous avez insisté auprès du Préfet de l'époque et on a prescrit le P.P.R.I. dans la catégorie des inondations par débordement ou par nappes. Le problème du ruissèlement n'était pas du tout évoqué à cette époque-là, absolument pas. Parce que là aussi c'est toujours facile de revoir après, avec les phénomènes qui se sont produits, dire « on aurait dû faire ça ». En réalité, les inondations par ruissèlement c'est une nouveauté pour Beauvais sauf si on regarde évidemment 50 ans, 100 ans ou plus en arrière. Si vous regardez de vieux documents sur la ville de Beauvais, on trouve que dans certains endroits au 16<sup>ème</sup> siècle il y a eu des inondations par ruissèlement, mais là on fait de l'histoire et pas de la réalité. C'est pour cette raison, évidemment les pluies sont devenues beaucoup plus intenses, vous avez pu le constater, avec ces orages bloqués complètement sur la Ville, et on a eu des pluies dites centennales qui sont en réalité une projection d'un modèle mathématique. Ce qui veut dire que toutes les normes qui étaient données pour le bâtiment au niveau des diamètres des tuyaux, qu'on pratiquait, se trouvent aujourd'hui à revoir. Et comme un ingénieur du département nous disait, il faudrait revoir tous les quartiers puisque ces normes-là ne sont plus suffisantes aujourd'hui, du reste dans les nouvelles normes de construction les buses sont de diamètre plus élevé. Voilà ce qu'il faut savoir. C'est certain qu'il faut prévoir, là encore comme Madame le Maire le disait, c'est sur notre demande qu'au niveau de la Préfecture on va prescrire un plan traitant du ruissèlement dans cette zone. Et c'est quand l'Etat traite une telle chose que sur l'urbanisme, on peut intervenir de manière radicale puisque, vous le savez bien, on définit ainsi des zones rouges, blanches, violettes, des catégories où il y a des prescriptions très rigoureuses, interdiction de construire, manière de construire, etc. Ce que nous, sur un P.L.U., on ne peut pas faire.

**M. BOURGEOIS** (suite) Alors justement, quant à ce permis on peut se dire « qu'est-ce qu'ils avaient dans la tête, ils ont autorisé un permis et quelques mois après vous avez ça ». Oui mais on ne pouvait pas, dans le P.L.U., mettre des choses qui étaient trop radicales puisque l'Etat n'ayant jamais porté à notre connaissance cette obligation, en réalité il aurait été retoqué par les services de l'Etat, on sait comme ils sont vigilants en la matière. Donc évidemment, on était sensible à ces choses-là en se disant « il y a quand même quelque chose à faire » mais on ne pouvait pas le faire légalement parce que l'Etat n'avait donné aucune prescription en la matière et ça n'aurait pas été accepté. Je crois qu'il faut bien le préciser parce qu'on s'interrogeait depuis un certain temps quand même sur ce secteur de la vallée de la Liovette qui peut s'avérer très dangereux justement quand il y a des pluies de cette intensité. Je pense que le débat, la discussion que nous avons là est tout à fait passionnante parce que c'est vraiment le cœur des choses de ce qui peut se passer dans la vie de nos concitoyens. Là je pense qu'on vous a montré notre engagement total, votre engagement également nous en prenons acte avec satisfaction bien entendu, et nous n'en doutons pas, et puis aussi celui de l'Etat parce que c'est celui-là qui a le plus de poids parce que ça permettra de faire des documents qui vont être adaptés au futur et Madame le Maire a bien remarqué la contradiction totale qu'il y a en disant « il faut densifier les cœurs de ville pour qu'ils ne s'étendent pas » mais la densification a ses limites, on vient de le voir, puisque c'est toujours un certain bétonnage, une certaine imperméabilisation des sols qui s'opère, même avec les procédés de construction modernes, l'infiltration à la parcelle et toutes ces choses-là. Il faut pourvoir avoir des zones d'exception dans une densification pouvant permettre plus de logements dans un périmètre donné, ce que ne comprennent pas toujours les services de l'Etat, de la D.T.T., avec qui on se bagarre souvent amicalement, qu'un terrain n'est pas un autre ; on ne peut pas appliquer la même règle partout, il y a des nuances et là on le voit très bien. J'espère qu'on a répondu assez complètement à toutes ces interrogations bien légitimes sur la ville de Beauvais.

**M. RAHOU** : Très rapidement parce que vous pointez une chose qui risque d'être problématique sur l'objet des terrains, les riverains se sont inquiétés pour leur sécurité mais aussi par rapport à leur patrimoine. Est-ce que dans ce secteur, du coup vous avez fait de la prospective pour imaginer les terrains qui sont aujourd'hui constructibles et qui ne le seront plus demain ? Vous savez à quel point la valeur d'un patrimoine peut évoluer en la matière, personne n'en serait responsable, mais je pense que les informations dont vous disposez aujourd'hui seraient vraiment utiles d'être portées à la connaissance de chacun, la nôtre et même au-delà de la connaissance du Conseil.

**MME LE MAIRE**: Monsieur RAHOU, c'est évident qu'il va y avoir des déceptions en termes de valeur de terrain mais qu'est-ce que c'est en comparaison avec la vie d'habitants, la vie de personnes, on n'a pas le droit de se poser d'alternatives à partir de ce moment-là. Ou le terrain est dangereux, ou il est risqué et le Maire que je suis n'a pas le droit de dire « je ne veux pas vous faire de peine, votre terrain vaut moins cher donc tant pis je ferme les yeux ». Le sujet n'est pas là. Le sujet c'est la sécurité, la prévention et la meilleure organisation pour protéger la vie de nos concitoyens. Maintenant, c'est clair qu'il y a certains terrains qui ne seront plus constructibles et qui évidemment vont être pour leurs propriétaires une difficulté à assumer. Mais vous savez, moi j'ai remarqué que les gens se responsabilisent très vite et ils comprennent qu'ils ne peuvent pas jouer non plus avec leur propre vie ou avec la vie de leurs concitoyens et qu'à ce titre nous avons la responsabilité de prendre toutes les décisions qui s'imposent en matière de prévention et si des terrains sont malheureusement devenus risqués, parce qu'au fond c'est un risque, on ne sait pas dans combien de temps, si c'est dans les 100 prochaines années ou si c'est dans les 200 prochaines années, mais il est hors de question que des élus responsables prennent le moindre risque. Oui Jean-Luc ?

**M. BOURGEOIS** : Ça va être l'objet justement de la révision du P.L.U. qu'on a lancée et tout le monde va y être associé, tous les élus, mais aussi par le biais des enquêtes publiques chacun pourra donner son sentiment. Là aussi, on a un peu devancé l'appel mais pas tellement, en préemptant un terrain où il y avait un projet de construction rue Notre Dame du Thil. Ça veut dire qu'on l'a racheté. Donc se posera la question évidemment des zones où on jugera qu'il ne faut plus construire, il faudra les zoner autrement et sans doute qu'on envisage des achats, des préemptions. Mais là c'est un peu prématuré mais c'est l'objet du P.L.U. mis en révision qui porte sur ces éléments-là.

**MME LE MAIRE**: On passe au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contraires, des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Délibération n°2016-592

(rapport réf 2016-592)

**Lotissement de la Longue Haye - vente de lots**

**Monsieur Antoine SALITOT, Conseiller Municipal**

La Ville de Beauvais poursuit la vente des terrains du lotissement de la longue Haye.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'acter le désistement de Monsieur et Madame MARIANAYAGAM, demeurant 14 avenue de la ruche à SARCELLES (95200) pour le lot n°14 cadastré section AG n°746 d'une superficie de 1078 m<sup>2</sup> ;
- de retenir la demande de Monsieur et Madame BLOUIN, demeurant 46 rue du Général Leclerc à RAVENEL (60130) pour le lot n°14 cadastré section AG n°746 d'une superficie de 1078 m<sup>2</sup>.

Il est rappelé que le prix du terrain est de 120 € H.T le m<sup>2</sup> pour les lots destinés à l'habitat, conformément à l'avis des Domaines en date du 30 août 2016.

- D'autoriser madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission "Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu", réunie le 2 décembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2016-642

(rapport réf 2016-642)

**Attribution par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis d'un fonds de concours pour les travaux de voirie "rue Leonidas Gourdain"**

**Monsieur Mamadou LY, Conseiller Municipal**

L'OPAC est propriétaire d'un ensemble de 31 logements rue Léonidas Gourdain à Beauvais, au sein du quartier Argentine relevant de la géographie prioritaire au titre de la politique de la ville (quartier dit QPV)

Cette cité, formée de 4 groupes de maisons mitoyennes, est située dans un secteur enclavé, desservi uniquement par la rue Léonidas Gourdain aujourd'hui en impasse.

Les dysfonctionnements de la cité Léonidas Gourdain ont été identifiés par l'OPAC et la Ville dans le cadre d'une étude menée en 2014 :

- une grande disparité dans le traitement des clôtures, qui donnent à la cité un aspect dégradé, renforcé par le stationnement anarchique au droit des habitations, faute de places de stationnement dédiées
- des espaces résiduels de la cité, certes traités en espace verts, mais qui sont sujet à des occupations par des personnes extérieures à la cité qui sont sources de nuisance à l'ordre public, occupations problématiques renforcées par l'enclavement de la cité.

Suite à cette étude, un projet de réaménagement urbain a été défini qui repose sur trois principes :

- désenclaver la cité en prolongeant la rue Léonidas Gourdain jusqu'à l'avenue du 8 mai 1945, et en supprimant toute impasse intérieure à la cité par un bouclage de la voie de desserte interne
- requalifier les voiries existantes afin de traiter les limites et clôtures de façon homogène, en intégrant des places de stationnement à proximité des maisons
- optimiser le foncier disponible sur les espaces résiduels pour empêcher les occupations qui nuisent à la tranquillité des lieux, par la construction de 2 ensembles nouveaux, l'un sous la forme de 4 maisons individuelles accolées, l'autre composé de 8 logements intermédiaires sur 2 niveaux.

Les travaux de résidentialisation de la cité existante et de construction des 12 nouveaux logements sont à la charge de l'OPAC. Un permis de construire a été délivré à l'OPAC le 18 mars 2016.

La Ville de Beauvais assume pour sa part les travaux de voirie permettant le désenclavement de la cité, l'aménagement d'une aire de jeux et le bouclage de la voirie interne de desserte.

Le désenclavement de la cité et l'aménagement d'une aire de jeux font l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation politique de la ville pour l'année 2016 (DPV 2016) à hauteur de 212 000 euros, soit 80 % du coût estimé HT des travaux (265 000 euros).

Resteraient donc à la charge exclusive de la ville les travaux de bouclage de la voirie interne qui ne sont pas couverts par la DPV 2016. Ces travaux ont été chiffrés à un montant de 400 000 euros hors taxe.

Au vu de ces éléments, la Communauté d'Agglomération compétente en matière de politique de la ville, par une délibération en date du 8 décembre 2016, se propose d'apporter son soutien à la Ville de Beauvais pour la réalisation des travaux de bouclage de la voirie interne de la cité Léonidas Gourdain sous la forme d'un fonds de concours plafonné à 50 % de la dépense non subventionnée en application de l'article L5216-5 (VI) du code général des collectivités territoriales, soit 200 000 euros.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter le fonds de concours de 200 000 euros apporté par la Communauté d'Agglomération pour la réalisation des travaux de bouclage de la voirie interne de la cité Léonidas Gourdain ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte et document relatif à l'exécution de ce dossier.

La commission "Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu", réunie le 2 décembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2016-644

(rapport réf 2016-644)

**Dénomination d'un square**

Monsieur Charles LOCQUET, Conseiller Municipal

La promotion 2014-2016 de Saint-Cyr ayant choisi pour parrain le Capitaine Yves Hervouët, la Ville de Beauvais a été sollicitée pour rappeler la mémoire de cet illustre soldat beauvaisien, mort avec les honneurs lors de la Guerre d'Indochine.

Le Conseil de la Vie Patriotique, saisi de cette demande, a émis un avis favorable.

Né le 1<sup>er</sup> octobre 1920 à Marissel, Yves Hervouët est le fils d'Henri Hervouët et de Suzanne Lallie.

Le soldat Hervouët s'est fait remarquer par son courage et sa bravoure lors de la seconde guerre mondiale, notamment lors du débarquement de Provence. Il participera à la campagne de France, mais blessé, il est cité à l'ordre de la division.

Après la seconde guerre mondiale, il sert successivement au 13<sup>e</sup> Régiment de Dragons et au 5<sup>e</sup> Régiment de Cuirassiers. Promu capitaine en janvier 1950, Hervouët prend le commandement du 8<sup>e</sup> escadron qui s'illustrera lors de la guerre d'Indochine.

En 1954, le Capitaine rejoint Diên Biên Phu. Blessé au combat à deux reprises, Hervouët refusera le rapatriement sanitaire à Hanoï et poursuivra son commandement jusqu'à la chute de Diên Biên Phu le 7 mai 1954. Il décédera peu après, des suites de ses blessures.

Il est proposé au Conseil Municipal d'entériner le nom du Capitaine Yves Hervouët né à Marissel en 1920, décédé durant la guerre en Indochine en 1954, pour le square situé entre l'avenue Corot et la rue de Marissel :

**- Square du Capitaine Yves Hervouët**

La commission "Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu", réunie le 2 décembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2016-654

(rapport réf 2016-654)

**Lotissement "Le Domaine du Plan d'Eau" impasse Paul Delansay à BEAUVAIS -  
Proposition de protocole d'accord de la SCI BEAUVAIS AGEL DOMAINES**

**Madame Charlotte COLIGNON, Conseillère Municipale**

En septembre 2014, la SCI BEAUVAIS AGEL DOMAINES, représentée par la Société NEXITY, a achevé la construction d'un programme de logements « le Domaine du Plan d'Eau » rue de Prayon à Beauvais. Une nouvelle voie, dénommée impasse Paul Delansay, a donc été créée afin de desservir ce nouveau lotissement.

En mars 2015, la Ville de Beauvais a informé NEXITY de certains désordres sur le domaine public occasionnés par les travaux sur la voirie, à savoir :

- Pentes trop accentuées entre la rue de Prayon et le débouché de l'impasse Paul Delansay, plus précisément par rapport au dévers du trottoir ;
- Arbre abattu au droit de l'impasse mais non dessouché par NEXITY ayant réalisé un enrobé sur les racines restantes occasionnant une déformation du trottoir.

En janvier 2016, la Ville de Beauvais a mis en demeure la société NEXITY de mettre un terme à ces désordres, sans résultat.

Aujourd'hui, la société NEXITY souhaite rétrocéder l'impasse Paul Delansay dans le domaine public communal. A cette fin, elle propose qu'un protocole d'accord soit signé entre les deux parties, précisant que :

- la Ville de Beauvais réalise les travaux de remise en état du domaine public pour un montant de 8.719,76 € TTC ;
- NEXITY s'engage à rembourser la totalité des dépenses engagées par la Ville au plus tard le 31 mars 2017.

La rétrocession de l'impasse desservant le lotissement fera l'objet d'une seconde délibération qui sera soumise à l'assemblée délibérante au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué :

- A signer le protocole d'accord ci-joint avec la SCI BEAUVAIS AGEL DOMAINES ou son représentant ;
- A signer toute pièce nécessaire à la conclusion de cette affaire.

La commission "Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu", réunie le 2 décembre 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

### **39 -LOTISSEMENT "LE DOMAINE DU PLAN D'EAU" IMPASSE PAUL DELANSAY A BEAUVAIS -PROPOSITION DE PROTOCOLE D'ACCORD DE LA SCI BEAUVAIS AGEL DOMAINES**

**MME COLIGNON** : Il s'agit d'une proposition de protocole d'accord de la SCI Beauvais Agel Domaines.

En septembre 2014, la SCI Beauvais Agel Domaines, représentée par la société Nexity, a achevé la construction d'un programme de logements, le Domaine du plan d'eau, rue de Prayon à Beauvais. Une nouvelle voie dénommée impasse Paul Delansay a été créée afin de desservir ce nouveau lotissement. En mars 2015, la ville de Beauvais a informé Nexity de certains désordres sur le domaine public occasionnés par les travaux sur la voirie, à savoir : une pente qui était trop accentuée entre la rue du Prayon et le débouché de l'impasse Paul Delansay ; et un arbre abattu au niveau de l'impasse mais non rebouché par Nexity, ayant réalisé un enrobé sur les racines restantes occasionnant une déformation du trottoir. En janvier 2016, la ville de Beauvais a mis en demeure la société Nexity de mettre un terme à ces désordres sans résultat. Aujourd'hui, la société Nexity souhaite rétrocéder l'impasse Paul Delansay dans le domaine public communal. Elle propose donc un protocole d'accord entre les deux parties. La ville de Beauvais réalisera les travaux pour un montant de 8 719,76 € et Nexity en contrepartie s'engage à rembourser la totalité des dépenses à la Ville d'ici le 31 mars 2017. La rétrocession de l'impasse desservant le lotissement fera l'objet d'une seconde délibération qui sera soumise à l'assemblée délibérante au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer le protocole d'accord ci-joint avec la SCI Beauvais Agel Domaines ou son représentant, et à signer toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire.

La commission « Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu », réunie le 2 décembre 2016, a émis un avis favorable.

**MME LE MAIRE**: Je vous remercie, pas de questions ? Même vote, Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mes chers collègues, comme vous le savez, il y a un petit pot, vous êtes tous invités. Merci.

**M. VIGUIER** : Le miracle de Noël !

## **DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES**

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le conseil municipal m'a donnée par délibération en date du 14 avril 2014.

1- **23 septembre 2016** : Passation d'un contrat de mise à disposition, à titre gracieux, d'un local dans le centre commercial Bellevue sis rue de Sénéfontaine au profit de l'association comité des sages, afin de réaliser ses missions.

2- **11 octobre 2016** : Passation d'un contrat de mise à disposition, à titre gracieux, de l'auditorium du Quadrilatère au profit de l'association Ricochets – Tcho Café, pour l'organisation d'une conférence.

3- **11 octobre 2016** : Passation d'un contrat de mise à disposition, à titre gracieux, de l'auditorium du Quadrilatère au profit de la confédération générale des petites et moyennes entreprises, pour l'organisation d'un afterwork.

4- **14 octobre 2016** : Passation d'un marché avec la société EURODEM concernant des travaux de démolition de la maison de quartier Saint Lucien située rue de la Tour. Les frais correspondants s'élèvent à 33 665,00 euros HT.

5- **18 octobre 2016** : Passation d'un contrat avec l'association « Callembole et Cie » afin d'animer une action « carotte et compagnies » au service coordination des activités éducatives Ecospace ». Les frais correspondants s'élèvent à 150 euros TTC.

6- **18 octobre 2016** : Passation d'un contrat avec la compagnie du Théâtre en l'air afin d'animer un atelier d'initiation au théâtre et jeu clownesque. Les frais correspondants s'élèvent à 160 euros TTC.

7- **18 octobre 2016** : Passation d'un contrat avec la compagnie les 3 chardons afin d'organiser un spectacle pour enfants « Gigotte et le dragon » dans les locaux de l'espace Morvan pour l'ALSH Salamandre. Les frais correspondants s'élèvent à 800 euros TTC.

8- **19 octobre 2016** : Passation d'un contrat de parrainage avec la société des eaux et de l'assainissement de l'Oise pour le versement d'une aide financière de 5 000 euros au dispositif « permis citoyen ».

9- **19 octobre 2016** : Passation d'une convention avec Les CEMEA PICARDIE concernant la participation d'un agent à la formation « BAFA perfectionnement ». Les frais correspondants s'élèvent à 585,00 euros HT.

10- **20 octobre 2016** : Passation d'une convention avec la société l'EARL GRATIA représentée par monsieur Laurent Gratia concernant la location d'une parcelle en nature de jardin, sise à Beauvais et cadastrée section ZE n° 588 d'une superficie de 2 935 m<sup>2</sup>. Cette convention est conclue pour une indemnité d'occupation de 53 euros.

11- **20 octobre 2016** : Passation d'un avenant de transfert du marché M165047V lot 1, suite à la réorganisation du groupe Colas, concernant les travaux de requalification des abords du centre commercial des Champs Dolent.

12- **20 octobre 2016** : Passation d'un avenant de transfert du marché M145069V lot 2, suite à la réorganisation du groupe Colas, concernant les travaux d'entretien et travaux neufs courants sur voirie, enrobés, éclairage public, ouvrages divers, clôtures et asphalte.

13- **20 octobre 2016** : Passation d'un avenant de transfert du marché M145098 G lot 21, suite à la réorganisation du groupe Colas, concernant la fourniture de matériaux de bâtiments et de voirie.

14- **20 octobre 2016** : Passation d'un avenant de transfert du contrat C135102V concernant l'entretien, la maintenance, le dépannage et la mise à jour du progiciel de télésurveillance E-LOGMATEL. La société ELOA, titulaire du contrat, nous informant de leur déménagement de Fort de France à Albi.

15- **20 octobre 2016** : Passation d'un contrat avec l'association Départementale de protection civile de l'Oise (A.D.P.C.60) afin d'organiser une formation PSCI pour la maison des associations de la jeunesse et des initiatives. Les frais correspondants s'élèvent à 550 euros TTC.

16- **21 octobre 2016** : Passation d'un avenant avec la société CIRIL concernant la maintenance des logiciels intégrant le module interface pointage solutions tactiles. La dépense supplémentaire s'élève à 405 euros HT.

17- **24 octobre 2016** : Clôture de la régie de recettes n°6, concernant l'encaissement des produits issus des droits d'inscription à l'école municipale des sports.

18- **24 octobre 2016** : Passation d'un marché avec les sociétés co-traitantes A.E.C. SARL et A.I.D. bâtiment SARL, concernant une mission d'assistance à maîtrise d'œuvre pour des études fluides et structures pour les travaux de démolition de la maison de quartier Saint Lucien située rue de la Tour. Les frais correspondants s'élèvent à 50 000,00 euros HT.

19- **24 octobre 2016** : Passation d'un marché concernant des travaux de pose, d'entretien et de dépose des illuminations à l'occasion des fêtes 2016-2017, avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : société EIFFAGE ENERGIE – place Jeanne Hachette et Télécoise – pour un montant de 74 450,00 euros HT,

Lot 2 : société TELECOISE – centre-ville – intérieur des boulevards – pour un montant de 34 690,00 euros HT,

Lot 3- société CORETEL équipements SAS – extérieurs des boulevards – pour un montant de 83 441,00 euros HT.

20- **24 octobre 2016** : Clôture de la régie de recettes n°8, concernant l'encaissement des produits des licences de voile et de canoë kayak.

21- **24 octobre 2016** : Clôture de la régie de recettes n°93, concernant l'encaissement des droits d'abonnement à la pratique de la pêche au plan d'eau du Canada.

22- **24 octobre 2016** : Clôture de la régie de recettes n°15, concernant l'encaissement des droits des usagers des équipements du plan d'eau du Canada.

23- **25 octobre 2016** : Passation d'une convention avec monsieur Thierry VAN HOOREN concernant la location d'une parcelle en nature de terre sise à Aux Marais cadastrée section ZA n°15 de 2 ha 27 a. Cette convention est consentie moyennant une indemnité annuelle d'occupation de 230 euros.

24- **26 octobre 2016** : Passation d'une convention avec le lycée professionnel et technologique Saint Vincent de Paul de Beauvais concernant la mise à disposition gratuite d'un chalet lors des fêtes de Noël, afin de promouvoir leurs actions.

25- **26 octobre 2016** : Passation d'une convention avec l'association Rosalie concernant la mise à disposition gratuite d'un chalet lors des fêtes de Noël, afin de promouvoir leurs actions.

26- **26 octobre 2016** : Passation d'une convention avec l'association Soroptimist Beauvais les Salamandres concernant la mise à disposition gratuite d'un chalet lors des fêtes de Noël, afin de promouvoir leurs actions.

27- **27 octobre 2016** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la fédération française des clubs de voitures à pédales, afin d'organiser une « course de voitures à pédales ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 440 euros TTC.

28- **27 octobre 2016** : Passation d'un accord-cadre concernant des prestations de service de téléphonie fixe avec les sociétés suivantes :

- Lot n°1 : Bouygues télécom à Paris,
- Lot n°2 : groupement Completel (mandataire) /SFR à Paris.

Le montant de l'accord-cadre : l'accord-cadre est à prix unitaires et à bons de commandes sans montant minimum annuel et sans montant maximum annuel.

29- **27 octobre 2016** : Acceptation d'une indemnisation d'un montant de 381,88 € par les assurances PNAS, suite à la détérioration d'une barrière et d'un potelet à l'angle des rues Villebois Mareuil/Assaut, par le choc d'un véhicule d'un tiers identifié.

30- **27 octobre 2016** : Passation d'un avenant n°6 au lot n°1 du marché M 135030 G-1 conclu avec la société de nettoyage ARCADE NETTOYAGE, concernant des prestations supplémentaires sur le site du centre METSU, suite à la réhabilitation de ce bâtiment et la suppression des prestations de nettoyage sur le site de la maison de quartier Saint Lucien suite à sa démolition.

31- **4 novembre 2016** : Passation d'une convention de partenariat avec le centre de réadaptation fonctionnelle Saint Lazare à Beauvais, afin d'apporter une aide matérielle à la réalisation d'un jardin thérapeutique.

32- **7 novembre 2016** : Passation d'une convention avec la Fédération Française de Football concernant la mise à disposition du stade Pierre Brisson dans le cadre de l'organisation d'un match de football opposant les équipes juniors de France et de la Côte d'Ivoire.

33- **7 novembre 2016** : Passation d'une convention avec l'association Archipop concernant la mise à disposition, à titre gratuit, de l'auditorium du Quadrilatère pour l'organisation de rencontres INEDITS.

34- **7 novembre 2016** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association les Ateliers de la Bergerette concernant une animation au service coordination des activités éducatives H2O pour la manifestation « village des sciences ». Les frais correspondants s'élèvent à 400 euros TTC.

35- **7 novembre 2016** : Passation d'une convention avec l'association Voisinlieu pour Tous concernant la mise à disposition, à titre gratuit, de l'auditorium Rostropovitch pour l'organisation d'un concert.

36- **8 novembre 2016** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société musicale de Aux Marais et Environs (S.M.A.M.E), afin de réaliser une prestation « BLV Music Show » lors de la parade de Noël, dans les rues du centre-ville et place Jeanne Hachette. Les frais correspondants s'élèvent à 1 000 euros TTC.

37- **8 novembre 2016** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société Performer Transformers, afin de réaliser une prestation « Performer Transformers + voiture » lors de la parade de Noël, dans les rues du centre-ville et place Jeanne Hachette. Les frais correspondants s'élèvent à 1 300 euros TTC.

38- **8 novembre 2016** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association DEMO PERCU, afin de mettre en place un stage de percussion brésilienne qui aura lieu à la maison de la jeunesse et des associations. Les frais correspondants s'élèvent à 720 euros TTC.

39- **9 novembre 2016** : Passation d'un contrat avec l'école privée Notre-Dame pour la mise à disposition, à titre gratuit, de l'exposition « la grande guerre des Beauvaisiens » créée par le service ville d'art et d'histoire.

40- **9 novembre 2016** : Passation d'un contrat avec le lycée Jean-Baptiste Corot pour la mise à disposition, à titre gratuit, de l'exposition « la grande guerre des Beauvaisiens » créée par le service ville d'art et d'histoire.

41- **9 novembre 2016** : Passation d'un contrat avec le lycée Jeanne Hachette pour la mise à disposition, à titre gratuit, de l'exposition « la grande guerre des Beauvaisiens » créée par le service ville d'art et d'histoire.

42- **9 novembre 2016** : Passation d'un contrat avec le collège Henri Baumont pour la mise à disposition, à titre gratuit, de l'exposition « la grande guerre des Beauvaisiens » créée par le service ville d'art et d'histoire.

43- **9 novembre 2016** : Passation d'un contrat avec le collège Charles Fauqueux pour la mise à disposition, à titre gratuit, de l'exposition « la grande guerre des Beauvaisiens » créée par le service ville d'art et d'histoire.

44- **9 novembre 2016** : Passation d'un avenant n°1 au contrat SMACL n°012680H garantissant la responsabilité civile générale de la ville. La cotisation définitive 2015 s'élève à 47.156,20 euros soit une baisse de 2 912,57 euros.

45- **14 novembre 2016** : Acceptation des indemnités par les assurances PNAS, suite aux différentes détériorations :

- 24/01/2016 support 2 roues rue Gambetta : 378,27 euros
- 09/02/2016 panneau indicatif avenue Corot : 1 624,56 euros
- 11/04/2016 feu tricolore rue Gambetta (différé) : 2 228,51 euros

46- **14 novembre 2016** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association à Ecoute de la nature concernant une animation au service coordination des activités éducatives H2O pour la manifestation « les animaux de la forêt ». Les frais correspondants s'élèvent à 140 euros TTC.

- 47- **14 novembre 2016** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association à Ecoute de la nature concernant des animations sur le projet « la biodiversité locale et forestier » à l'Ecospace. Les frais correspondants s'élèvent à 1 120 euros TTC.
- 48- **14 novembre 2016** : Passation d'un contrat de mise à disposition, à titre gratuit en contrepartie d'heures de travail effectuées pour la collectivité, d'un logement 41 rue des Vignes appartement 4 à Beauvais au profit de monsieur Abdeljalil Chetoui, agent de la ville.
- 49- **14 novembre 2016** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association « Corrélacion » concernant des animations du projet « la biodiversité locale » à Ecospace. Les frais correspondants s'élèvent à 800 euros TTC.
- 50- **14 novembre 2016** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association « la clairière des sources » concernant une animation « jeu de piste orienté en forêt » pour le service coordination des activités éducatives H2o. Les frais correspondants s'élèvent à 700 euros TTC.
- 51- **14 novembre 2016** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association « Les ateliers de la Bergerette » concernant les animations du projet « des ressources énergétiques » à Ecospace. Les frais correspondants s'élèvent à 850 euros TTC.
- 52- **15 novembre 2016** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'entreprise « Funky Color » concernant une animation ateliers de maquillage pour le service coordination des activités éducatives H2o. Les frais correspondants s'élèvent à 1 200 euros TTC.
- 53- **15 novembre 2016** : Passation d'un avenant de transfert du marché Baux de travaux de voirie M145069V-1 à la société Colas Nord-Est agence Sylvain Joyeux Oise.
- 54- **16 novembre 2016** : Passation d'un avenant 1 au marché M165048V relatif aux travaux de démolition du centre commercial de Bellevue avec la société EURODEM SAS, pour une plus-value de 2 500,00 euros HT portant ainsi le montant du marché à 99 550,00 euros HT.
- 55- **16 novembre 2016** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, avec la compagnie de la Yole, d'un container dans l'enceinte des ateliers municipaux sis rue de Tilloy, afin de réaliser ses missions.
- 56- **16 novembre 2016** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans l'espace Pré Martinet, au profit de la compagnie de la Yole, afin de réaliser ses missions.
- 57- **16 novembre 2016** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'auditorium Rostropovitch, au profit de l'Union Régionale de Lutte contre l'illettrisme en Picardie, afin d'organiser un concert.

58- **16 novembre 2016** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'entreprise contact animations, afin d'organiser à l'Elispace « Noël pour Tous ». Les frais correspondants s'élèvent 7 500 euros TTC.

59- **17 novembre 2016** : Passation d'une convention avec LSM formations concernant la participation d'agents aux formations « habilitations électriques ». Les frais correspondants s'élèvent à 6 250,00 euros TTC.

60- **17 novembre 2016** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association No Mad Production, afin de réaliser la programmation du festival « Malices et Merveilles 2017 ». Les frais correspondants s'élèvent à 4 816 euros TTC.

61- **17 novembre 2016** : Passation d'une convention avec LSM formations concernant la participation d'agents aux formations CACES « certificat d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité ». Les frais correspondants s'élèvent à 10 340,00 euros TTC.

62- **21 novembre 2016** : Passation d'une convention d'occupation précaire avec la SCEA ferme de Saint Antoine représentée par madame Alice Levieil, concernant la parcelle en nature de terre, à usage agricole, sise à Beauvais et cadastrée section ZB 534p d'une superficie de 4 ha 10 a. Cette convention est conclue moyennant une indemnité annuelle de 355 euros.

63- **21 novembre 2016** : Passation d'une convention d'occupation précaire avec la SCEA ferme de Saint Antoine représentée par madame Alice Levieil, concernant la parcelle en nature de terre, à usage agricole, sise à Beauvais et cadastrée section ZE n°88 d'une superficie de 3 070 m<sup>2</sup>. Cette convention est conclue moyennant une indemnité annuelle de 32 euros.

64- **22 novembre 2016** : Passation d'un avenant n°2 au contrat SMACL n°012680H responsabilité civile générale de la ville, modifiant le taux de révision du contrat qui s'élèvera à 0,172% HT de l'assiette de cotisation à compter du 01/01/2017.

65- **22 novembre 2016** : Acceptation de l'indemnisation par les assurances PNAS, suite à la détérioration de deux potelets avenue Corot à l'angle de la rue de Clermont le 16/06/2016, par le choc d'un véhicule d'un tiers identifié, la somme de 377,16 euros.

66- **22 novembre 2016** : Passation d'un contrat avec la société SCHILLER FRANCE SAS, concernant la maintenance des défibrillateurs en service au sein des stades Marcel Communeau, Benoît Barbier, Bruno Metsu.

67- **22 novembre 2016** : Passation d'un contrat avec la société SCHILLER FRANCE SAS, concernant la maintenance des défibrillateurs en service au sein des gymnases Pierre de Coubertin, Léo Lagrange, Raymond Briard, Léopold Louchard, André Ambroise.

68- **22 novembre 2016** : Passation d'un marché avec la société Bertrand Froid SAS, concernant la maintenance des équipements de l'unité de production culinaire et de ses terminaux. Le montant global et forfaitaire du marché en valeur est de 19 224,00 euros HT pour la maintenance préventive. Les autres prestations, correspondant à la maintenance corrective, seront réglées par application des prix unitaires indiqués dans le bordereau de prix aux quantités réellement exécutées auxquels s'ajoute le prix des pièces et matériels remplacés.

69- **22 novembre 2016** : Passation d'une convention avec la SCI DENERYAN concernant une opération archéologique préventive de diagnostic par la Ville de Beauvais-service archéologique municipal sur un terrain situé rue de la Madeleine, à Beauvais.

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation